

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 F; ETRANGER: 40 F
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTEGRAL — 22^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 13 Juin 1963.

SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 3333).
Adoption de l'ordre du jour complémentaire.
2. — Traité sur la coopération franco-allemande. — Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi (p. 3334).
Discussion générale (suite): MM. Guy Mollet, Terrenoire, rapporteur de la commission des affaires étrangères; Comte-Offenbach, Maurice Faure, Catrcux, Sanguinetti.
Suspension et reprise de la séance.
M. Mondon.
Rappel au règlement: MM. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères; le président.
MM. Pompidou, Premier ministre; Maurice Frère.
MM. Billoux, Laudrin, Pflimlin, le rapporteur, Guy Mollet, Catreux, le Premier ministre.
Renvol de la suite du débat à la prochaine séance.
3. — Ordre du jour (p. 3363).

* (2 f.)

PRESIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 21 juin:

1. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement:

Cet après-midi et ce soir: suite de la discussion du projet de loi portant ratification du traité de coopération franco-allemande, ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mardi 18 juin, à 16 heures:

Eventuellement, navettes du projet de loi de finances rectificative pour 1963;

Projet de loi de règlement du budget de 1959;

Projet de loi de règlement du budget de 1960 ;

Projet de loi concernant une convention France-Madagascar sur les doubles impositions ;

Projet de loi relatif à une convention France-Liban sur les doubles impositions.

Mercredi 19 juin, après-midi (jusqu'à 17 heures) et soir :

Eventuellement, navettes du projet de loi de finances rectificative pour 1963 ;

Communication du Gouvernement, suivie de débat, sur les problèmes de l'éducation nationale.

Judi 20 juin, après-midi et soir : suite du débat sur les problèmes de l'éducation nationale, ce débat étant poursuivi jusqu'à son terme.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents :

Vendredi 14 juin : une question orale sans débat de Mme Thome-Patenôtre et trois questions orales avec débat, jointes, de MM. Maurice Faure, Max Petit et Nungesser.

Vendredi 21 juin :

Cinq questions orales sans débat de MM. Prioux, Rabourdin, Rossi, Pic et Loustau ;

Suite du débat sur les questions de MM. Bayou et Coste-Floret, jointes, concernant la situation de la viticulture ;

Eventuellement, suite des questions avec débat du vendredi 14 juin ;

Question avec débat de M. Boscary-Monsservin.

Le texte de ces questions sera publié en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

III. — Ordre du jour complémentaire soumis à la décision de l'Assemblée :

La conférence des présidents propose de fixer au début de la séance du mardi 18 juin le deuxième tour de scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, pour l'élection d'un juré suppléant de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée, les candidatures devant être remises à la présidence le lundi 17 juin, avant 18 heures.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

(L'ordre du jour complémentaire, mis aux voix, est adopté.)

— 2 —

TRAITE SUR LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE

Suite de la discussion d'urgence d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi autorisant la ratification du traité du 22 janvier 1963 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande (n° 231, 307).

Dans la discussion générale, la parole est à M. Guy Mollet. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Guy Mollet. Monsieur le Premier ministre, voici moins d'une année, en juillet 1962, à cette même tribune, j'exposais la position de mes amis politiques sur les problèmes de politique extérieure et je m'efforçais de comprendre la vôtre.

Je pourrais aujourd'hui reprendre, sans y rien changer, ce que je vous disais alors. La seule modification porterait sur le fait qu'au cours de cette année, malgré vos sarcasmes et vos dénégations d'alors, les craintes que nous exprimions se sont révélées confirmées et que les conséquences de votre politique sont plus amères encore que nous ne le disions.

Déjà, vous prétendiez que votre politique extérieure n'était pas autre chose que la poursuite de celle de vos prédécesseurs. Autant que nous, vous vous affirmiez partisan de la construction européenne et de l'alliance atlantique. Déjà, vous

vouliez faire croire à l'opinion publique que notre querelle était celle d'adversaires systématiques, que rien au fond ne nous différenciait.

Pour mieux persuader cette opinion publique, votre télévision et votre radio présentaient une version caricaturale de notre attitude. Le 15 mai 1962, le Président de la République lui-même donnait l'exemple, au cours d'une conférence de presse, celle qui rendit célèbre le volapük comme langue européenne. A en croire vos porte-parole officiels l'entreprise aurait réussi ; l'opinion serait convaincue ; vous seriez d'excellents Européens.

Permettez-moi de douter de cette réussite et d'ajouter : Et quand bien même ! Vous savez bien, vous, que tout cela est inexact et qu'un jour plus ou moins proche vous porterez la responsabilité de cette erreur aujourd'hui entretenue. Vous savez bien que notre opposition n'est pas de façade et que c'est jouer sur le vocabulaire que de chercher à confondre notre conception de l'Europe et la vôtre.

C'est peut-être bien joué : l'idée de l'Europe est devenue populaire non seulement en France, mais dans l'ensemble des nations européennes. Elle plait aux jeunes : alors vous prenez le mot, mais vous le videz de son contenu. S'il s'agissait d'un jeu, ce serait, certes, de bonne tactique. Mais c'est l'avenir de notre monde, c'est la paix ou la guerre qui sont en cause, et cela cesse d'être un jeu.

J'essaie toujours de ne jamais faire à un adversaire ce que vous appelez un procès d'intention. Je suis profondément convaincu que beaucoup parmi vous — et d'abord le Président de la République — croient, autant que je peux le faire dans un sens différent, que la politique qu'ils poursuivent est bonne. Cela, c'est une attitude. Je me demande seulement pourquoi vous voulez prétendre qu'elle est la même que la nôtre, alors qu'elle en est l'opposé. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

Pourquoi continuer à appeler construction européenne ce qui n'est en fait qu'alliance continentale et recherche de l'équilibre des forces ?

Si j'avais besoin d'une démonstration, je vous invite à vous reporter à la première partie de l'intervention d'hier de M. le ministre des affaires étrangères qui montre à quel point votre seule préoccupation est celle de l'équilibre des forces !

Mais aujourd'hui on doit parler du problème allemand ; à l'occasion de ce traité, c'est, en effet, l'essentiel. Pourquoi ne pas rappeler à ce sujet, quitte à me répéter, que c'est la question qui, pour beaucoup d'entre nous, en tout cas pour moi, a déterminé plus qu'aucune autre ma vocation d'Européen convaincu ?

Certes, les problèmes économiques, les problèmes sociaux, peuvent conduire, à eux seuls, à justifier des convictions européennes ; de la même manière que les problèmes stratégiques, les problèmes de défense, ceux de l'équilibre des forces peuvent y mener. Mais, dans cette hypothèse, il eût mieux valu alors être 18 Etats plutôt que 12, 12 plutôt que 7 et 7 plutôt que 6.

En réalité, il y avait, il y a le problème allemand, les souvenirs et les drames. Faites-moi confiance, il n'est pas dans mes habitudes d'essayer de faire état ici des souffrances des uns ou du courage des autres ; j'espère que nul ne s'y essaiera car cela vaut pour beaucoup trop d'entre nous.

Mais prenons plutôt le problème à bras-le-corps. La guerre terminée il fallait bien, il faut encore, que l'Allemagne reprenne sa place dans le concert des nations. Beaucoup avaient peur de l'avenir. Nombreux parmi vous, plus particulièrement vous de la majorité, l'ont crîée, l'ont proclamée cette peur des lendemains de l'Allemagne ! Chez nous, un des meilleurs des nôtres, Léon Blum, avait, dès 1941, dans sa prison à Bourrasol, esquissé une solution. Je ne le citerai pas, je l'ai fait à cette tribune il y a moins d'un an. Je me contenterai de résumer sa pensée. Il faut, disait-il, que l'Allemagne, pour être égale aux autres et pour pourtant cesser d'être un jour menaçante, entre, à égalité avec ses partenaires, dans une organisation supérieure à elle-même, donc de caractère supranational, c'est-à-dire où chacun, avec elle et comme elle, acceptera un transfert d'une partie de sa souveraineté.

Transfert limité mais réel de souveraineté, organisation de caractère supranational, cela, c'est l'Europe ; cela et cela seulement !

M. Michel Debré. En aucune façon.

M. Guy Mollet. J'en viens effectivement à votre attitude.

Parce que vous, vous n'acceptez pas que la France renonce à une parcelle quelconque de sa propre souveraineté, vous vous interdisez par là même de demander à l'Allemagne d'avoir à le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*)

Alors, volens nolens, vous ne ferez pas l'Europe, car s'il faut que charbonnier soit maître chez lui en France, il faut bien admettre qu'il le soit en Allemagne. Le Président de la République, surpris par une question non organisée et non prévue, lors d'une conférence de presse, le 14 janvier dernier, l'a même confessé, même si une rectification officielle est venue corriger le lendemain ce qu'il avait dit.

Nous verrons plus tard les conséquences de cette politique ; mais au moins, si elle est bien ce que je viens de dire, vous auriez pu y apporter un correctif ! Si vous ne concevez pas que l'Europe puisse se faire ainsi, si vous n'acceptez pas, si vous n'admettez pas qu'elle puisse se faire par l'intégration européenne, vous auriez pu chercher à la place à recréer un équilibre européen.

C'est au fond — je me répète — ce qui a été la préoccupation constante de M. le ministre des affaires étrangères dans son intervention d'hier. D'autres Etats se refusaient à des délégations de souveraineté — l'exemple le plus connu est celui de la Grande-Bretagne — quels qu'en aient été les gouvernements. Alors, vous auriez pu, dis-je, nous répondre : « Bien, faisons l'Europe des patries, mais rétablissons l'équilibre avec la Grande-Bretagne ». Que dis-je, vous auriez pu ? Vous l'avez, un instant, fait ! J'ai ici nombre de citations — mais je n'ai pas l'intention de polémiquer — qui prouvent que pendant une période, vous avez répondu que vous n'accepteriez aucune construction qui éloigne les Anglais.

Or les solutions adoptées par vous trouvent moyen de ne tenir compte ni de l'une ni de l'autre des deux solutions ; ni la construction européenne intégrée où l'Allemagne prend sa place avec des organisations supérieures à elle, même sans l'Angleterre, tout au moins aussi longtemps que celle-ci restera hostile au transfert de souveraineté ; ni l'alliance établissant un équilibre européen grâce à la présence des Anglais à côté des Allemands.

Non ! Non ! Ni l'une ni l'autre. L'Europe à l'anglaise, mais sans les Anglais, exactement comme je le prédisais il y a un an. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le problème de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord a été considéré exactement dans le même esprit. Je pourrais ici reprendre ce que je n'ai cessé de répéter depuis un certain nombre d'années en ce qui concerne la nécessaire présence en Europe des hommes des Etats-Unis d'Amérique — je parle de leur présence physique avec leurs femmes et leurs enfants — et sur le fait grave qu'envisager leur départ, le prévoir, prétendre s'y préparer c'est, en fait, le préparer. Pourtant, je ne veux pas aujourd'hui revenir sur cet aspect essentiel du problème ; je veux me limiter, encore une fois, à son aspect allemand.

Un certain jour de 1954, nos alliés américains manifestèrent leur désir de voir les Allemands prendre leur part de responsabilité dans la défense du monde libre. Nombreux étaient ceux qui, à l'idée de la renaissance d'une force allemande, se trouvaient heurtés et voulaient s'y opposer : vous tous, d'abord, messieurs de la majorité, de la majorité d'aujourd'hui.

M. Pierre Didier. Et de demain !

M. Guy Mollet. Et, pour ne pas polémiquer, j'évoquerai d'un mot seulement ce que vous disiez et écriviez alors.

M. Michel Debré. Avec la moitié du parti socialiste !

M. Guy Mollet. Avec qui vous vous battiez alors sur quelles tribunes et avec quels voisins ! Je n'insisterai pas sur ce point.

M. Henri Duvillard. Avec la moitié des socialistes !

M. Guy Mollet. J'y viens dans un instant. J'apprécie la manière dont vous devancez ma pensée puisque la phrase suivante de mon discours commence par ces mots : Mais même dans les rangs de mes amis...

M. Robert-André Vivien. Les communistes !

M. Guy Mollet. ... de mes amis socialistes (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) il y eut de graves, de très graves remous.

Or, que disions-nous aux uns et aux autres ? Et je ne vais pas gêner mes amis ; vous le serez davantage dans un instant.

M. André Fanton. Il serait difficile de gêner M. Jules Moch !

M. Guy Mollet. Nous vous disions aux uns et aux autres que parce que nous craignons, comme vous, le rôle qu'une armée nationale allemande pouvait jouer hier, peut jouer demain, dans la démocratie allemande, il n'était qu'une réponse : il fallait une participation allemande à la défense du monde libre. C'est l'Europe formant elle-même une armée intégrée, l'armée européenne.

Une voix de l'U. N. R.-U. D. T. La C. E. D.

M. Guy Mollet. Ce que vous appelez la C. E. D., la communauté européenne de défense.

Et déjà, avec votre coalition, vous nous avez battus.

Triste victoire, puisque dans les semaines qui suivaient, les accords de Paris donnaient naissance à une armée allemande autonome. Et combien sont nombreux ceux qui eussent préféré — trop tard — que, s'il devait y avoir une participation allemande, elle eût pris sa place dans une armée intégrée plutôt que dans une armée allemande autonome.

Or, le même problème vous est posé aujourd'hui, même si vous vous refusez à en prendre conscience.

Vous vous opposez ou, en tout cas, agissant en votre nom, le Président de la République s'oppose à l'intégration des forces atlantiques. Il entend doter la France d'une force nucléaire nationale ; il veut que dans tous les domaines, l'aviation hier, la marine de la Méditerranée hier, celle de l'Atlantique demain, aujourd'hui l'ensemble des divisions de retour d'Algérie, cessent d'être mis à la disposition de l'O. T. A. N.

Alors, plaçons-nous dans cette optique. Dans cette hypothèse tout se fera sans la France. Déjà la force multilatérale, si en définitive elle n'est composée, comme elle l'est dans l'état présent des choses, que des Etats-Unis d'Amérique et de l'Allemagne, va poser tout le problème d'un armement progressif de l'Allemagne qui pourrait très vite reprendre goût à l'armement et cette fois le plus redoutable.

Or l'existence d'une force nationale française constitue, sans aucun doute, une incitation pour l'Allemagne.

Là encore, c'est la politique du pire. La véritable voie était, à défaut de l'intégration atlantique, ce que je regrette et ce pourquoi nous devrions être unanimes à nous battre, l'unification européenne dans le cadre de l'alliance atlantique, augmentant ainsi le poids de l'Europe dans cette alliance et le renforcement du dialogue entre cette Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

C'est après avoir ainsi rappelé ce qui différencie et oppose votre conception politique de la nôtre qu'il devient possible d'étudier ce qui s'est passé depuis un an et plus particulièrement ce traité qui nous est présenté aujourd'hui.

Au cours de cette année, si l'on tente un raccourci, on peut dire que la politique française nous a délibérément opposés aux Etats-Unis d'Amérique, cassés des Anglais, éloignés des quatre pays d'Europe, des trois du Bénélux et de l'Italie, et qu'elle a tenté dans le même temps de nous rapprocher des Allemands.

Je veux être bref sur la première partie et, pourtant, quels développements n'y aurait-il pas à faire !

Quelques mots seulement. Les Etats-Unis d'Amérique ? Je sais par expérience qu'ils ont commis des fautes graves sur le plan international.

M. Henri Duvillard. A Suez, par exemple.

M. Guy Mollet. Je comprends et je partage le souci de ne pas laisser faire de la France ni d'autres pays des Etats satellites.

M. Michel de Grailly. Les bons offices des Etats-Unis !

M. Guy Mollet. Mais quelle ingratitude et surtout quel irréalisme peut nous faire oublier que, sans leur bouclier, nous ne serions déjà plus libres ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

M. Marcel Marcenet. Ce n'est pas sérieux !

M. André Fanton. Ils applaudissent alternativement les Etats-Unis et l'Union soviétique !

M. Albert Marcenet. Ce sont les mêmes qui applaudissaient M. Balmigère, hier !

M. Guy Mollet. Essayez de renouveler vos slogans, monsieur Fanton.

Dans un débat dont votre porte-parole disait hier qu'il devait être sérieux, je m'étonne du ton que vous donnez à vos interventions.

M. André Fanton. C'est la contradiction quotidienne.

M. Michel de Grailly. M. Balmigère partage-t-il votre avis sur ce sujet, monsieur Guy Mollet ?

M. Guy Mollet. Vous le lui demanderez. Ce n'est pas à moi qu'il faut poser la question. (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Mouvements divers.)

M. le président. M. Guy Mollet a seul la parole.

M. Albert Marcenet. MM. Guy Mollet !

M. Guy Mollet. La Grande-Bretagne ? Là encore et par expérience toujours, je sais qu'elle partage plus facilement dans cette interprétation de la politique extérieure votre façon de voir que la mienné.

Mais parce que l'Angleterre est une île — découverte récente — est-il besoin pour autant d'isoler la France ?

Quant aux autres pays qui, avec l'Allemagne et nous, avaient engagé avec courage la politique d'intégration européenne — je parle des trois pays du Bénélux et de l'Italie — je veux dire que, tout en m'opposant, et en l'ayant prouvé, à ce qu'il y avait d'excessif dans leurs réactions, je comprends et partage leur inquiétude.

Mais j'en viens à nos rapports avec l'Allemagne et au traité que l'on veut bien nous soumettre.

Devant la commission des affaires étrangères d'abord, hier soir ensuite, M. le rapporteur a beaucoup insisté sur certains aspects. Ce traité, nous a-t-il dit, est dans la ligne suivie depuis 1950. Il a évoqué, avec une émotion que j'ai appréciée, l'œuvre entreprise à cette époque par Robert Schuman. Je ne vais pas m'offrir le trop facile plaisir de vous rappeler ce que vous disiez à cette date et comment vous votiez alors. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Louis Terrenoire, rapporteur de la commission des affaires étrangères. C'est inexact.

M. Guy Mollet. Je demanderai seulement si le Gouvernement français d'aujourd'hui, le Président de la République actuel, sont d'accord avec leur cosignataire, le chancelier Adenauer, lequel, présentant, le 6 février 1963, ce projet devant son Parlement, rendait le même hommage à Robert Schuman, et précisait sa position quant à l'interprétation en ces termes : « La coopération ne saurait en aucun cas remplacer l'intégration européenne ». Il soulignait que celle-ci restait l'objectif du gouvernement fédéral.

Le deuxième point noté par M. le rapporteur et repris par M. le ministre des affaires étrangères tend à démontrer que ce traité correspond à la volonté de construire une communauté politique et que le traité à deux n'est pas fermé, qu'il reste ouvert à tous. Entrant même dans le détail, l'un et l'autre ont ajouté que les six chefs d'Etat, dans une déclaration commune du 18 juillet 1961, avaient affirmé leur accord. Et alors de demander l'un et l'autre pourquoi il y avait eu échec de la commission — la deuxième, la commission Fouchet — en avril 1962.

C'est une question pertinente. Il faut, en effet, se demander pourquoi nos cinq partenaires — je dis bien cinq et non pas deux — ont un jour considéré comme impossible de poursuivre la négociation, si ce n'est parce que leurs amendements qui portaient sur trois points essentiels — en premier lieu, ne pas laisser diminuer l'esprit communautaire, c'est-à-dire s'opposer à la demande française de faire passer les communautés existantes sous la responsabilité de l'organisation politique à créer ; en deuxième lieu, affirmer dans le traité la fidélité à l'intégration atlantique ; en troisième lieu, proclamer l'ouverture vers l'avenir comme une possibilité, c'est-à-dire la fusion des exécutifs et l'élection au suffrage universel des membres du Parlement européen — amendements qu'ils avaient pu croire un jour retenus, ont disparu des textes définitifs lors de leur révision par la France.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez ajouté qu'il y avait eu effectivement quelque chose de plus. C'est le fait que les représentants de deux Etats avaient alors parlé de la présence britannique. C'est tout à fait exact.

Il est vrai, en effet, qu'après le refus par la France des amendements suggérés par les cinq autres partenaires, les porte-parole des Pays-Bas et de la Belgique ont alors déclaré : « Si ce ne doit pas être l'Europe intégrée, mais l'Europe des patries, il y a alors place pour la Grande-Bretagne ». Et là, encore, vous avez refusé.

Là réside la seule, l'unique cause de l'échec.

J'en viens à un propos de M. Terrenoire, que j'ai repris, pour être sûr de ne pas trahir sa pensée, dans son rapport écrit, et non seulement dans son intervention — les deux étaient d'ailleurs identiques : Pourquoi ne pas commencer à deux ce que l'on n'a pu faire à six ?

L'aveu est de taille. On a essayé à six. On a échoué. On a alors essayé à trois. On s'est même rendu en Italie pour tenter d'y parvenir. Un homme de bonne volonté avait déjà trouvé le titre de la nouvelle organisation : le « Frailit », France-Allemagne-Italie. Je défie qu'on m'apporte un démenti.

On a aussi échoué. Alors on le fait à deux et, se tournant vers les quatre qui ont refusé, on leur dit : « Messieurs, le traité est ouvert. Vous pouvez aujourd'hui accepter ce que vous avez refusé hier. » Est-ce vraiment une ouverture sérieuse ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. le rapporteur a beaucoup insisté ensuite sur le fait que ce traité avait une portée historique, qu'il comportait le règlement du contentieux franco-allemand, qu'il scellait solennellement le rapprochement entre nos deux peuples. M. le ministre des affaires étrangères a, dès les premiers mots de son intervention, parlé d'un moment de grande émotion.

Disons-le franchement, pour nous socialistes, c'est l'argument qui aurait été le plus susceptible de nous toucher.

Avant beaucoup d'autres, nous avons tout fait pour le rapprochement franco-allemand. Qui s'est opposé, vainement hélas ! au partage de l'Allemagne, sinon nous ? Et qui l'a approuvé, si ce n'est vous ?

Reprenez-vous à votre compte ce qui était alors dit ou écrit sur la nécessaire division de l'Allemagne ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Qui a fait entrer l'Allemagne dans le concert des nations libres, au Conseil de l'Europe, à la Communauté du charbon et de l'acier, à l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, au Marché commun, à l'Euratom, si ce n'est nous ? Et qui s'y opposait, si ce n'est vous, toujours, inlassablement ? (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Vous parlez de contentieux, mais qui a réglé au mieux — ou au moins mal, à votre gré — le contentieux franco-allemand dans l'affaire sarroise, si ce n'est nous, contre vos voix ? Et quand je dis « vous », je suis obligé de faire une exception. Je ne saurais vous mettre en cause, monsieur le ministre des affaires étrangères, dont le rôle fut à l'époque fort apprécié des responsables de ce régime d'antan. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous m'excusez, monsieur le ministre, de cette évocation mais j'imagine que sur un autre point vous avez dû, comme moi, au moins sourire, quand par exemple vous avez appris, à la lecture du rapport de la commission des affaires étrangères, que la première visite du chancelier d'Allemagne en France se

situait le 14 septembre 1958 à Colombey. Combien d'autres aviez-vous eu à organiser avant cette date ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Oui, nous avons voulu de toutes nos forces le rapprochement franco-allemand. Alors, s'il était vrai que le présent accord servit cette cause et sans nuire à la volonté de construire l'Europe, nous n'hésiterions pas à l'accepter. Mais tel n'est pas le cas et pour dévoiler toute ma pensée, même si elle vous heurte et même si je le dis avec regret : je ne crois pas que l'exaltation des sentiments nationaux allemands devant une foule allemande ou celle des sentiments militaires devant les officiers de l'école de guerre de Hambourg servent bien la cause européenne. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Notre rapporteur, et après lui M. le ministre des affaires étrangères, se sont efforcés de répondre aux arguments des adversaires du traité. Ils ont d'abord voulu nous démontrer que le traité avait bien la même signification pour les Allemands et pour nous-mêmes.

Pour le savoir, il eût fallu que ce Parlement fût libre d'adopter un texte, amendement ou préambule, rédigé aussi librement que l'a été le préambule allemand devant le Parlement allemand, c'est-à-dire fixant les objectifs visés par la France en politique extérieure.

Il nous a été affirmé par M. le président de la commission des affaires étrangères que le président de notre Assemblée considérait une telle proposition comme irrecevable en France.

Je pense que l'Assemblée aura à connaître plus tard de cette interprétation restrictive et, à mes yeux, abusive de même qu'elle aura à se prononcer sur la proposition d'ajournement que plusieurs formations de cette Assemblée vont vous soumettre — car c'est le seul moyen, paraît-il, qu'on nous laisse...

Une voix de l'U. N. R.-U. D. T. C'est cela la démocratie !

M. Guy Mollet. ...qu'il nous reste pour connaître la politique extérieure de la France et de savoir si le Parlement français est pour ou contre l'intégration en Europe et dans le Pacte atlantique.

Mais là n'est pas pour l'instant mon propos. Voyons donc si oui ou non nous sommes en face d'un traité dont le contenu diffère de l'un et de l'autre côté du Rhin.

Le traité soumis à la ratification du Parlement français ne peut être que celui qui figure dans le document parlementaire n° 231 qui nous est soumis.

Or, entre le 22 janvier et le 12 juin, j'affirme que ce traité a subi des modifications non pas dans sa forme, certes, mais dans sa portée, dans sa signification internationale. Cela résulte de l'adoption par le Bundestag et le Bundesrat — le Parlement allemand — du préambule à la loi de ratification.

Le Gouvernement français a sans doute tellement bien saisi lui-même l'importance de ce préambule qu'il a introduit dans l'exposé des motifs la phrase dont il a déjà été beaucoup fait état :

« Il va de soi qu'il n'est en rien dérogé par ces dispositions aux engagements antérieurement assumés par l'un ou l'autre des deux Etats, qu'il s'agisse en particulier dans le domaine de la défense de l'Alliance atlantique ou des accords de Paris de 1954, et dans le domaine économique des communautés européennes existantes. »

Tandis qu'à Paris on se borne à constater que le traité ne déroge en rien aux engagements antérieurs, à Bonn on précise qu'il n'affecte pas les droits et les devoirs découlant pour la République fédérale des accords multilatéraux qu'elle a déjà conclus ; à Bonn on précise que ce traité doit servir les grandes tâches qui dirigent la politique internationale et on les énumère : l'intégration des forces de l'Alliance atlantique, l'unification de l'Europe dans la voie amorcée par la création d'une communauté européenne, en y incluant l'Angleterre, et la consolidation des communautés existantes.

Or, monsieur Terrenoire, vous avez pu déclarer publiquement, non pas en votre qualité de rapporteur, mais à titre personnel, le 21 mai dernier à Bad Godesberg, que ce préambule ne vous gênait en rien et que ce serait un mauvais travail que de chercher à opposer le préambule au traité. Alors, je suis en droit de demander au Gouvernement français...

M. Louis Terrenoire, rapporteur de la commission des affaires étrangères. Monsieur Guy Mollet, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Guy Mollet. Volontiers.

M. le rapporteur. Monsieur Guy Mollet, j'ai entre les mains le bulletin de presse et d'information de la République fédérale en date du 18 mai 1963, c'est-à-dire exactement le surlendemain du vote du Bundestag. Dans ce bulletin officiel, publié par le gouvernement fédéral, est inséré, en son intégralité, le traité du 22 janvier 1963. Je constate que le préambule n'y figure pas. Est-ce à dire que le Gouvernement allemand y attache l'importance que vous semblez y attacher vous-même de manière à opposer l'interprétation d'outre-Rhin à la nôtre ?

Si le gouvernement allemand attachait à ce préambule la même importance que vous, il aurait certainement publié dans ce bulletin le préambule en même temps que le traité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Guy Mollet. Vous avez anticipé, monsieur le rapporteur, sur un des points que j'entends traiter, les raisons de ce préambule allemand et les conditions dans lesquelles il a été voté. Il est bien évident que j'aurai à répondre à ce moment-là et que vous me rappelleriez, si je ne le faisais pas, à la question que vous venez de me poser.

Je disais donc que je suis en droit de demander au Gouvernement quelle est son interprétation et non celle du rapporteur du traité franco-allemand. Est-il favorable à l'intégration atlantique ? Dans ce cas, que veut dire la force nationale française ? Est-il favorable à l'unification et à la consolidation de l'Europe par l'intégration selon la formule du chancelier Adenauer déjà citée il y a un instant ? Ou s'agit-il simplement de coopération selon la prudente et discrète terminologie française ?

Mais ce n'est pas là la seule opinion du chancelier Ollenhauer, son adversaire direct, le président du parti social démocrate, est intervenu dans le débat et a dit...

M. le rapporteur. Il a voté le traité !

M. Guy Mollet. Il l'a voté et je vous dirai dans quelles conditions.

Le chancelier fédéral a, à juste titre, cité le nom de M. Robert Schuman. On rend beaucoup d'hommages à M. Robert Schuman mais trop tard, à mon avis, dans certains milieux. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du groupe socialiste.)

« Vous avez cité hier, à juste titre, le nom de cet homme qui a rendu de grands services à l'entente franco-allemande. Il a mérité d'être cité à cette occasion, mais ce rappel soulève une question.

« Il est le créateur du traité Schuman, c'est-à-dire de ce qu'on a appelé le traité de la C. E. C. A. Or ce traité a, beaucoup plus que tous les autres traités européens, même celui de la Communauté économique européenne, un caractère supranational. Il est dominé par l'idée de créer une communauté européenne dans laquelle, en considérant aussi bien les objectifs du traité que son application pratique, les intérêts nationaux sont, de toute manière remplacés par des intérêts communs, par une action commune et même dans le cadre de la C. E. C. A. par une politique commune dans des secteurs importants, comme celui de l'énergie et où tout ce qui subsiste de particularisme ou d'intérêts nationaux s'est trouvé éliminé.

« Or, concluait mon ami M. Ollenhauer, les accords sur la consultation, par exemple, du traité franco-allemand entre deux des partenaires de la communauté des Six sont, au fond, exactement à l'opposé de l'idée que Robert Schuman défendait en ce domaine dans la perspective d'une coopération européenne. »

Devant la commission, M. le rapporteur a aussi cité un autre nom, celui de son homologue, comme il aimait à le dire, c'est-à-dire celui de M. Furler, rapporteur devant le Parlement allemand. Mais M. Terrenoire ne peut pas ignorer, puisqu'il y a assisté, que le 25 mai dernier, à la rencontre franco-allemande de Bad Godesberg, M. Furler, très formellement, s'est opposé à vos conceptions sur la relance européenne, sur l'organisation de la défense telle qu'elle venait d'être présentée par M. Baumel.

Le président du mouvement européen allemand qu'il est en même temps a déclaré — je le cite, car il est plus difficile à contredire que moi-même : « Je n'ai pas été convaincu par M. Baumel. Je ne crois pas qu'on puisse renforcer l'Occident en créant une force de frappe nationale. Nous savons, nous Allemands, l'efficacité de la protection offerte par les Etats-Unis d'Amérique. Nos buts sont que la communauté économique reste forte et efficace et que l'Europe s'étende par l'adhésion de la Grande-Bretagne et, si possible, d'autres Etats européens. La rance suggérée par M. Baumel n'aboutira pas ».

Alors, le Gouvernement voudra-t-il nous dire quelle est sa propre interprétation du traité ? M. Couve de Murville a bien voulu déjà nous en donner un aperçu, hier soir, quand il nous a précisé qu'il était normal, évident même, que les politiques étrangères des deux pays ne coïncident pas, essentiellement quant à la participation à la défense. Il faudra d'ailleurs nous expliquer en quoi la défense allemande et la défense française sont maintenant disjointes ! Mais il ne nous a pas dit ce qu'est la position française.

Ensuite, notre rapporteur a constaté que l'un des arguments les plus forts — ce sont ses mots — contre le traité a été tiré des circonstances, des coïncidences, de ce que l'on a appelé pudiquement un événement fortuit.

M. le rapporteur. Une coïncidence fortuite et non un événement fortuit !

M. Guy Mollet. Je corrige très volontiers et je vous en donne acte.

Disons donc : « une coïncidence fortuite ».

Je ne sais pas, d'ailleurs, comment les coïncidences peuvent être autres que fortuites.

M. René Laurin. Un événement fortuit, c'est différent !

M. René Fanton. Vous ne cessez de faire des procès d'intention !

M. Guy Mollet. La coïncidence portait sur le fait que la signature du traité était intervenue dans les huit jours qui suivaient la conférence de presse du 14 janvier, et notre rapporteur de conclure par une formule que je trouve délicate : « Le calendrier n'a pas été galant homme ».

Franchement, qui de vous fera l'injure au Président de la République de penser qu'il ne savait pas le 14 qu'il avait sur son calendrier une rencontre pour le 22 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) En tout cas, pas moi et c'est bien ce qui m'inquiète. C'est là que l'événement cesse d'être fortuit.

Examinons maintenant le troisième argument des adversaires auxquels s'en prend M. le rapporteur. Il n'est pas vrai que ce traité, parce que bilatéral, soit en contradiction avec les traités multilatéraux. Il conteste, par exemple, la thèse suivant laquelle un bloc franco-allemand préétabli puisse constituer une minorité de blocage dans des votes pondérés.

Je ne discuterai pas longuement de cet aspect du problème. Je dirai même que, sur le plan juridique et en prenant les traités à la lettre, l'affirmation du rapporteur peut se soutenir. Si l'on considère l'esprit des textes, la volonté des contractants, les objectifs poursuivis, alors tout s'éclaire et s'éclaire différemment. Très sincèrement, très honnêtement dirai-je, M. le rapporteur a tenu à citer à la page 35 de son rapport ce propos du chancelier Adenauer : « Le général de Gaulle proposait un traité prévoyant que les organisations européennes déjà existantes devraient tomber sous l'autorité du nouveau traité ». Et le chancelier se félicite non seulement de ne pas l'avoir accepté, mais d'être arrivé à en dissuader le Président de la République française.

Vous nous avez parfois reproché de vous faire des procès d'intentions. En est-ce un que de vous interroger sur vos intentions et sur les objectifs que vous poursuivez ? Et ceux des partenaires de la France qui ne sont pas partie à votre traité à deux n'ont-ils pas quelque droit à être inquiets si la volonté première du Gouvernement français était bien de faire passer l'autorité des communautés sous celle du nouvel organisme politique à créer ?

Enfin il y a un argument massue, en tout cas contre nous puisqu'il vise particulièrement les socialistes français : le S. P. D. — le parti social-démocrate allemand — a voté pour.

J'ai déjà cité M. Ollenhauer. Mais écoutez ce qu'a écrit le porte-parole du S. P. D., M. Herbert Wehner, le 5 mars dernier dans le *Vorwärts* :

« L'accord franco-allemand peut être utile s'il s'insère sans équivoque dans le cadre des dispositions des traités instituant les communautés européennes, de l'organisation de défense de l'Atlantique-Nord, de l'U. E. O., de l'accord sur les relations entre les anciennes puissances d'occupation occidentales et la République fédérale allemande. C'est à quoi il faut arriver. L'acte de ratification doit enfin explicitement faire état des clauses qui ont été manifestement incluses dans des projets antérieurs qui prévoyaient que l'accord s'insérerait dans le cadre des autres traités cités.

« Or le traité signé par le chancelier fédéral et le ministre des affaires étrangères ne contient plus aucune des clauses de ce genre. Pourquoi ? Quelqu'un doit avoir eu certaines intentions pour les supprimer.

« C'est pourquoi il serait intéressant de les introduire de nouveau et si cependant les Français s'y opposaient formellement, il nous faudrait alors constater avec regret mais sans ambiguïté que le moment n'est pas venu de conclure un semblable accord franco-allemand dans ces formes. »

Et pourtant, me direz-vous, le S. P. D. finalement a voté pour. Dans quelles conditions ? Les voici telles qu'elles résultent de sa propre déclaration officielle :

« Le traité tel qu'il a été présenté d'abord était inacceptable pour le S. P. D. parce qu'il créait le danger d'un blocage de la politique européenne sur laquelle les partis socialistes des six pays de la Communauté européenne se sont engagés... » — nous en avions ensemble discuté — « Notre parti déclara alors, dès le début de la discussion publique sur le traité, qu'il souhaitait la réconciliation des peuples français et allemand, à la condition que la politique entre Bonn et Paris ne détruise pas la politique européenne.

« Nous avons donc proposé au Parlement un préambule au traité précisant clairement et nettement que chaque gouvernement allemand devrait s'engager solennellement à continuer, *primo*, la politique européenne intégrée, *secundo*, la politique atlantique intégrée, *tertio*, la politique de l'alliance offerte à la Grande-Bretagne, aux pays scandinaves et à tous les pays qui voient dans l'Europe non seulement un axe Paris-Bonn, mais une alliance des pays libres démocratiques. »

« La première réaction du gouvernement Adenauer et de son parti fut un refus net. Il nous expliqua que l'adjonction d'un préambule revenait à poser des conditions qui paraîtraient par conséquent comme une vexation pour le peuple français. »

« Nous avons alors confirmé que nous ne voterions pas le traité et nous avons expliqué publiquement les raisons de notre attitude. »

« Dès lors, il y eut des remous au sein des partis gouvernementaux et nombreux furent les membres du C. D. U. qui partageaient notre préoccupation. Adenauer risquait de perdre sa majorité au Parlement. Une partie des libéraux et de nombreux démocrates chrétiens étaient décidés à voter contre le projet si le Gouvernement ne proclamait pas que ce traité ne risquerait pas de bloquer les autres engagements internationaux signés par l'Allemagne. »

« Mis devant le danger de voir repousser le traité, le Gouvernement accepta notre proposition d'un préambule expliquant mot à mot, paragraphe par paragraphe, l'idée et le sens dans lequel nous, socialistes allemands, voyons le traité même et surtout la réconciliation des peuples allemand et français. Et, dans ces conditions, après une discussion approfondie au sein de notre comité directeur et du groupe parlementaire, nous avons décidé de voter pour le traité. »

Et si, à la demande de la majorité gouvernementale, ils ont renoncé — et je réponde à votre question, monsieur le rapporteur — à l'insertion d'un préambule dans le texte transmis sur le plan international, c'était par cette préoccupation évoquée déjà il y a un instant, de ne rien faire qui puisse apparaître comme une vexation à l'égard du peuple français.

Il s'agit là d'une attitude du S. P. D. que je comprends. Les socialistes allemands veulent le rapprochement entre le peuple français et le peuple allemand.

M. André Fanton. Faites-en autant !

Mais il n'y a pas de communistes en Allemagne.

M. Bertrand Flornoy. Vous parlez comme M. Spaak !

M. Guy Mollet. Ce n'est pas déshonorant ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. le président. Monsieur Flornoy, veuillez laisser continuer l'orateur.

M. Guy Mollet. Je comprends très bien, dis-je, l'attitude de mes amis du S. P. D.

Ils savent dans quel esprit leur gouvernement appliquera ce traité. Nous, nous ne le savons pas et, sans doute, nous ne le savons pas à la fin de ce débat.

M. André Fanton. Vous n'êtes pas optimiste sur votre avenir !

M. Guy Mollet. Je ne suis sûrement pas optimiste quant à la politique de votre gouvernement !

M. le président. Monsieur Fanton, veuillez cesser d'interrompre l'orateur.

M. Guy Mollet. Il faut s'entendre sur le sens du traité. Il faudrait qu'il soit clair même pour vous, monsieur Fanton, qui allez le voter en tout état de cause.

Est-ce ce grand événement historique dont parle le rapporteur ? Est-ce ce moment de grande émotion qu'a évoqué le ministre ?

Ou bien, plus simplement, comme l'un et l'autre l'ont dit par ailleurs, cette entreprise très modeste pour essayer d'harmoniser des positions que l'on sait être contradictoires ? Il faudra nous le dire.

Est-ce vraiment l'aboutissement d'une sérieuse préparation débouchant sur un traité dont le porte-parole français nous dit que le Président de la République ne le souhaitait pas et qu'il eût préféré un simple accord, une simple déclaration commune, mais dont le chancelier allemand affirme qu'il avait été proposé par le Président de la République française, à condition que les communautés existantes passent sous l'autorité de l'aéro-pape ainsi créé ?

Aujourd'hui, il n'est pas question que le Gouvernement français nous fournisse sur ce sujet les réponses que nous attendons, semblables à celles que le Gouvernement allemand a été amené à fournir à mes amis socialistes allemands. Alors, dans ce cas, il n'est pas question que les socialistes français — et ils ne sont pas seuls — puissent vous apporter leurs voix.

M. André Fanton. Il y aura les communistes, comme toujours !

M. Guy Mollet. Je vais conclure...

M. Gabriel Kaspereit. Bonne idée !

M. Guy Mollet. Merci.

... dans les termes mêmes que j'utilisais il y a un an.

Mesdames, messieurs, ce qui nous différencie et ce qui oppose nos thèses est sérieux. Vous avez une politique extérieure ; nous en avons une autre.

La politique suivie par vous jusqu'à ce jour et qui veut faire de la France un pays fort, armé, consacrant une part chaque jour plus écrasante de son budget à une défense nationale... (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Gabriel Kaspereit. La tarte à la crème !

M. Guy Mollet. Les vérités, même répétées, ne cesseront pas d'être des vérités. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

... à une défense nationale dont je dis qu'elle est chaque jour plus faible parce qu'elle est seulement nationale. (Applaudissements sur les mêmes bancs), à une politique d'autonomie altière, sourcilleuse, qui étonne puis éloigne nos alliés. Je crains qu'elle ne nous mène très rapidement au dégageant, à l'abandon de nos engagements internationaux et ainsi que je l'ai dit à l'Assemblée, à l'isolement.

Je sais très bien que je ne vous ai pas convaincus — je n'avais pas cette illusion — mais puissé-je au moins avoir fait mieux comprendre à l'opinion, au delà de cette enceinte, pourquoi nous sommes définitivement et farouchement opposés à votre politique.

Je n'ajouterais qu'une seule phrase à mes propos d'alors que je viens de citer.

L'heure de la construction européenne passe ; elle est encore là mais elle passe vite. Vous vous refusez à la saisir, vous empêchez qu'elle soit saisie. Alors, vous porterez devant l'histoire la responsabilité de son échec et vous la porterez seuls. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Comte-Offenbach. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Pierre Comte-Offenbach. Mes chers collègues, j'ai choisi d'attirer votre attention sur le paragraphe C du programme de ce traité, qui concerne essentiellement l'éducation et la jeunesse.

Il est bien évident que cette partie du traité ne devrait pas soulever de polémiques sur ces bancs, ni prêter à de sérieuses contestations. Qu'on veuille bien me faire l'honneur de croire que je l'ai choisie, non pour ma tranquillité personnelle, mais parce que, de toute ma conviction, je crois que c'est un élément capital du traité franco-allemand soumis à notre ratification.

Mes observations seront brèves sur les deux premières parties de ce paragraphe concernant, l'une, l'enseignement des langues, l'autre, le problème des équivalences, la troisième intéressant la coopération en matière de recherche scientifique.

M. Terrenoire, dans son rapport, a suffisamment attiré votre attention sur ces points et notamment sur la difficulté initiale que présente le développement de la langue française en Allemagne pour que je n'aie pas besoin de m'étendre. Néanmoins je dois vous dire qu'avec tout le respect qu'un gouvernement doit à un parlement il est allé de soi que des initiatives n'ont pas encore été prises en nombre suffisant pour qu'il soit possible, dès à présent, de dresser devant vous un bilan de perspective en cette matière.

Il était normal, il était convenable que l'on subordonnât des négociations sérieuses et poussées à une approbation des parlements nationaux respectifs et c'est pourquoi l'on ne peut en cette matière que se limiter à envisager que la France s'efforce d'obtenir que les programmes comportent le plus souvent possible, en Allemagne, l'étude de deux langues vivantes car, vous le savez, l'anglais y a une place importante, le latin et le grec y sont par ailleurs langues obligatoires.

Comme on sait que la compétence des länder en cette matière est une cause d'extrême diversité dans l'enseignement allemand d'une région à l'autre, il faudra donc que nous ayons et que notamment notre ministre de l'éducation nationale ait en face de lui un interlocuteur unique, représentant les ministres de la culture des différents länder, pour que ce problème linguistique essentiel avance.

Au demeurant, je ne pense pas que mon prédécesseur à cette tribune, M. Guy Mollet, qui a pu déclarer avec beaucoup trop de modestie, en une autre enceinte, que la seule gloire de sa vie était la confection d'une grammaire anglaise, puisse me reprocher de proposer à mes collègues la confection d'une grammaire allemande, demain italienne ou hollandaise, ce qui — je le leur souhaite comme à moi-même — vaudra peut-être à son auteur une notoriété politique, à défaut d'être philologique. (Sourires.)

Et j'en viens à l'essentiel de mon propos qui est le paragraphe du traité concernant la jeunesse.

Je veux d'abord vous rendre attentif à cette disposition particulière et liminaire de la déclaration commune, constatant que la jeunesse, ayant pris conscience de cette solidarité, se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'unité franco-allemande.

Dans ces conditions le traité fait, comme il était convenable, la part belle à cette belle jeunesse.

Or, le traité est présenté comme un acte capital pour l'orientation de l'avenir de la nation. S'il en est bien ainsi, l'on se trouve sans doute pour la première fois dans l'histoire politique de la

France devant une attitude gouvernementale de confiance à l'égard de la jeunesse, à qui l'on remet en grande partie le sort de ce traité franco-allemand.

Pour lui en donner les moyens, il est dit de façon explicite : « Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle. »

Je ne sais si je dois voir une coïncidence — que certains qualifieraient de fortuite (*Sourires*) — une simple coïncidence dis-je, dans le fait, qui me réjouit profondément, que M. Herzog, hier haut-commissaire, ait été élevé au rang de secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Je suis sûr, mes chers collègues, que par vos applaudissements vous marquez la satisfaction que nous éprouvons tous à voir consacrer pour la jeunesse et pour le sport la place nationale qui leur revient. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il est bon, en effet, qu'il en soit ainsi, car nous avons besoin que cette jeunesse et ses activités soient mises en valeur, en relief et qu'un sens profond soit donné à l'avenir que nous voulons pour cette jeunesse.

Un organisme autonome est donc prévu à cet effet dans le traité. Seule création originale dans ce domaine, il aura la vocation que je vais vous indiquer. Je serais tenté de dire que par une sorte de maïeutique moderne on va inviter la jeunesse française et la jeunesse allemande à se découvrir elles-mêmes, mutuellement, non point tellement par un effort accru de tourisme ou par je ne sais quel effort intellectuel, culturel ou artistique, mais, ce qui est plus important, en les conviant, suivant un programme dont je vais vous définir les grandes lignes, à découvrir sur un plan humain leur réalité propre et réciproque.

M. Félix Kir. Il y a des années que cela existe. Je le prouverai.

M. Pierre Comte-Offenbach. Monsieur le doyen, vos rappels et vos souvenirs méritent toujours infiniment de respect. C'est pourquoi je les entends toujours avec autant d'intérêt et d'attention.

Qu'il me soit permis seulement de vous répondre qu'entre les tentatives isolées effectuées depuis plusieurs années, pour méritoires qu'elles aient été, et une construction qui va désormais prendre une forme organique, il y a une marge considérable qu'un esprit aussi éclairé que le vôtre ne peut pas ne pas mesurer, à défaut de pouvoir la franchir. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

J'ajoute que cette découverte mutuelle des deux pays par deux jeunes a une vertu exemplaire au regard de l'Europe.

Il est bien évident que ce n'est ni d'aujourd'hui, ni même d'hier, que les jeunes ont, par essence, une vocation à se rencontrer. Elles possèdent, en effet, des disponibilités qui ne sont pas celles des hommes d'âge déjà mûr et, par-là même, elles ont une aptitude à se comprendre et, en se retrouvant, à s'aimer.

Mais, comme je viens de le dire — et j'y insiste — puisque l'on crée un organisme de cogestion et de coopération, je souhaite pour ma part — je l'indique à M. le ministre des affaires étrangères — que ce soit un organisme parfaitement intégré.

Telle ou telle formule est envisagée. Je dirai tout net celle qui a ma préférence. Monsieur le ministre des affaires étrangères, dans une affaire comme celle-là, il faut parler net et agir franchement. Mettez à la tête de cet organisme, par alternance, un secrétaire général, d'abord d'une nationalité, puis, forcément, de l'autre, une année après l'autre. Vous aurez ainsi un régime correct. Mettez le second comme adjoint la première année. Restituez-lui la première place l'année suivante.

N'appliquez pas d'autres formules, qui m'ont été soufflées dans l'oreille, comme pouvant être éventuellement retenues. Tenez-vous en à ces procédures qui sont normales, classiques et de bonne règle avec un partenaire avec qui, cela va de soi, on désire jouer un jeu loyal.

Ainsi donc, cet organisme qui doit être un organisme de direction paritaire viendra épauler les activités de cette jeunesse. Bien entendu, en cette matière, il faut être actif et rapide. Si, dès à présent, des négociations sont intervenues, elles n'ont pas encore eu de sanctions majeures, car, je le répète, le Gouvernement français, comme le Gouvernement allemand, se sont réservés d'obtenir les accords préalables indispensables des Parlements avant que d'aller plus avant.

Cet organisme va donc disposer d'un fonds commun de deux milliards et demi d'anciens francs. Vous voyez qu'il y a là une dotation intéressante. Si on l'a ramené pour la première année, c'est-à-dire pour 1963, à 500 millions d'anciens francs, c'est qu'à la vérité l'année est suffisamment engagée et que la mise en route n'appellera pas plus de dépenses.

Cet organisme s'occupera d'échanges de jeunes. Il faut, en effet, que les organisations de jeunes existantes, ici et outre-Rhin, donnent un maximum de résultats dans le minimum de temps. Elles y seront aidées grâce à un échange des dirigeants, suivis ou accompagnés d'un accueil de jeunes Allemands de diverses activités. Il y aura là une variété de communications et d'échanges dont nous pouvons attendre les meilleurs résultats.

Des formules originales ont déjà été découvertes. On va échanger des moniteurs de colonies de vacances après leur avoir fait suivre des stages à la fois linguistiques et de préparation dans l'organisation des stages. Des jeunes travailleurs de toutes catégories — l'on songe aux jeunes artisans, aux jeunes agriculteurs, aux jeunes ouvriers — vont être envoyés dans des stages gratuits, formule infiniment préférable à celle adoptée jusqu'à présent où la charge financière qui pouvait peser sur ceux des industriels ou des commerçants allemands qui acceptaient de recevoir ces jeunes en stage, présentait l'inconvénient de ne pas susciter assez d'offres.

Ainsi, ces échanges, complétés par des échanges familiaux et un ensemble de manifestations dans les deux sens, d'ordre culturel et artistique, donneront tout son intérêt et toute son efficacité à cet organisme.

Mais l'effort le plus original peut-être a été fait en matière sportive. On prévoit des échanges d'athlètes et des échanges d'entraîneurs qui se rendront dans l'un des pays pour y enseigner la discipline dans laquelle ce pays est plus faible, et qui mettront ainsi tout leur talent et toutes leurs connaissances techniques à la disposition des athlètes du pays recevant. C'est là une excellente formule, qu'il faut développer.

De la même façon seront réalisés des stages d'athlètes et seront développées les rencontres sportives entre les deux nations.

Il existe actuellement plusieurs organismes — M. Kir avait parfaitement raison de le rappeler — c'est-à-dire le bureau international de liaison et de documentation, le comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle, l'association pour le développement des échanges franco-allemands. Ces organismes vont être, eux aussi, soutenus afin qu'ils puissent multiplier leurs réalisations.

Vous le voyez, mes chers collègues, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs, tous sont compris dans cette organisation qui, mise en place — je me tourne vers MM. les socialistes — sera et demeurera totalement ouverte. Nous n'aspirons à rien d'autre qu'à provoquer un écho profond en Italie, en Belgique, en Hollande, au Luxembourg, partout où l'esprit européen, c'est-à-dire la volonté d'échange des jeunes, anime les hommes.

Nous souhaitons que nos réalisations franco-allemandes aient non seulement un écho, mais un prolongement. Nous souhaitons ardemment que des créations analogues voient le jour entre nos partenaires européens jusqu'à ce que, l'exemple ayant été donné par nous et le moteur étant bien lancé, il devienne possible d'instituer un organisme unique qui, confrontant les besoins de toutes les jeunes européennes, leur apporte les satisfactions auxquelles elles ont droit.

Ainsi, vous le voyez, le rôle de cette jeunesse est affirmé d'une façon capitale dans un traité qui revêt, selon moi et de ce point de vue, un intérêt primordial. La démonstration de cette volonté commune de rapprochement est en grande partie confiée aux jeunes.

Le Gouvernement a fait là un magistral cadeau à la jeunesse car, hier encore, il n'était pas habituel que la génération d'après se vit confier explicitement le soin d'appliquer un traité, dans son esprit comme dans sa lettre.

Or cette réconciliation de la France et de l'Allemagne, combien, pour ma part, je juge réaliste de la confier à des mains et à des esprits jeunes !

Confier le sort de leurs relations futures à ceux-là mêmes qui, s'il advenait malheur, seraient précisément appelés à faire le sacrifice de leur vie dans un nouveau conflit ; remettre le destin des deux peuples entre les mains de ceux qui sont directement et dangereusement concernés, n'est-ce pas très précisément la plus grande sagesse ?

Or la jeunesse d'un pays est tournée vers la vie et non point vers la mort. La jeunesse d'un pays, qui est la source de sa puissance future, aspire par nature à goûter longuement les fruits de son jeune labeur.

Les jeunes savent si bien comment on fraternise !

Comme rien de grand ne se fait dans la facilité, je me prends à penser qu'il aura fallu cet océan de larmes, cette montagne de douleurs, qu'il aura fallu l'immensité d'une lutte séculaire pour que soient finalement réunies les conditions d'une réconciliation franco-allemande.

Telle était peut-être inscrite dans le destin de ces deux peuples l'exigence suprême et sanglante pour que cesse, à partir d'un certain jour, le danger du voisinage.

Un député communiste. Oradour-sur-Glane !

M. Pierre Comte-Offenbach. Nous-mêmes, mes chers collègues, comme ceux qui nous suivront, la France d'aujourd'hui comme celle de demain, ont et auront le devoir sacré de conserver la mémoire exemplaire de ceux qui précisément ont dû faire le sacrifice suprême afin, je le redis, que soient réunies aujourd'hui les conditions d'un accord solennel.

De cela, les jeunes sont conscients. Leurs esprits neufs, leurs énergies et leurs cœurs intacts sont, plus que tous autres, disponibles pour les grands élans, les actions généreuses et pacifiques et, je le dis parce que je le crois, pour l'Europe. Les jeunes sont pour la paix. Les jeunes savent que la paix c'est la vie.

Mes chers collègues, ce sera l'honneur de votre vie parlementaire que de donner par votre vote l'autorisation de ratifier le traité franco-allemand et d'apporter ainsi le cadeau de la paix, de l'amitié, de la coopération que deux grands peuples enfin réconciliés ont voulu offrir à leur jeunesse devant l'Histoire. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Maurice Faure. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, aux termes de la Constitution le Gouvernement n'était pas tenu de soumettre ce traité à la ratification du Parlement. Je veux voir dans le fait qu'il ait néanmoins pris cette initiative, une invitation qu'il nous adresse à un large débat de politique étrangère qui, au-delà du traité lui-même, de ses termes et de son contexte, nous permettra sans doute de faire une incursion dans le problème plus général de sa politique européenne.

Certes, s'il n'y avait en cause dans ce débat, comme on a voulu nous le faire croire, que la réconciliation franco-allemande, je me permets de dire qu'il n'y aurait aucun problème. Nous sommes, ici, nombreux à pouvoir revendiquer dans un passé récent quelques actions dans ce domaine et l'on a bien fait de tous côtés de rappeler que le jour où a été, en quelque sorte, amorcée cette difficile réconciliation, ce fut le 9 mai 1950 lors de l'appel du président Robert Schuman, à une époque, monsieur le ministre des affaires étrangères, où il fallait, en effet, de la clairvoyance, de la générosité et du courage et où vos amis d'aujourd'hui ne nous y encourageaient guère. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Cette route de la réconciliation franco-allemande fut jalonnée, chacun le sait, par le vote du traité sur la C. E. C. A., par l'apurement du contentieux franco-allemand à propos du traité de Luxembourg sur la Sarre, par le vote des traités de Rome sur les deux Communautés, toutes actions diplomatiques contre lesquelles ceux dont je parle se sont inscrits en faux. Je pose simplement la question de savoir ce que serait aujourd'hui devenue la réconciliation franco-allemande si, à leur appel, tous ces traités avaient été repoussés. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le rapporteur. Ce sont des contrevérités.

M. Maurice Faure. Dussé-je déplaire à M. le rapporteur...

M. le rapporteur. C'est une contrevérité !

M. Maurice Faure. Vous avez votre vérité, j'ai la mienne.

Ce ne sont pas des contrevérités que les documents du *Journal officiel*. Vous pouvez, monsieur Terrenoire, vous les procurer comme je l'ai fait. Je vais vous donner les références.

Ce n'est pas dire des contrevérités que de faire les quelques citations suivantes. Je n'en abuserai pas ; nous pourrions rester longtemps, en effet, à cette tribune.

Le 12 juin 1952, dans une question orale avec débat — *Journal officiel*, page 1211, deuxième alinéa — M. Michel Debré — à tout seigneur tout honneur — reprochant à ses initiateurs le projet de Communauté européenne de défense, s'exprimait ainsi devant le Conseil de la République :

« Nous lions notre sort, nous donnons priorité au continent et à l'Allemagne au lieu d'être, sur le continent, le représentant de l'alliance des nations libres. Nous nous rejetons vers la terre ; nous nous rejetons vers le continent en mettant en position subordonnée nos préoccupations aussi bien à l'égard de l'Union française qu'à l'égard du monde anglo-saxon. J'oserai le dire à mi-voix : c'est la politique de Laval qui triomphe dans cette Europe et nous ne pouvons pas l'accepter ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Louis Vallon. Vous permettez ?...

M. Maurice Faure. Vous me répondez tout à l'heure, monsieur Vallon. Votre tour va venir, n'ayez crainte ! (Rires sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 17 novembre 1953...

M. Raphaël Touret. C'est du passé !

M. Maurice Faure. Il vous gêne ? C'est possible !

... M. Gaston Palewski, développant une interpellation sur la politique européenne, déclarait :

« Mesdames, messieurs, une illusion était à la base des positions prises par nos alliés : celle de croire que pour instaurer la paix en Europe il s'agit de résoudre avant tout l'antagonisme franco-allemand ».

Et M. Gaston Palewski ajoutait ce qui se lisait à la page 5195 du *Journal officiel* — je vous donne une référence, monsieur le rapporteur :

« Monsieur le ministre des affaires étrangères... » — disait-il, se tournant vers M. Robert Schuman et probablement vers vous, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, qui étiez alors son secrétaire d'Etat (Sourires) — « ...pour une fois, écoutez Bismarck : méfiez-vous et redoutez que, dans la mesure même où vous faites accéder l'Allemagne de Bonn à sa souveraineté interne et externe, dans la mesure où vous montrez aux Soviétiques qu'il est impossible de s'entendre sur l'Allemagne sans passer par l'Allemagne, dans la mesure où vous soumettez toutes vos notes à M. Adenauer avant de le faire siéger dans un conseil commun, c'est vous-même qui préparez, par vos soins, ce dialogue germano-soviétique dont nous savons ce qu'il a donné dans le passé et dont nous redoutons bien ce qu'il pourra donner pour l'avenir ».

Enfin, M. Vallon — je terminerai par là car je ne voudrais pas que l'U. D. T. s'imagine que, étant la portion la plus faible au sein de l'alliance avec l'U. N. R., je ne lui fais pas la part qui lui est due — M. Vallon donc, au cours de la séance du 27 décembre 1954, nous disait :

« On voudrait nous inciter par un angulnier renversement des alliances à traiter les Russes en ennemis virtuels que nous aurions à combattre éventuellement avec l'appui des Prussiens et des Saxons. Il s'agit, en fait, de réarmer une Allemagne réactionnaire et chauvine contre le gré de celle des travailleurs socialistes et pacifistes.

« L'alternative est la suivante : une Allemagne divisée et dangereuse avec Adenauer, une Allemagne unifiée et pacifique avec Ollenhauer. C'est à vous de choisir ». (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Mesdames, messieurs, le moins qu'on puisse dire c'est que les promotions ministérielles ou politiques flatteuses dont les auteurs de ces affirmations ont été les bénéficiaires depuis lors, ne constituent pas la récompense d'une perspicacité politique particulière. (Sourires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais revenons au fond du débat, quoique cela en fit peut-être partie, et posons-nous la question suivante : comment se fait-il qu'au moment où a été signé ce traité de coopération avec l'Allemagne, les plus anciens partisans du rapprochement franco-allemand, ceux dans les déclarations desquels je vous mets au défi de trouver une seule faille en relisant le *Journal officiel*, aient senti ou ressenti une espèce de malaise et que leur satisfaction ait été pour le moins mitigée ?

Il y a là, en effet, un problème. L'explication en est qu'à nos yeux ce traité contient beaucoup d'autres choses que la réconciliation franco-allemande et que nous redoutons d'y voir un double recul.

En premier lieu, on nous fera difficilement admettre qu' alors que depuis treize ans six pays d'Europe sont groupés au sein des Communautés que vous connaissez, debout, vivantes et qui ont fait leurs preuves, ce soit un progrès de se replier sur un traité de coopération signé seulement par deux pays, quelles que soient les conditions dans lesquelles vous ayez perdu les quatre autres partenaires dans l'intervalle.

Je ne veux pas ouvrir ce procès ; je veux seulement marquer qu'il est inévitable que les quatre autres acceptent de mauvaise grâce cette espèce d'entente privilégiée entre les deux plus grands qui siègent dans ces Communautés et que les termes mêmes de votre accord, qui n'excluent nullement la coopération préalable entre la France et l'Allemagne à propos de toutes les questions posées dans le cadre des trois Communautés européennes : Marché commun, Euratom et C. E. C. A., peuvent évidemment faire craindre à ces pays une entente entre les deux plus grands avant que dans les diverses instances, au niveau des experts, des ambassadeurs ou des ministres, les questions essentielles n'arrivent à l'ordre du jour.

Je dois, toutefois, reconnaître que mon appréhension sur ce point n'est pas très grande parce que, parodiant Augustin Thierry, je pourrais dire de ce traité que sa nocivité sera tempérée par son inapplication. Mais il demeure que, dans l'esprit dans lequel il est rédigé, rien n'exclurait cette espèce de concert préalable, systématique et volontaire des deux pays, entente qui ne pourrait être qu'un élément de dispersion, de dislocation de la Communauté des Six et qui déséquilibrerait en tout cas le fonctionnement harmonieux des institutions essentielles.

Le traité marque un deuxième recul, à mon avis le plus important : on revient de la méthode communautaire, qui a fait ses preuves, à la méthode intergouvernementale.

M. Michel Debré. Qui a fait ses preuves !

M. Maurice Faure. Je reconnais que vous l'avez voulu.

Elle a fait ses preuves, nous dit M. Debré. Parlons-en !

Depuis le 22 janvier, date de la signature de ce traité, le destin s'acharne à multiplier les dissentiments entre la France et l'Allemagne. C'est à croire que Dieu est de notre côté et veut nous apporter la preuve que votre méthode est mauvaise. (*Mouvements divers.*)

Jamais, en effet, aussi bien sur le plan technique que sur le plan de la politique générale, les dissentiments entre les deux gouvernements n'ont été aussi nombreux. Voulez-vous quelques exemples ?

Sur le plan technique, où en est la fabrication en commun du char franco-allemand ? Où en est la fabrication en commun de l'hélicoptère Frelon ? Où en est la fabrication de l'avion de chasse à décollage vertical ?

M. Diomède Catroux. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Maurice Faure ?

M. Maurice Faure. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Catroux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Diomède Catroux. Je veux simplement indiquer à M. Maurice Faure que la construction de l'hélicoptère Frelon est arrêtée non pas pour des raisons qui ont trait à des dissensions entre l'Allemagne et la France, mais par suite de l'étude d'un nouveau programme aéronautique commun à la France et à l'Allemagne.

M. Maurice Faure. Je prends acte de votre déclaration ; l'avenir dira qui de nous deux a raison.

Sur le plan de la politique générale, j'attends votre démenti lorsque je vous aurai dit qu'à propos de la négociation tarifaire — la négociation Kennedy — à propos de l'approche de l'Europe communautaire, à propos de la force multilatérale au sein du N. A. T. O., de l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun, les divergences entre la France et l'Allemagne sont patentes.

M. Marius Durbet. Elles ne sont pas d'aujourd'hui.

M. Maurice Faure. Il est exact, monsieur Durbet, que ces divergences sont antérieures au traité. Mais ce que je reproche à celui-ci, c'est d'être une mauvaise méthode pour les surmonter.

M. Jean Taittinger. L'avenir nous le dira.

M. Maurice Faure. Je vous demande de bien vouloir m'écouter dans le calme. J'exprime mon point de vue et non le vôtre et je voudrais poursuivre mon raisonnement sur un point délicat.

Je prétends que la méthode est mauvaise parce qu'elle diffère radicalement de celle inaugurée par l'appel lancé par le président Robert Schuman au mois de mai 1950 et qui consistait à confier à des autorités démocratiques et communautaires des pouvoirs suffisants pour rendre sur ces questions des arbitrages qui s'imposaient à tous. Alors que nous vous demandons un monde nouveau, vous nous offrez un renversement des alliances. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Ce que vous nous offrez, il faut remonter bien loin pour lui trouver un précédent.

J'ai eu la curiosité de rechercher à la bibliothèque le traité du 20 novembre 1815 qui fonda la Sainte-Alliance entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie. Voici ce que j'ai lu à l'article 6 :

« Pour consolider les rapports intimes qui unissent aujourd'hui les quatre souverains pour le bonheur du monde, les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler à des époques déterminées soit sous les auspices immédiats des souverains, soit par leurs ministres respectifs des réunions consacrées aux grands intérêts communs ». (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

S'il nous était donné de résumer en quelques mots la substance de votre traité, je dirais que c'est l'article 6 du traité de Vienne. Après cela, vous traiterez les autres de gens attardés ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le rapporteur. Monsieur Maurice Faure, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Maurice Faure. Volontiers.

M. le rapporteur. Monsieur Maurice Faure, il faut alors adresser le même reproche au chef d'Etat et aux cinq chefs de gouvernement qui, le 18 juillet 1961, à Bonn, ont préconisé des rencontres semblables à intervalles réguliers.

Au centre. Il est vrai que ce n'étaient pas les mêmes !

M. Maurice Faure. Monsieur le rapporteur, ce n'est un secret pour personne qu'un certain nombre de membres de cette Assemblée sont partisans d'une approche intégrée pour l'Europe politique ; mais nous savons parfaitement que dans la situation actuelle — le traité nous en donne la preuve — nous n'avons aucune chance de l'obtenir. Nous sommes suffisamment réalistes pour nous contenter — c'était la version du plan Fouchet — des propositions que vous faites, mais aux trois conditions que rappelait M. le président Guy Mollet, à savoir qu'il soit prévu une ouverture vers l'avenir, c'est-à-dire une clause de révision, un lien entre les réunions de chefs de gouvernement et le Parlement européen et, enfin, l'inclusion de cette construction au sein du Pacte atlantique.

Je ne sais, mesdames, messieurs, si vous avez tous lu le traité tel qu'il nous est soumis. Mais ce qui me frappe, c'est qu'alors que vous y avez consacré, monsieur le ministre des affaires étrangères, une grande partie de votre temps, que vous y avez préposé les meilleurs de vos collaborateurs — je suis bien placé pour connaître la qualité des fonctionnaires de notre ministère des affaires étrangères — ce soit un traité d'aussi peu de substance qui soit sorti de quelques mois de négociations.

Qui peut dire, parmi ceux qui sont ici, qu'il y a vraiment dans ce traité quelque chose de nouveau, de novateur, j'allais presque dire de révolutionnaire ?

M. le rapporteur, hier soir, a pris de multiples précautions pour nous dire qu'il ne fallait pas s'attendre à grand-chose, que c'était un traité relativement modeste, qu'il était prévu qu'on allait s'efforcer de l'ajuster, que c'était déjà beaucoup de se consulter, de se rencontrer.

C'est précisément là qu'est le fond de notre divergence : nous estimons que ce traité, si sa conception était généralisée, marque un recul par rapport à la méthode de l'Europe communautaire qui avait été employée jusqu'il y a peu de temps.

J'arrive ainsi au deuxième point de mon exposé. A vrai dire, je me suis beaucoup interrogé sur le véritable objectif que vous poursuiviez à travers ce traité. Vous ne vous faites, certes, vous-mêmes, aucune illusion quant aux résultats. Mais vous vous en êtes peut-être fait à un certain moment.

Je conçois, voyez-vous, que certains, misant sur la division de l'Allemagne que l'on peut considérer comme une chance historique pour la France, aient pu échafauder dans leur esprit l'idée d'une Europe continentale, avec l'adhésion du Danemark que nous avons ouvertement convié à y entrer, éventuellement celle de l'Espagne dont je ne crois pas que nous ayons à repousser les avances, d'une Europe continentale à dominante française. Je le conçois d'autant mieux que ce dessein ne peut laisser aucun Français indifférent et qu'il ne manque pas de grandeur. Mais lorsqu'on y réfléchit, on est amené à constater qu'il manque d'une chose, d'une seule : c'est, hélas ! de réalisme.

En effet, cette conception, à supposer qu'elle ait été caressée par certains, ne franchira jamais nos frontières. Ce qu'il y eut de nouveau après la guerre dans les rapports des peuples européens, ce fut de les fonder pour la première fois sur la notion de l'égalité entre eux. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Ou bien l'Europe sera basée sur la notion d'égalité, comme au sein du N. A. T. O. — qui ne trouvera son équilibre que si nous réussissons à trouver l'équilibre entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis — ou bien elle ne sera pas, car vous le savez, aussi bien en Italie qu'au Benélux et même qu'en Allemagne, aujourd'hui plus personne ne pourrait accepter une politique européenne différente.

Vous avez minimisé le préambule ; mais il a une portée considérable. Il signifie que lorsque le chancelier Adenauer est rentré en Allemagne, la quasi-unanimité du parti socialiste, du parti libéral et même du sien — vous n'ignorez rien de tous les voyages entre Bonn et Cadenabbia — lui ont signifié leur étonnement de le voir renoncer à l'intégration européenne en faveur d'un apparent bilatéralisme qui ne pouvait conduire à rien, car le moins qu'on puisse dire, c'est que nous sommes loin, avec ce traité, du grand rêve des de Gasperi, des Schuman, des Adenauer, des Monnet, des Spaak et des autres, que pour ma part j'ai quelque gloire à revendiquer à cette tribune. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

Ce qui apporte une preuve que ce sentiment d'égalité n'est pas absolument dans votre esprit sur le plan de la construction européenne, c'est votre politique de force de frappe. (*Mouvements divers.*) Oui, je veux en parler et je vais d'ailleurs vous dire pourquoi.

Je n'ouvre guère ma télévision sans voir apparaître les images sympathiques et talentueuses de la plupart de nos ministres ou de la plupart de nos experts qui viennent, à longueur de journée, expliquer, sans que jamais un contradicteur n'ait été appelé à le faire, ce qu'est la force de frappe. (*Vives protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

M. Raymond Schmittlein. Ce n'est pas vrai !

M. Maurice Faure. Nous sommes ici à un point où la politique rejoint la morale. Ce dialogue à sens unique... (*Nouvelles protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Henri Duvilleard. C'est faux !

M. André Fanton. Pas de leçon !

M. Maurice Faure. ... nous ne aurions l'admettre et je vous demande, monsieur le Premier ministre, officiellement, de cette

tribune, de donner, à moi-même ou à n'importe lequel de mes collègues hostiles à la force de frappe nationale, l'occasion d'expliquer sa position à la télévision contradictoirement avec qui vous voudrez et quand vous voudrez ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je passerai sur l'aspect financier de la question. Certes, nous avons découvert, depuis les déclarations de M. Peyrefitte, qu'outre toutes ses vertus politiques et militaires, la force de frappe nous faisait faire des économies. (*Rires sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

M. Alexandre Sanguinetti. Eh oui !

M. Maurice Faure. Je me demande, dans ces conditions, mon cher collègue, comment il se fait que l'Angleterre de M. Mac Millan, c'est-à-dire d'un gouvernement conservateur aussi attaché que le vôtre au maintien d'une force de frappe indépendante, en soit arrivée à la conclusion qu'elle ne pouvait plus la construire seule, alors que l'Angleterre est plus peuplée que nous, plus riche que nous et qu'elle a quinze ans d'avance sur nous dans le domaine atomique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Et je me demande comment il se fait, si cette force de frappe est tellement à la portée de notre pays, que les Etats-Unis consacrent treize mille milliards d'anciens francs par an à leur force nucléaire.

La vérité, voyez-vous, c'est que vous découvrez, au fur et à mesure que vous marchez, le prix de cette entreprise. L'usine de Pierrelatte devait coûter cent milliards ; nous en sommes à cinq cents milliards, et vous verrez pour le reste. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Monsieur Sanguinetti, désirez-vous présenter une observation ?

M. Alexandre Sanguinetti. Pas du tout ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Eh bien ! oui, puisqu'on semble m'y inviter, je demande à interrompre l'orateur.

M. Maurice Faure. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Sanguinetti avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alexandre Sanguinetti. Vous reprochez constamment au Gouvernement et à la majorité le coût d'une force de frappe qui représente la moitié des subventions accordées au monde agricole.

Mais vous ne parlez jamais des 13.000 milliards que vous avez dépensés outre-mer dans des guerres perdues et qui représentent cinquante années de financement de la force de frappe. (*Vives protestations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Maurice Faure. Monsieur Sanguinetti, votre réponse est pour le moins curieuse de la part d'un homme qui a mêlé son nom au complot du 13 mai au nom de l'Algérie française. (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Permettez-moi de poursuivre mon exposé. Je voudrais conclure, aussi courtoisement que possible.

M. Henri Karcher. Vraiment ?

M. Maurice Faure. Je veux éliminer aussi, à propos de la force de frappe, l'argument « scientifique ».

Dans le discours qu'il a prononcé en conclusion du débat sur le collectif, M. le Premier ministre, retrouvant sa vocation première de pédagogue, s'est fait une joie manifeste de nous apprendre que l'énergie atomique avait des implications civiles et pacifiques et que si nous ne faisons pas l'effort nécessaire dans ce domaine, nous condamnerions la France à la stagnation.

Permettez-moi de vous dire que ceux qui dans cette enceinte ont institué le commissariat général à l'énergie atomique, ceux

qui ont négocié l'Euratom et qui ne siègent pas sur ces bancs...
(Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Nombreuses voix sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. Le C. E. A., c'est de Gaulle qui l'a créé!

M. Maurice Faure. Je crois n'avoir insulté personne! Je réponds.

Ceux-là — dis-je — n'ignorent rien des implications civiles et pacifiques de l'énergie atomique. Le problème n'est pas là. Ce serait nous accorder bien peu de crédit que de croire que nous ignorons ces choses et, à plus forte raison, que nous ne voulons pas faire face aux responsabilités qui en découlent.

La vérité, c'est que l'Allemagne, qui, cependant, n'a pas procédé à des explosions, aura un navire commercial à propulsion nucléaire avant la France, et ce n'est pas là le signe qu'elle condamne son économie à la récession ou à la stagnation.

La vérité, c'est aussi que le combustible qui émane de la pile atomique de Chinon financée par E. D. F. — M. Michel Debré doit en savoir quelque chose — (Rires sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.) va être affecté à des fins militaires alors qu'il devait l'être à des fins civiles.

M. Raymond Schmittlein. Elle ne fonctionne pas! Elle ne fonctionnera jamais! (Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. Maurice Faure. Vraiment? Elle ne fonctionnera jamais?

M. Raymond Schmittlein. Enfin... (Exclamations et rires sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Faure, poursuivez votre exposé.

M. Maurice Faure. Il reste, mesdames, messieurs, à mon sens, l'aspect politique.

Je ne veux pas entrer aujourd'hui dans le domaine technique militaire, nous le ferons en d'autres temps. Je veux me mettre à votre place, monsieur le Premier ministre.

M. Jacques Vendroux. Pas encore!

M. Maurice Faure. Cela viendra. (Sourires.)

Je veux évoquer la double hypothèse que vous faites, à savoir que la défense d'un pays n'est assurée que dans la mesure où il possède lui-même la panoplie des armes conventionnelles et nucléaires et que cette position est à la portée d'un pays qui a la richesse industrielle et financière de la France.

Je fais cette hypothèse et je suppose que c'est vrai. Mais, si c'est vrai pour nous, pourquoi ne serait-ce pas vrai pour nos voisins?

Et comment alors éviterez-vous la dissémination des armes nucléaires nationales, puisque l'Allemagne, l'Italie, au-delà des traités et des engagements, seront amenées par nécessité vitale, comme vous le réclamez pour vous, à se doter de forces nucléaires nationales avec tous les risques qu'entraîne cette dissémination, non seulement sur le plan économique avec les doubles emplois et les gaspillages, mais aussi sur les plans proprement politique et militaire?

Ou bien alors, ce sera la discrimination, parce que, si ces pays ne se dotent pas d'une force nucléaire nationale et si la France est seule à s'en doter...

M. Achille Peretti. Et l'Angleterre?

M. Maurice Faure. Le raisonnement que je fais vaut pour l'Angleterre dans les mêmes conditions que pour la France.

M. Marius Durbet. Et les Américains?

M. Maurice Faure. Ou bien alors, je le répète, ce sera la discrimination par rapport à nos voisins et vous leur assignerez le rôle de fournisseurs des armes conventionnelles, des forces conventionnelles, c'est-à-dire le rôle que vous ne voulez pas jouer aujourd'hui à l'égard des Etats-Unis dans l'alliance atlantique, et c'est là un point sur lequel je vous donne raison.

Ma conclusion, c'est que je ne veux pas croire qu'entre le monopole atomique américain, que je dénonce comme vous, et la dispersion des forces atomiques nationales, il n'y ait pas un moyen terme qui serait précisément le moyen terme européen. On a eu raison souvent sur les bancs du Gouvernement de faire remarquer que la responsabilité nucléaire est indivisible et que, par conséquent, il n'était possible de lancer l'Europe dans une entreprise de ce genre que dans la mesure où serait constitué à sa tête un pouvoir politique commun susceptible de décider de son emploi. Nous sommes tout à fait d'accord jusqu'à ce point du raisonnement.

Alors, me direz-vous, où est notre divergence?

Elle est dans le fait que votre thèse sur l'unité politique de l'Europe n'aboutira jamais à une autorité politique susceptible de prendre une décision de ce genre, car, pour y parvenir, il faut accepter de dépasser les Etats au profit d'une autorité commune, il faut accepter le postulat, même si l'on ne veut ou ne peut le réaliser qu'avec le temps et par étapes, d'une démocratie européenne vivante et intégrée, alors que, jusqu'à présent, vous vous êtes toujours acharnés à défendre avant tout la souveraineté de nos nations, que jamais vous n'avez voulu dépasser. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Notre dernière chance, c'est essayer une relance européenne. En effet, aujourd'hui, derrière les déclarations rassurantes qui minimisent les difficultés ou les dédaignent comme des accidents inévitables ou des remous superficiels, par-delà la restauration tant vantée de notre prestige national, une chose est certaine, c'est que, comme le disait M. le président Guy Mollet tout à l'heure, l'Europe et l'alliance atlantique sont en crise.

Certes, les manifestations n'en sont pas dramatiques, mais elles n'en sont pas moins graves. La crise s'est aujourd'hui, calmement mais inéluctablement, installée. Elle est devenue la trame redoutable d'une situation où la France est isolée et le monde divisé.

La crise la plus redoutable, c'est la crise européenne, car c'est elle qui affecte le plus le problème que M. Comte-Offenbach évoquait tout à l'heure: l'avenir de notre jeunesse.

Sans doute le Marché commun a-t-il résisté au coup de boutoir du 14 janvier, mais qui ne voit qu'aujourd'hui il est au point mort? Personne ne prend et ne prendra la responsabilité de le disloquer, de le dénoncer, ou de le détruire, mais personne ne veut plus construire avec nous. Nous sommes au moment des préalables. Vous ne ferez des progrès dans la politique agricole, nous disent à l'envi Allemands et Hollandais, que si vous faites des progrès dans la voie de l'adhésion de l'Angleterre au Marché commun. Nous n'avancerons dans la négociation tarifaire, répondons-nous, que dans la mesure où nous nous mettrons d'accord sur le prix du blé.

Il est évident que l'esprit communautaire a, hélas! fui l'ensemble de nos communautés. C'est cela, sur le plan politique et sur le plan psychologique, qui me semble le plus grave, au point où nous en sommes.

Alors, comment reconstruire?

Je ne crois pas que nous ayons à notre portée d'autre moyen immédiat que d'élire une assemblée au suffrage universel et de lui confier le soin d'élaborer la charte d'une communauté politique européenne qui serait ensuite soumise à la ratification, sous la forme que vous voudrez, des divers peuples de notre continent.

Je crois, en effet, qu'il est nécessaire de donner un sens plus démocratique aux institutions européennes et je m'étonne que ce soient ceux-là mêmes qui les accusent sans cesse de verser dans la technocratie qui s'opposent avec le plus de vigueur et de véhémence à tout progrès que nous proposons dans la voie de la construction d'une Europe démocratique.

Et puis je suis convaincu qu'au-delà de cette élection certaines mesures immédiates pourraient être prises: exécutif unique, par la fusion des exécutifs; relance de la politique communautaire, selon le programme d'action qu'avait relevé la commission Hallstein et que M. le ministre des affaires étrangères, ici, a repris hier soir à son compte; système monétaire commun, planification souple des investissements.

Sur ces bases nouvelles, il conviendrait de réaborder le problème anglais, car je ne veux pas fuir ce point du débat.

Je ne suis pas de ceux qui reprocheront au Gouvernement d'avoir défendu les règles du traité de Rome et d'avoir refusé

de s'engager dans la voie d'une dilution de la Communauté des Six dans un ensemble inorganique à dominante libéréchangiste.

Je déplore, sans doute, la brutalité de la méthode qui a été employée à cette fin, mais je déplore surtout que le problème n'ait jamais été placé sur son véritable terrain, c'est-à-dire sur celui de la construction politique européenne.

Au lieu de s'engager dans un dédale de combats byzantins sur des problèmes techniques qui comportent toujours, en définitive, une solution — quand la volonté y est — il aurait fallu exposer notre programme européen sur tous les plans, c'est-à-dire non seulement économique, mais aussi politique et militaire. Il aurait fallu indiquer au Gouvernement britannique à quels abandons de souveraineté nous sommes disposés, lui montrer que ces objectifs font un tout à quoi il est convié d'adhérer, mais qui n'est pas dissociable.

M. Robert-André Vivien. Article 237 du traité de Rome !

M. Maurice Faure. Ce langage n'a jamais été tenu. Pourquoi ? Parce que les conceptions politiques de l'Europe sont les mêmes pour l'Angleterre et le Gouvernement français, et que s'aventurer sur ce terrain, c'était faire apparaître encore plus clairement que ce ne fut le cas que l'interdit qui a frappé la Grande-Bretagne ne trouvait pas son origine dans la fidélité à une conception de l'unité européenne, mais dans les ambitions d'une politique nationale.

M. Philippe Rivain. C'est toujours nous qui avons tort !

M. Maurice Faure. Il est temps de renverser les données du problème et de poser au Gouvernement britannique les vraies questions sur tous les points que j'ai indiqués.

Vous me direz que sa réponse est connue : elle sera négative ! Soit ! Si elle est négative, nous irons de l'avant sans lui, mais au moins la preuve aura été faite que notre position est objective et qu'elle n'émane pas d'un appétit dérisoire de puissance ; car je ne conteste pas que l'Angleterre, pour rejoindre l'Europe, ait à consentir un effort fondamental et à opérer une conversion qui aille jusqu'au fond des choses. C'est un point sur lequel je ne m'éloigne pas, mesdames, messieurs, du sentiment de la plupart d'entre vous.

Ainsi, si vous vous livriez à cette relance européenne, vous auriez — ce sont mes derniers mots — équilibré l'alliance atlantique, car, si nous supportons de plus en plus difficilement la magistrature américaine en Europe, vous oubliez que ce qui la rend inéluctable, ce sont nos divisions et que l'équilibre entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, aussi bien dans le domaine politique, dans le domaine militaire que dans le domaine économique, passé par l'unité de notre continent que je n'ai jamais vue aussi compromise qu'aujourd'hui.

En effet, vous venez d'amorcer à Genève, sur le plan des rapports économiques, une négociation difficile. Comment voulez-vous que cette négociation fasse des progrès dans la mesure où le Marché commun n'a pas encore défini sa propre politique économique et, en particulier, sa propre politique agricole ?

Comment voulez-vous, dans ces conditions, parvenir à déterminer, dans la négociation Kennedy, la marge politique, libérale sans doute, mais suffisamment protectrice de la cohésion communautaire que nous pouvons accepter ?

Prenez garde que le démarrage de Genève, comme autrefois les conversations en vue de l'adhésion britannique, n'ait pris que l'aspect d'un compromis boiteux, dont je voudrais être assuré qu'il ne conduira ni à un nouveau démantèlement du Marché commun, ni à un nouveau 14 janvier.

Tels sont les voies et les moyens, que nous proposons, de la relance européenne que, dans ce contexte, le traité de coopération franco-allemande que vous nous soumettez et qu'organise le traité, ai on veut le considérer surtout comme un symbole, peut contribuer, en effet, à réaliser. Mais encore faut-il que soit précisé l'objectif que vous visez par cette coopération.

Une coopération en soi n'est rien. Ce qui importe, c'est le dessein, c'est l'objectif auquel vous la destinez et je dois dire que, dans la loi de ratification, nous n'avons rien vu sur ce point-là qui puisse nous apporter les précisions nécessaires et les assurances que nous sommes en droit de réclamer.

Notre souhait, notre exigence ne nous semble avoir rien d'excessif ni rien d'insolite. Elle a été partagée par l'unanimité

des parlementaires allemands et je ne comprends pas pourquoi on voudrait nous faire ici un faux procès de politique intérieure. Je dirais simplement que nous partageons les préoccupations de politique étrangère émises par nos partenaires de l'autre côté du Rhin.

Ainsi, vous le voyez, le problème qui demeure au cœur de ce débat, c'est celui de la politique européenne.

Lorsque les hommes du régime actuel ont pris le pouvoir, il y a cinq ans, ils ont trouvé au moins, dans l'héritage du passé, des communautés vivantes grâce auxquelles, pour la première fois dans l'histoire, nos voisins étaient devenus nos partenaires. Redoutez que, par cette marche à reculons, vous n'en fassiez d'ancien des amis avec lesquels nous ne serons pas d'accord, puis, peu à peu, à nouveau, des indifférents. Dans cette affaire, si l'on n'avance pas, on recule. Votre méthode n'étant pas de celles qui permettent d'avancer, c'est au nom de l'idéal communautaire que nous vous lançons, une dernière fois, un solennel appel. (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste. — Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Mondon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. Raymond Mondon. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, au début de cette année, quelques jours après la signature du traité franco-allemand, on pouvait lire dans un journal du Sud de l'Allemagne :

« Le traité de Paris met fin à une longue inimitié, ce qui est un résultat étonnant. Son avenir dépend maintenant de la seule raison. C'est sur elle que nous comptons. »

Notre génération voit ainsi se terminer le temps des vicissitudes, des guerres et de la haine entre deux pays.

Pour les provinces de l'Est de la France, cet événement revêt peut-être encore une importance beaucoup plus grande, car les conséquences de leur situation géographique se faisaient sentir avec plus d'acuité encore.

On ne peut, en effet, parcourir un village de notre terre lorraine sans retrouver les traces, les souvenirs sanglants de ces antagonismes. Et, lorsqu'on pénètre dans les foyers en s'adressant aux plus anciens comme aux plus jeunes, on ne peut rester insensible aux drames qu'ont connus nos pères, nos familles, nos compatriotes.

Sur cette terre en perpétuelle contestation j'ai pu entendre, après l'armistice de juin 1940, nos plus anciens, nés avant 1870, nous dire à nous, les jeunes : nous sommes nés Français avant 1870, devenus Allemands en 1871, à nouveau Français en 1918 et, maintenant, que sommes-nous ?

Que de souvenirs pour nous que cette terre dite d'empire par les Allemands, marche de l'Est par la France.

Aussi les Lorrains, peut-être par méfiance au lendemain de la guerre, mais avec une pointe d'espoir quand même, ont-ils salué la nouvelle politique étrangère des peuples de l'Europe occidentale.

Aussi fut-il particulièrement significatif de voir un de mes compatriotes lorrains, M. Robert Schuman, être l'initiateur de la politique de rapprochement franco-allemand.

Aujourd'hui, il nous est demandé de ratifier cette politique d'une façon définitive par un traité qui engage non seulement les hommes d'Etat qui l'ont signé et les deux gouvernements actuels, mais aussi et surtout les deux peuples pour l'avenir. Les stipulations de ce traité, les projets envisagés répondent d'ailleurs à un besoin que l'on ressent dans les deux pays. Il ne suffit pas, en effet, que les hommes d'Etat se rencontrent au sommet, les parlementaires dans leurs Assemblées : il faut encore qu'Allemands et Français, dans leurs couches les plus diverses, approuvent ces dispositions et participent réellement à cette réconciliation.

C'est pourquoi il est intéressant qu'une partie importante de ce traité soit réservée à la jeunesse, spécialement aux ren-

contres des jeunes de nos deux pays. Déjà des échanges ont eu lieu et, grâce aux jumelages de communes, aux initiatives privées, des réalisations se font jour. Mais il devenait indispensable d'agir davantage dans le concret et, surtout, de mettre des moyens à la disposition des mouvements intéressés.

Cependant, monsieur le ministre des affaires étrangères, je me permets de vous faire deux suggestions à ce sujet.

Il ne me paraît pas souhaitable, en premier lieu, que l'organisme commun prévu par le traité devienne un rouage administratif lourd, compliqué, qui découragerait les initiateurs de ces échanges et de ces rencontres et qui risquerait d'aller à l'encontre de l'objet recherché. Au contraire, il faudra rechercher dans toute la mesure du possible — c'est prévu dans le traité — la coopération des mouvements de jeunes et aussi — ce sera ma deuxième suggestion — des communes de France qui, par jumelage avec les communes allemandes, ont largement aidé au rapprochement des hommes, des femmes et des jeunes de nos cités.

Il serait également opportun et efficace que des représentants des municipalités des deux pays fassent partie de cet organisme commun. L'expérience acquise, les contacts que les élus locaux entretiennent avec la population sont des éléments essentiels de la réussite d'une telle entreprise. C'est l'avenir commun non seulement de nos deux peuples, mais aussi de l'Europe, qui est en jeu par ces dispositions.

Nul n'ignore et ne peut contester, aujourd'hui pas plus qu'en 1950, que la réconciliation franco-allemande est la base indispensable de l'édification de l'Europe politique et qu'elle doit en être l'élément moteur.

En l'affirmant, je ne veux en aucune façon minimiser nos rapports, nos relations, nos liens d'amitié avec les quatre autres pays de l'Europe des Six ; je veux simplement souligner que, dans le passé, les rivalités et les antagonismes entre la France et l'Allemagne ont été tels que l'avenir des Six dépend avant tout de leur réconciliation.

Aussi, objectivement, je ne pense pas que les inquiétudes propagées, le pessimisme répandu à la suite de la signature de ce traité, notamment ces derniers temps, correspondent à la réalité. On peut, certes, regretter le retard apporté à la constitution de l'Europe politique, mais ceux qui émettent ces regrets, en particulier certains hommes politiques, sont-ils bien sûrs qu'ils n'ont rien à se reprocher, notamment quant à la suite qu'ils ont donnée aux accords de Bonn de juillet 1961 qui prévoyaient cette Europe politique ?

Je pense plus spécialement à un ministre des affaires étrangères qui, récemment, dans une interview aux *Izvestia* faisait allusion, avec un certain sérieux, au plan Rapacki. Je songe aussi à un de nos anciens collègues, personnalité éminente de la gauche européenne, dont certaines déclarations récentes ont pu choquer des hommes qui, Européens raisonnables, étaient peut-être moins enthousiastes dans le passé mais qui, réalistes et convaincus, veulent poursuivre la création d'une Europe politique et unie.

Je ne cite pas ces deux exemples pour me prêter à une polémique facile. Je constate que, apparents ou déguisés, certains opposants d'aujourd'hui à ce traité ont souvent soutenu la thèse de ces hommes et que les manœuvres actuelles révèlent plus souvent une opposition de politique intérieure qu'une véritable action européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Le préambule du préambule voté par le Bundestag et le Bundesrat est-il vraiment indispensable à la France ?

Il convient à ce sujet de remarquer que les projets de loi de la République fédérale d'Allemagne ne comportent pas, comme en France, d'exposé des motifs, et que les Allemands, on l'a souligné hier, ont à faire face à des problèmes différents des nôtres : la séparation de l'Allemagne en deux, la situation de Berlin, les traités de Paris, ainsi que l'ont rappelé M. le rapporteur et M. le ministre des affaires étrangères.

Le chancelier Adenauer et sa majorité — dont les sentiments européens ne sont pas douteux — n'ont pas jugé opportun, d'ailleurs, d'intégrer le préambule dans la loi de ratification ni de le notifier au Gouvernement français comme le demandaient certains parlementaires allemands.

Mais, objectera-t-on — on l'a déjà fait — pourquoi ne pas retenir nous-mêmes ce préambule puisqu'il n'est pas considéré comme contraire à l'esprit qui régnait en France ?

Personnellement, et sans avoir à prendre la défense du Gouvernement français, je répète que cette suggestion paraît relever, je le dis sincèrement, plus de la polémique que de l'efficacité.

En effet, l'exposé des motifs du projet de loi français est clair et net en ce qui concerne l'Europe politique et l'alliance atlantique. Il n'est pas inutile d'en citer cet extrait :

« Il va de soi qu'il n'est en rien dérogé par ces dispositions aux engagements antérieurement assumés par l'un ou l'autre des deux Etats, qu'il s'agisse en particulier, dans le domaine de la défense, de l'alliance atlantique ou des accords de Paris de 1954 et, dans le domaine économique, des communautés européennes existantes ».

D'autre part, M. von Brentano, président de la C. D. U., ancien ministre des affaires étrangères de la République fédérale, a déclaré au Bundestag le 16 mai dernier : « Le Gouvernement français a introduit dans l'exposé des motifs des déclarations dont je crois qu'elles concordent tout à fait avec nos préoccupations ».

Et M. von Brentano faisait cette déclaration au moment où le Bundesrat et le Bundestag votaient le préambule dont on parle tant aujourd'hui.

Quant à la déclaration commune signée de Gaulle-Adenauer, le paragraphe suivant est essentiel : « Reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples... ».

Au demeurant, le soir même de la signature du traité, à Paris, la délégation allemande mit l'accent sur cette disposition.

Enfin, il y a quelques semaines, à Paris, l'assemblée de l'Union européenne occidentale, par sa commission des affaires générales unanime et par la bouche d'un parlementaire socialiste belge, a déclaré : « Compte tenu des intentions affirmées par les deux signataires » — c'est-à-dire dans le préambule allemand et dans l'exposé des motifs français — « il a semblé à votre rapporteur qu'il y avait lieu de se réjouir de la signature d'un traité qui scelle l'amitié franco-allemande et de souhaiter que cette coopération puisse être étendue aussi rapidement que possible aux sept Etats qui composent notre Union ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Voilà donc un élément particulièrement important que je me permets de verser au débat et qui va à l'encontre des procès d'intention qu'on veut faire au Gouvernement français et à sa majorité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Duverrier. M. Maurice Faure appelle cela l'isolement de la France !

M. Raymond Mondon. Aussi, au lieu de présenter ce traité comme un acte en retrait, comme on l'a dit il y a quelques instants, comme un mauvais coup à l'Europe, il serait préférable, si l'on veut être réaliste, d'en faire un élément de la relance européenne, surtout lorsqu'on sait que la fusion des exécutifs des communautés est maintenant acceptée par le Gouvernement français.

M. Pierre Billotte. Très bien !

M. Raymond Mondon. On peut critiquer certains faits, certaines procédures. Mais, sur le fond du problème, permettez-moi de rappeler certains événements.

Qui a permis à la France de faire face à ses obligations dans le Marché commun et d'accélérer l'application du traité, si ce n'est ceux qui, fin 1958, ont entrepris une profonde réforme économique et financière ?

Souvenons-nous, mes chers collègues, qui siégeons dans cette Assemblée en juin et juillet 1957 au moment de la ratification du traité de Rome, des inquiétudes que nous nourrissions au sujet de l'application de ce traité en raison de la situation financière de la France. Nous avons été un certain nombre appartenant aux différents partis politiques de l'époque, de la majorité ou de l'opposition, à demander au Gouvernement, par voie d'amendement, de prendre toute disposition pour que la France soit en mesure d'entrer de plain-pied dans le Marché commun. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

N'est-ce pas non plus le chancelier Adenauer qui a déclaré récemment au Bundestag : « Ce n'est pas la France ni le

général de Gaulle qui furent l'obstacle essentiel à ce que l'union politique fût mise sur pied dès 1951, ce sont d'autres ».

Quels sont ces autres ? Je n'ai pas besoin de les nommer. J'ai déjà fait allusion à un ministre des affaires étrangères d'un pays voisin et ami.

Enfin, n'est-ce pas la France qui a permis, en janvier 1962, à Bruxelles, la conclusion d'un accord sur les questions agricoles ?

Cui ! je le répète, on peut exprimer des regrets. Mais croit-on que la cause de l'Europe sera bien défendue en disant en permanence que le chef de l'Etat et le Gouvernement sont anti-européens ?

Qui ! la fédération européenne, j'en suis convaincu avec mes amis, sera un jour l'aboutissement. Mais peut-on être considéré comme mauvais Européen si l'on estime que l'union politique prévue à Bonn par les six pays de l'Europe, en juillet 1961, peut être un chapitre, un moment de l'histoire européenne ?

Toutes les grandes constructions de l'histoire se sont-elles réalisées facilement et rapidement, à commencer par celle de notre pays ?

A ce sujet, j'ai été très heureux de lire récemment, dans le bulletin rendant compte de la réunion du 22 mars du mouvement européen, dont je fais partie, la déclaration suivante d'un de ses membres éminents : « L'entente franco-allemande doit être considérée comme un élément positif de la politique européenne, sans qu'elle constitue pour autant un axe entre les pays ».

Constamment, d'ailleurs, les discussions des communautés et des conseils des ministres démontrent les difficultés de la construction européenne. Est-ce une raison pour désespérer ? Non, bien au contraire. Nous devons faire face, je le sais, à des traditions bien ancrées, à des routines, à des situations que les événements ont façonnées et qu'on ne peut transformer en un instant par un discours ou par un écrit.

Si, au cours de ce débat, des critiques ont été formulées — et c'est normal — contre le Gouvernement français, par ceux qui se montrent habituellement exigeants à son endroit, je regrette, en revanche, de ne pas avoir entendu mettre en cause des gouvernements qui sont, paraît-il, « plus européens » mais qui sont loin d'appliquer à la fois la lettre et l'esprit du traité de la C. E. C. A. quand il s'agit d'acheter du charbon aux Etats-Unis ou du fer en Suède, lésant ainsi les intérêts de la France ou d'autres pays européens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R. U. D. T.*)

Le traité que nous examinons présentement est une pierre de plus apportée à l'édification européenne sans que — j'en suis convaincu avec mes amis — l'esprit communautaire soit atteint. La pratique, plus que les discours — M. Maurice Faure l'a dit dans une réunion du mouvement européen — importera. Je dois d'ailleurs rendre justice, à cet égard, à certaines déclarations du mouvement européen.

Oui, ce n'est qu'une étape après bien des vicissitudes. Mais n'était-il pas nécessaire de procéder par étapes ?

Je comprends l'impatience de certains collègues, d'hommes qui depuis des années ont milité dans les différents mouvements européens. Mais je leur demande de réfléchir aux conséquences de certaines attitudes qui pourraient être interprétées comme un geste de mauvaise humeur de nature à nuire non seulement à notre pays mais, en l'affaiblissant, à l'Europe elle-même.

Il faut voir dans ce traité ce qu'il est, ce qu'il devra être réellement dans la pratique : le symbole de la réconciliation et aussi un élément indispensable vers l'Europe unie dans les circonstances actuelles.

Cela, mes chers collègues, compte plus que des querelles de mots ou de procédure. C'est pourquoi mes amis et moi-même nous ratifions ce traité, sans exiger l'adoption préalable d'un préambule qui ne ferait que reprendre l'esprit de la déclaration commune et de l'exposé des motifs du projet de loi, comme l'affirmait ce parlementaire socialiste belge auquel j'ai fait allusion.

Nous sommes en effet des réalistes. Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Aussi voulons-nous saisir cette occasion pour affirmer notre confiance dans la construction de l'Europe commencée par les traités de la C. E. C. A. et du Marché commun qui dominent, comme on l'a rappelé, les accords bilatéraux, ainsi que l'Allemagne et la France l'ont reconnu.

Ces accords ne peuvent contredire ni le traité de la C. E. C. A., ni celui de Rome et — remarque importante — ils sont ouverts aux autres pays européens, qui doivent être tenus informés des progrès de la coopération franco-allemande.

Cette disposition, peu usuelle dans un traité bilatéral, peut et doit être un point de départ pour la reprise des négociations sur l'édification politique de l'Europe, interrompues en avril 1962 par d'autres pays que la France. Aussi suis-je convaincu qu'en ratifiant ce traité nous agissons avec efficacité en faveur de la construction européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R. U. D. T.*)

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission, pour un rappel au règlement.

M. le président de la commission. L'article 128 du règlement, paragraphe 2, dispose que, lorsque l'Assemblée est saisie d'un projet de loi autorisant la ratification d'un traité, elle conclut à l'adoption, au rejet ou à l'ajournement du projet de loi.

Lorsque la commission des affaires étrangères s'est réunie, aucune demande d'ajournement n'avait été déposée. Par conséquent, elle n'a pas eu à se prononcer sur ce point. Depuis lors, une telle demande a été établie et distribuée. Vous conviendrez, mes chers collègues, qu'il serait impossible que l'Assemblée se prononce sur cette demande d'ajournement sans que la commission des affaires étrangères l'ait rapportée sur la forme et sur le fond.

Monsieur le président, à quel moment estimez-vous que la commission des affaires étrangères pourrait se réunir ?

M. le président. La motion d'ajournement devrait normalement être examinée à la fin de la discussion générale, c'est-à-dire au milieu de la séance de ce soir.

Pour être agréable à la commission des affaires étrangères et pour lui permettre d'examiner cette motion, je pourrais lever la séance vers dix-neuf heures au lieu de dix-neuf heures trente, comme il était précédemment envisagé.

M. le président de la commission. J'avoue, monsieur le président, que cela me semble un peu juste.

M. le président. Nous pourrions, en outre, reprendre le débat à vingt et une heures trente au lieu de vingt et une heures.

Cette proposition vous convient-elle ?

M. le président de la commission. Oui, monsieur le président.

Je vous serais donc obligé de faire connaître aux membres de la commission des affaires étrangères qu'ils sont convoqués à vingt et une heures dans le local habituel de la commission.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, il appartiendra à M. le ministre des affaires étrangères, à la fin de la discussion générale, de répondre aux questions posées par les différents orateurs et aux critiques qu'ils ont pu émettre à l'égard du traité franco-allemand.

Toutefois, étant donné certaines critiques adressées plus généralement à la politique étrangère du Gouvernement et certaines arrière-pensées qui nous sont prêtées, il me paraît utile, pour le développement même de la discussion, de vous apporter, brièvement je le pense, quelques précisions.

La première critique que l'on nous adresse est la suivante : La conclusion du traité de coopération franco-allemande scrait, nous dit-on, une démonstration de notre politique anti-européenne. Je tiens, une fois de plus, à déclarer que le Gouvernement — et j'ose ajouter, le Président de la République — ont constamment, et depuis toujours, indiqué que leur politique visait à la réalisation de l'Europe.

Mais on nous dit : En faisant un traité séparé, vous créez une division à l'intérieur de l'Europe des Six et, par là même, vous menacez l'équilibre de l'ensemble. Je ne crois pas devoir répondre

à cette objection, le ministre des affaires étrangères l'ayant fait lui-même très largement, et par avance, dans son exposé d'hier.

Le principal reproche qui nous est adressé l'est au nom de ce qu'on appelle l'intégration. Sur ce terrain, je voudrais m'expliquer en me plaçant dans la réalité des faits et en évitant les querelles de principe, voire de métaphysique, qui me semblent opposer certains des membres de cette Assemblée.

Nous sommes convaincus que si la coopération européenne qui s'est instaurée depuis un certain nombre d'années déjà se poursuit, elle aboutira sans doute un jour à une Europe unie, peut-être intégrée, en somme à une fédération européenne. Mais nous sommes bien obligés de constater qu'à la date d'aujourd'hui, les éléments de cette fédération ne sont pas réunis. Autrement dit, il n'y a pas un rapprochement suffisant entre les intérêts et les désirs de chacun des peuples pour que l'on puisse s'imaginer qu'une autorité supérieure à eux tous puisse leur imposer ses décisions dans les matières essentielles.

Je ne nie pas pour autant l'utilité des organismes qui ont pu être créés dans le cadre de la Communauté du charbon et de l'acier ou de la Communauté économique européenne. Je constate simplement que chaque fois qu'il s'agit d'élargir cette Europe ou, tout au moins, son champ d'application et d'aborder des problèmes décisifs pour les peuples qui la composent, seuls les gouvernements sont en mesure, par leur volonté, d'aboutir.

Nous l'avons vu, il y a peu de temps encore, lorsqu'il a fallu la volonté d'un gouvernement national, en l'espèce celle du Gouvernement français, pour arriver à étendre le Marché commun au domaine agricole et à insérer l'agriculture dans la Communauté économique européenne. Tout le monde sait quel effort considérable a dû accomplir le Gouvernement à l'occasion de cette première phase qui demandera encore beaucoup d'autres efforts pour aboutir pratiquement.

Comment voulez-vous que l'on demande à un organisme communautaire, si compétent et si ardent soit-il, et appuyé sur quelque assemblée que ce soit, d'imposer à différents peuples des décisions de la gravité de celles qui sont nécessaires pour faire progresser réellement l'Europe ?

Je prends un exemple dans le domaine du charbon et de l'acier. Les autorités de la C. E. C. A. savent fort bien qu'une politique européenne cohérente, surtout si elle voulait s'harmoniser avec la politique de la Grande-Bretagne et celle des Etats-Unis, devrait entraîner la fermeture d'un bon nombre de mines en Belgique et en France, que ce soit dans le Nord, dans le Pas-de-Calais ou en Lorraine.

Pouvons-nous accepter, les Belges accepteraient-ils de telles décisions ? Dans ce domaine, sera-t-il possible de progresser autrement que par des politiques nationales de longue haleine et par l'action gouvernementale ?

Pourrait-on demander au peuple allemand d'accepter du jour au lendemain, parce qu'un organisme communautaire l'aura jugé souhaitable, de diminuer de 25, de 30 ou de 35 p. 100 les rémunérations versées à ses agriculteurs ? Même si nous voulons arriver à nous entendre avec les Etats-Unis d'Amérique en matière commerciale et plus spécialement en ce qui concerne les produits agricoles, pouvons-nous accepter la suggestion qui nous serait faite de diminuer de 15 ou de 20 p. 100 la production française de blé ?

Voilà quelques-unes des questions qui se posent à nous ; elles demandent, pour être résolues, un long cheminement qui n'est point dans les paroles ni dans les affirmations de principe, mais dans l'action gouvernementale quotidienne, appuyée le cas échéant — et c'est très fréquent — par l'action des organismes communautaires, comme nous le voyons depuis le début dans le cadre du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Y a-t-il lieu de s'en étonner ? Comment la fédération européenne pourrait-elle naître ainsi, du jour au lendemain, quand nous constatons ce qui se passe dans le monde ? Considérons les plus vieilles fédérations, les Etats-Unis d'Amérique ou le Canada, par exemple. Voici des fédérations qui sont séculaires, l'une même deux fois séculaire, qui sont composées d'Etats qui n'ont jamais eu d'existence nationale propre, dont l'histoire se confond absolument avec celle des autres Etats membres. Voyez à quelles difficultés elles ont encore à faire face cent ans, deux cents ans après leur création lorsqu'il s'agit d'imposer une certaine politique fédérale dans des matières où les intérêts et les passions des Etats qui les composent sont diver-

gents. Comment veut-on que dans la vieille Europe, aux nations plusieurs fois centenaires, millénaires même, dont le passé est malheureusement tissé presque uniquement de querelles, de guerres, d'ambitions contradictoires, où les noms les plus connus sont des noms de champs de bataille entre Européens, on puisse du jour au lendemain effacer ce passé et se confondre dans un ensemble ?

Nous sommes convaincus que la marche sera longue et difficile. Nous sommes décidés, pour notre part, à faire tout ce qu'il faut pour développer l'unification de l'Europe et pour la renforcer. Mais nous ne croyons pas que la bonne méthode consiste à nier les réalités nationales d'aujourd'hui et à méconnaître que l'action gouvernementale est le seul élément décisif, l'élément moteur. C'est précisément parce qu'il y a des difficultés que nous avons accepté, que nous avons voulu la méthode des rencontres et de la coopération.

M. Maurice Faure rappelait tout à l'heure avec brio toutes les difficultés qui se dressent entre la France et l'Allemagne. Certes, ces difficultés existent et nous les connaissons. Raison de plus pour nous rencontrer avec les Allemands ; c'est de cette façon, et non autrement, que nous arriverons à résoudre ces difficultés. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On a également parlé — et il est curieux de constater que dans cette Assemblée comme au dehors, ce sont souvent les mêmes qui nous font les deux reproches — de la volonté de la France de tenir la Grande-Bretagne à l'écart de l'Europe, et notamment du Marché commun.

Ai-je besoin de rappeler la constatation que nous avons dû faire, à savoir — et cela n'était pas de notre fait — que les conditions de l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe ne sont pas encore aujourd'hui réalisées ?

Nous avons participé, pendant des mois, à des conversations laborieuses, difficiles, pour négocier l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. A l'issue de ces négociations, lorsque s'est produite la rupture, nous nous trouvions devant la situation suivante : d'une part, la Grande-Bretagne avait, en principe, déclaré accepter comme objectif les règles du Marché commun ; mais, d'autre part, sur tous les sujets principaux, qu'il s'agisse des produits du Commonwealth tempéré, comme on dit, qu'il s'agisse de l'agriculture britannique ou du règlement financier, cet acte de bonne volonté de sa part, cette déclaration d'intention n'aboutissait à aucun résultat pratique, en ce sens qu'on nous conviait, en fin de compte, à faire entrer ce pays dans la Communauté économique européenne et ce n'est qu'après, au fur et à mesure des étapes, qu'on discuterait et qu'on définirait les solutions !

Or nous estimons, précisément, que le traité du Marché commun, dans la forme où il a été signé par la France et où nous l'avons appliqué, est d'une importance considérable sur le plan économique et sur le plan politique pour la réalisation de l'Europe. Nous pensons surtout que les difficultés internes du Marché commun, en particulier dans le domaine agricole et dans celui du règlement financier, sont par elles-mêmes suffisamment graves pour que nous soyons obligés de réclamer par avance que soient fixés les étapes, les méthodes et les objectifs finaux.

Reprendre la discussion avec la Grande-Bretagne à l'intérieur de la Communauté européenne sans que les étapes aient été clairement fixées, ce serait, étant donné les divergences fondamentales d'intérêts entre son agriculture et la nôtre, étant donné les difficultés existant au sein du Marché commun lui-même, étant donné également les difficultés relatives au règlement financier, ce serait, dis-je, aboutir soit à la dislocation du Marché commun, soit à sa perte par dispersion, par diffusion au sein d'un vague ensemble plus ou moins libre-échangiste, mais qui n'aurait plus rien de cette Communauté économique européenne que nous estimons essentielle à la fois pour faire l'Europe et pour l'intérêt de la France, en particulier ses intérêts en matière agricole. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il nous paraît inconcevable d'accepter la liberté et la concurrence totales en matière industrielle, tout en continuant à faire supporter par notre industrie les charges de l'agriculture, dès lors que nous n'avons pas assuré à celle-ci des débouchés extérieurs rémunérateurs.

Il en est de même en ce qui concerne les problèmes de défense et singulièrement les problèmes nucléaires.

On aurait pu imaginer — nous l'avons cru un moment, il y a un an — la Grande-Bretagne se tournant résolument vers l'Europe continentale et, constatant la nécessité pour cette Europe d'avoir un minimum de défense atomique indépendante

de la puissance atomique américaine, s'entendant avec nous puisque nous sommes les deux seuls pays européens à disposer, à des degrés divers, d'une certaine capacité atomique. Or il est de fait que la Grande-Bretagne, sur ce point non plus, ne s'est pas rapprochée de nous. Il est de fait qu'elle s'est tournée, au contraire, vers les Etats-Unis et qu'à Nassau elle a choisi de lier sa politique militaire en la matière à la politique américaine.

Nous ne voyons, en ce qui nous concerne, aucune raison de le lui reprocher si son intérêt et l'intérêt commun lui apparaissent tels. Nous comprenons et nous admettons qu'elle noue des liens particuliers avec les Etats-Unis d'Amérique, mais nous sommes obligés de constater que ces liens ne sont pas européens.

Nous estimons par conséquent que, dans la situation actuelle, la Grande-Bretagne n'a pas encore fait sa mutation et n'est pas devenue ce pays prêt à entrer dans l'Europe. Cela ne veut pas dire que cette entrée ne se fera pas un jour.

Il est, en effet, probable que l'évolution amènera la Grande-Bretagne à se tourner vers l'Europe, que sa position géographique finira par l'emporter, que le couloir de la Manche apparaîtra de plus en plus étroit et que la communauté d'intérêts apparaîtra de plus en plus forte entre les Iles britanniques et le continent européen. Nous ne pouvons, sur ce point, qu'émettre un vœu. Nous ne ferons jamais obstacle — et nous l'avons dit bien des fois avant ce 14 janvier dont on a tant parlé — à ce que la Grande-Bretagne entre, le jour où elle y sera prête, dans le Marché commun tel qu'il est et dans l'Europe telle qu'elle doit être. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais il me semble que ce qui préoccupe le plus certains adversaires de la politique étrangère du Gouvernement, ce sont les rapports entre la France et les Etats-Unis et, par conséquent, au sein de l'alliance atlantique. Sur ce point encore, j'ai entendu demander l'intégration des forces françaises ou européennes à l'intérieur des forces de l'alliance atlantique.

Pour ce qui est de l'alliance atlantique — et cela a été souvent dit — nous pouvons réaffirmer à cette tribune que nous lui sommes fidèles et qu'elle est une des bases essentielles, fondamentales de notre politique. Je dirai même que l'alliance avec les Etats-Unis est pour la France en quelque sorte consubstantielle.

Les deux pays ont toujours été du même côté dans leur histoire depuis la naissance des Etats-Unis. Nous avons les mêmes objectifs : il s'agit d'une alliance purement défensive ; il s'agit de maintenir et de protéger le monde libre ; il s'agit d'assurer la paix.

J'ajoute enfin — il faut bien le dire — que en face de la menace éventuelle que pourrait constituer l'énorme puissance soviétique, la capacité nucléaire américaine est seule capable d'endiguer et de dominer cette menace.

Nous le savons parfaitement. Mais il n'en reste pas moins que, à l'intérieur de cette fraternité et de cette alliance globale, nous sommes obligés de constater plusieurs divergences de vues ou d'intérêts sur tel ou tel point et sur telle ou telle méthode d'action, voire sur la stratégie.

Prenons, par exemple, les problèmes économiques. Nous souhaitons résolument que l'échange des biens, des marchandises, des capitaux soit le plus libre possible, et que, à l'intérieur du monde libre n'existe aucune barrière entre les Etats. Mais il va de soi qu'un tel objectif ne peut être atteint demain, et que, dans bien des domaines, notre industrie, par exemple, ne pourrait pas supporter d'être mise au contact, sans aucune protection, de la puissante industrie américaine.

Dans l'agriculture, ces divergences d'intérêts sont encore plus évidentes. La France, par sa terre, par son climat, fournit des produits agricoles en quantité telle qu'elle ne peut les consommer elle-même et qu'elle doit les exporter. Les Etats-Unis et le continent américain dans son ensemble sont eux-mêmes surproducteurs de produits agricoles et ont également besoin de les exporter. Les Etats-Unis, le Canada, la France, tous ces pays surproducteurs regardent évidemment vers les pays importateurs de ces denrées et capables de les payer. Sinon, où regarderaient-ils ?

C'est pourquoi nous sommes concurrents sur les marchés allemand, britannique, et nous ne pouvons pas le nier. Nous sommes convaincus que nous trouverons des solutions, que nous parviendrons à faire à chacun sa part. Mais, en attendant, sur ce point particulier, il n'y a pas identité d'intérêts entre la France et les Etats-Unis ; il y a donc matière à discussion, à négociation et, éventuellement, à divergence.

Il en est, bien entendu, de même pour la défense. Sans doute, dans ce domaine plus qu'en tout autre, la France est-elle parfaitement consciente de la part prépondérante que les Etats-Unis prennent à la défense du monde libre. Sans doute est-elle parfaitement consciente que la puissance américaine est actuellement la seule barrière efficace devant une menace éventuelle de l'Est.

Mais la vie évolue : les années 1950, 1952 ou 1954 ne sont pas les années 1960, 1962 ou 1964. Il n'y a pas que les majorités parlementaires à l'Assemblée nationale française qui aient changé ; il y a aussi la face du monde et l'équilibre des forces.

Nous avons connu une époque où les pays d'Europe occidentale, détruits par la guerre, se relevaient péniblement, cependant que les Etats-Unis possédaient le monopole — ou le quasi-monopole — de l'arme atomique. Sans doute avaient-ils sur ce point consenti à la Grande-Bretagne quelques avantages dont nous n'avons pas bénéficié. Sans doute la Russie soviétique avait-elle commencé à se doter, elle aussi, d'un armement nucléaire.

Mais chacun sait que la supériorité militaire américaine était écrasante et que les armes atomiques américaines étaient capables de dévaster le territoire soviétique, alors que la Russie soviétique ne pouvait pas s'attaquer directement au territoire des Etats-Unis.

Les années passant, cet état de choses s'est considérablement modifié. Non que la puissance américaine ne soit encore — nous en sommes convaincus — de très loin la plus forte, mais deux événements sont intervenus.

Le premier est que les pays d'Europe occidentale se sont relevés, et que la France, notamment, a commencé dès avant 1958 — je vous le rappelle — à se lancer dans les recherches sur la bombe atomique afin de s'en doter elle-même.

Le second est que la Russie soviétique a tellement développé son armement qu'elle est aujourd'hui en mesure d'atteindre directement le territoire des Etats-Unis et de lui infliger des destructions massives.

Comment peut-on s'imaginer que de tels changements n'aient aucune influence sur l'équilibre, sur la stratégie, sur l'esprit de l'alliance ? Comment peut-on s'imaginer que le Gouvernement des Etats-Unis raisonne de la même façon aujourd'hui qu'il a la certitude que l'adversaire soviétique éventuel peut dévaster son territoire et lui tuer des dizaines de millions d'hommes, qu'à l'époque où il se savait capable de détruire le territoire de la Russie s'il le fallait, sans pour autant souffrir dans sa propre chair et sur son propre sol ?

Il est bien naturel, dès lors, que le Gouvernement des Etats-Unis ait pris conscience du danger que comportait la perte de son monopole et des risques nouveaux qu'il court, et que la récente affaire de Cuba lui a permis de mesurer presque dans ses eaux territoriales.

Le Gouvernement des Etats-Unis est donc amené à concevoir différemment la stratégie de l'alliance : alors que pendant des années la défense de l'Europe reposait, en cas d'attaque soviétique, sur l'engagement immédiat et massif de toute sa puissance nucléaire, maintenant, la préoccupation du Gouvernement des Etats-Unis, et on le comprend sur bien des points, est d'abord d'éviter le risque de l'accident, de l'erreur, de l'incident mineur, qui déclencherait d'un seul coup la catastrophe ; c'est ensuite le désir de localiser le conflit, non pas seulement géographiquement mais, si je puis dire, en gravité, de façon à essayer de retarder pendant quelque temps le moment de recourir à l'arme suprême.

Et comment veut-on que nous, Français, qui avons le triste privilège géographique de nous trouver sur le territoire européen, sous les coups directs des armes de la Russie soviétique, même si celle-ci ne se sert pas de ses engins à longue portée et s'en tient à ses armes tactiques et aux engins de moyenne portée, lesquels lui assurent une très forte supériorité en Europe, comment veut-on que nous ne sentions pas le péril qu'il y aurait pour nous à risquer la destruction avant même d'être défendus ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Nous sommes convaincus de la validité des intentions du Gouvernement américain. Nous sommes convaincus que les Américains ne laisseront pas écraser et conquérir l'Europe sans intervenir, avec toute leur puissance, et que, d'ailleurs, le voudraient-ils — et ce n'est point une hypothèse plausible — ils ne le pourraient pas.

Mais nous sommes également convaincus qu'il y a un risque terrible dans l'incertitude, qui pèserait sur l'emploi de ces armes, au cas où la guerre pourrait s'arrêter avant que le pire ne soit arrivé.

Car, dans ce cas particulier, le pire serait évité pour la Russie, pour les Etats-Unis, mais, pour la France, pour l'Europe occidentale, il serait déjà survenu, et cela dès la première phase de la guerre.

Bien que nous soyons — nous le reconnaissons — hors d'état de nous défendre puissamment par nos propres moyens et de détruire nous-mêmes une force qui nous est infiniment supérieure, nous avons cependant l'impérieux devoir de disposer, et cela au bénéfice de l'Europe, du minimum de force de dissuasion qui fasse comprendre à l'adversaire éventuel que s'il s'aventurait dans la guerre, son sol serait frappé dès le début, ne fût-ce que partiellement. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Comment peut-on tenir de telles évidences pour discutables ? Comment peut-on imaginer qu'un continent, un pays soit éternellement protégé par un autre et que sa survie dépende uniquement de la puissance et de l'intervention de cet autre ?

Le propre des alliances, c'est d'unir des forces. Ce n'est nullement de se soumettre pieds et poings liés à la force d'un autre, si amical et si fidèle soit-il. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Maurice Faure. Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Maurice Faure. Monsieur le Premier ministre, je n'ai pas contesté que nous partagions, sur la façon dont vous posez vous-même le problème de la sécurité de l'Europe occidentale, la plus grande partie de vos préoccupations. C'est seulement sur la manière d'y faire face que j'ai émis quelques contestations.

Vous venez de dire : « Un pays ne peut durablement se fier à autrui du soin de le défendre ». C'est exact, mais dans ces conditions, je reprends ma question : comment, dans l'hypothèse où cela vaudrait pour la France sans valoir pour nos voisins, évitez-vous la dissémination des forces atomiques nationales ou, alors, comment demanderez-vous à nos voisins de nous faire le crédit que vous refusez de consentir, vous, aux Etats-Unis ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le Premier ministre. Chacun a ses problèmes. (Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Ils sont quelquefois commandés par l'histoire et par le passé. Dans le cas particulier de l'Allemagne, à laquelle, je suppose, vous faites allusion, ils sont nés, notamment, des accords de Paris et des engagements qu'a pris la République fédérale allemande. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Nous avons, en ce qui nous concerne — M. le ministre des affaires étrangères l'a précisé — mis les problèmes atomiques en dehors du traité de coopération franco-allemand. Il vous appartiendra, quand vous serez Premier ministre, ainsi qu'on y faisait allusion tout à l'heure, de prendre une position sur ce point.

M. Maurice Faure. Je vous remercie du conseil.

M. le Premier ministre. Néanmoins, lorsque vous nous recommandez l'intégration de notre force atomique au sein de l'alliance atlantique, à apposer que les Etats-Unis se rangent à l'impératif que vous leur avez adressé, et qu'ils consentent à mettre leur force atomique au sein de l'alliance dans le cadre de cette intégration, cette intégration sera un peu comme le pâté : « un cheval, une alouette ».

J'entends bien que vous le baptiserez « alouette » pour mieux le vendre mais ce sera du cheval. L'intégration, ne vous y trompez pas, se ferait sous l'égide de l'armée américaine, étant donné sa supériorité. Vous n'en doutez pas puisque vous savez que présentement le commandement de l'alliance atlantique

est en fin de compte entre les mains des Américains. Il ne peut en être autrement. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Monsieur Maurice Faure, lorsque vous serez Premier ministre...

M. Maurice Faure. Ce n'est pas une réponse !

M. le Premier ministre. ... lorsque vous aurez obtenu des Etats-Unis d'Amérique le renoncement à ce monopole atomique que vous leur reprochez...

M. André Lathière. Ils iront se vendre aux Américains !

M. le Premier ministre. ... lorsque vous aurez obtenu de la Grande-Bretagne l'acceptation de l'intégration que vous lui suggérez et lorsque vous aurez obtenu que le chancelier Adenauer revienne aux sentiments européens qu'on semble lui contester, alors vous ferez l'Europe et vous ferez l'alliance atlantique à votre manière. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Protestations sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

Et puis enfin, que signifient ces critiques dirigées contre des intentions, contre des arrière-pensées que l'on nous prête constamment ?

On nous reproche de vouloir créer des séparations à l'intérieur de l'Europe des Six. Est-ce que nous nous élevons contre les liens spéciaux unissant les Etats du Bénélux ? Ou contre les liens spéciaux unissant les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ?

Dans la marche de l'Europe en avant, dans l'évolution de la Communauté économique européenne, la France n'a-t-elle pas été le pays qui a le plus « collé » aux positions prises par la commission de Bruxelles ? N'est-ce pas nous qui, récemment encore, avons proposé qu'elle négocie les questions commerciales et douanières avec les Etats-Unis ? Autrement dit, tout en gardant pour le Gouvernement ses responsabilités propres, tout en cherchant à insuffler l'ardeur et la volonté qui ne peuvent venir que du pouvoir politique, n'avons-nous pas constamment cherché à utiliser et favoriser l'impulsion intérieure et l'« auto-création » dans les organismes de la Communauté ?

A l'égard des Etats-Unis, que nous reprochez-vous ? En matière commerciale, nos échanges ne se développent-ils pas régulièrement ? Notre balance commerciale n'est-elle pas constamment favorable aux Etats-Unis ? Dans les domaines financier et monétaire, ne sommes-nous pas le pays qui conserve la plus forte proportion de ses réserves de devises en dollars ? Peut-on nous reprocher enfin notre attitude générale vis-à-vis de l'alliance, alors qu'en toute occasion, et notamment lors de l'affaire de Cuba (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste) nous avons été les premiers et les plus résolus à nous ranger aux côtés des Etats-Unis dans un secteur qui n'était pas géographiquement couvert par l'alliance, et où nos intérêts directs n'étaient pas en jeu. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Protestations sur quelques bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.)

En vérité, je le répète, on veut nous faire un procès d'intention, au lieu de nous juger sur nos actes.

Il convient d'ailleurs de rappeler que ce débat ne porte pas sur l'ensemble d'une politique ou, plus exactement, qu'il doit être centré sur le traité de coopération franco-allemand et, puisque je suis monté à cette tribune, je ne voudrais pas terminer sans parler de ce traité et de son importance historique.

Voulez-vous, je vous prie, vous rappeler le passé. L'Allemagne, la notion même de nation allemande, la notion même du patriotisme allemand sont nées par opposition à la France, contre la France napoléonienne, au lendemain de Iéna ; et c'est après la défaite de la France, et à Versailles, qu'a été scellée l'unité allemande. Depuis cette époque — souvenez-vous de la rancœur de notre pays — nous avons connu deux guerres mondiales dont le conflit franco-allemand était à l'origine et constituait le centre.

Or, aujourd'hui, que voyons-nous ? Revenez seulement, par la pensée, quelque vingt ans en arrière !

Celui qui, du côté français, a apposé sa signature le premier sur ce traité était alors le chef de la résistance à la domination hitlérienne ; la voix, qui tous les soirs, de Londres, nous rendait

le courage et l'espoir, c'était celle de l'actuel président de votre commission des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Et votre rapporteur était dans un camp de déportation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Aussi, sans vouloir faire de grandiloquence, je vous invite à mesurer, mesdames, messieurs, le chemin parcouru. Considérez la signification historique de ce traité, et ramenez à leurs véritables dimensions les critiques formulées.

D'ailleurs, à qui fera-t-on croire que ce traité est contraire aux intérêts de la France alors qu'il est signé: de Gaulle? (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

A qui fera-t-on croire qu'il est contraire aux intérêts de l'Europe alors qu'il est signé: Adenauer? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Mesdames, messieurs, il s'agit ici de ratifier le traité sur la coopération franco-allemande. Jamais, autant qu'en matière de ratification de traités, les questions ne sont plus simples, et votre règlement impose cette simplicité. Il s'agit de savoir si on est pour ou si on est contre. On ne ratifie pas en ajournant, on n'ajourne pas en ratifiant. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Le Gouvernement a pris ses responsabilités. Vous voudrez bien, j'en suis convaincu, prendre les vôtres et apporter au traité l'adhésion des représentants de la nation. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. François Billoux. Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous examinerons le traité signé par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer d'un triple et inséparable point de vue: la réconciliation franco-allemande, les intérêts et la sécurité de la France, la cause de la paix.

La réconciliation franco-allemande est effectivement une question capitale pour la France et pour la paix du monde. Elle est un des vœux les plus ardents de notre peuple. L'amitié entre le peuple allemand et le peuple français fut et demeure une de nos préoccupations constantes.

Cette réconciliation, pour être réelle, doit être complète, ce qui signifie qu'elle doit s'établir avec tout le peuple allemand.

Or le Gouvernement se refuse à reconnaître la République démocratique allemande. Le 20 mai dernier, l'U. N. R. - U. D. T., se félicitant dans un communiqué de la ratification du traité franco-allemand par le Bundestag, indiquait que le parti gaulliste « est et demeure hostile à la solution du problème allemand qui serait négociée avec l'Allemagne de l'Est avec laquelle la France n'entretient aucune relation diplomatique », ajoutant « qu'il est hostile à toute modification du statut de Berlin en l'état actuel de la situation européenne et mondiale ».

La République démocratique allemande a appliqué les décisions interalliées de Potsdam, elle a extirpé les racines du fascisme, elle éduque sa jeunesse dans la haine d'un passé révolu, elle ne formule aucune revendication territoriale et ses dirigeants ont affirmé en maintes circonstances qu'elle ne participera à aucune entreprise dirigée contre la France.

M. André Fanton. Pourquoi a-t-elle une armée ?

M. François Billoux. Mais, quelles que puissent être nos préférences, il y a un état de fait qui aurait d'ailleurs pu être évité si nos propositions répétées depuis 1945 avaient pu être entendues. Cet état de fait est qu'il y a deux Etats allemands.

Au contraire du Gouvernement qui ne veut reconnaître que la République fédérale allemande, nous proposons la reconnaissance des deux Etats allemands et l'établissement de relations normales avec ces deux Etats.

Le premier acte à accomplir serait de contribuer à la signature rapide d'un traité de paix avec les deux Etats allemands par tous les Etats ayant participé à la victoire anti-hitlérienne.

Notons qu'il nous est proposé un traité de coopération avec un pays contre lequel nous sommes toujours, juridiquement, en état de guerre.

Le traité qui nous est soumis aujourd'hui a pour effet de dresser un peu plus une partie de l'Allemagne contre l'autre

partie. Une réelle réconciliation franco-allemande ne peut pas avoir comme base de départ un approfondissement du fossé entre les deux Allemagnes.

Ce traité établit de nouveaux obstacles à un règlement pacifique du problème allemand. Il crée de nouvelles sources de conflits en Europe.

L'exposé des motifs mentionne « les transformations profondes intervenues en Allemagne », sous-entendu en Allemagne de l'Ouest. De quelles transformations profondes s'agit-il ?

Le fascisme hitlérien était le porteur des intérêts, l'expression de la politique réactionnaire des trusts et cartels, des grands monopoles allemands. Ce n'est pas par hasard que, dans le souci de tarir les sources économiques et politiques du nazisme et du militarisme allemand les négociateurs de Potsdam avaient décidé la disparition des cartels des Krupp, Thyssen et C^o.

C'est le contraire qui a été réalisé en Allemagne de l'Ouest. Les grands monopoles capitalistes ont été reconstitués, ils continuent à se centraliser, ils sont plus puissants que jamais: jouant le rôle décisif dans l'économie de la République fédérale allemande, ils en dictent la politique.

Les hommes qui les ont servis comme officiers généraux de l'armée hitlérienne commandent maintenant la nouvelle armée allemande. Les jeunes cadres de cette armée sont issus des mêmes castes qui ont fourni traditionnellement les chefs du militarisme allemand.

Que le chef de l'Etat français ait cru bon de vanter, dans une école militaire allemande, les mérites et le génie des militaires allemands n'efface pas les crimes qu'ils ont commis. Cela ne peut, tout au plus, que leur donner la tentation de les commettre à nouveau, avec l'espoir, d'ailleurs vain, de ne pas connaître cette fois la défaite et le châtimement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Le désir de paix du peuple allemand ? Nous voulons y croire. Nous en sommes même persuadés, mais qu'est-il fait à ce sujet en Allemagne de l'Ouest pour orienter la population vers des perspectives pacifiques ? Les partisans de la paix sont poursuivis, traqués, condamnés, emprisonnés. Les antihitlériens et leurs fils trouvent qui devant eux pour les condamner ? Les juges qui officiaient du temps d'Hitler.

Entre autres domaines, la formation de la jeunesse de nos deux pays occupe une place très importante dans le traité franco-ouest-allemand. Mais qu'apprend-on dans les manuels scolaires de l'Allemagne de l'Ouest ? La période hitlérienne, au moins jusqu'en 1939, y est glorifiée; les crimes commis contre l'humanité y sont passés sous silence.

Sur divers bancs de l'U. N. R. - U. D. T. Et en Russie ? Et Staline ?

M. François Billoux. Les massacres délibérés des juifs et autres peuples y sont tus. Les camps de la mort n'y sont même pas mentionnés. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Messieurs, vous donnez de la voix. Vous feriez mieux de la garder pour les élections afin d'obtenir plus de suffrages dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Albert Marcenet. Vous avez eu besoin des voix socialistes pour vous faire élire dans l'Hérault. Ne vous occupez pas des autres !

M. François Billoux. Je vous le répète, économisez vos voix, car il vous en faut beaucoup pour remplacer celles que vous perdez dans le pays.

M. Albert Marcenet. Les voix que vous recueillez, vous les avez volées !

M. François Billoux. Vous voulez sans doute parler des élections de la Réunion ?

M. Albert Marcenet. Non, de Balmigère !

M. le président. Monsieur Marcenet, n'interrompez pas davantage l'orateur, qui a seul la parole.

M. Albert Marcenet. Il fait de la provocation !

Un député du groupe communiste. C'est la vérité qui vous gêne !

M. François Billoux. En revanche, ce qu'on retrouve dans les manuels scolaires, dans les journaux, dans les lieux publics, ce sont les cartes présentant les frontières du grand Reich, de l'empire hitlérien. Nous voyons donc quel genre d'informations sera donnée à nos jeunes gens et jeunes filles sur le seul pays en Europe à formuler des revendications territoriales !

Le Gouvernement et sa majorité nous diront peut-être qu'ils ne font pas leurs ces revendications territoriales de la République fédérale allemande. Nous serions heureux de le leur entendre dire, d'autant que le chancelier Adenauer, lors des débats de ratification au Parlement de Bonn a déclaré, sans qu'il ait été démenti jusqu'à ce jour : « Le Président de la République française a toujours défendu, dans ses conversations en cercle restreint, les droits de l'Allemagne à l'égard de l'Est ».

Nous serions heureux que le Gouvernement français dise aujourd'hui publiquement que les frontières allemandes actuelles sont définitives, que la frontière Oder-Neisse pour la Pologne ne peut être remise en question, pas plus que le territoire des Sudètes pour la Tchécoslovaquie ou que les territoires soviétiques, ainsi, d'ailleurs, que les frontières française, belge, hollandaise ou danoise.

Cela ne nous empêche d'ailleurs pas de vous demander pourquoi ces précisions relatives aux revendications territoriales ne sont pas contenues dans le traité.

Dans l'exposé des motifs, il est fait état des « menaces qui pèsent sur la sécurité de nos deux pays ». Mais quelles sont donc ces prétendues menaces ? Nous avons entendu exposer par M. le Premier ministre une théorie bien particulière. Sous prétexte qu'il ne faudrait pas que la France soit détruite, il vaudrait mieux que tout le monde le soit !

Eh bien, nous pensons qu'il existe un moyen pour que ni la France, ni le monde ne soient détruits : c'est de travailler au désarmement général. Telle est la proposition que nous faisons à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le Premier ministre nous a aussi déclaré : « Nous avons été les premiers à soutenir le gouvernement des Etats-Unis dans l'affaire de Cuba ». Il aurait pu dire : « Nous avons été les premiers et les seuls », c'est-à-dire que partout où il faut un boutefeu, on trouve malheureusement le Gouvernement et le chef de l'Etat français. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Des menaces ? Il y en a de réelles, mais elles sont contenues dans le traité. Indépendamment des instituts communs de recherches opérationnelles, des échanges de personnel entre les armées, de professeurs et des élèves des écoles d'état-major, il est prévu « des détachements temporaires d'unités entières » d'un pays à l'autre.

Est-il vrai qu'après la ratification du traité Adenauer-de Gaulle, en plus des camps de Mourmelon, de Sissonne, de Bitche, d'Istres, etc., de nouveaux terrains et de nouvelles bases seront mis à la disposition des armées de terre et de l'air allemandes, notamment dans le Centre et le Midi de la France ?

De tels « détachements temporaires d'unités entières » ne pourraient-ils pas être mis, par exemple, réciproquement à la disposition des deux gouvernements en cas de conflits sociaux, en cas de grèves ?

Le traité organise une coopération en matière de recherche scientifique. Mais nous savons que priorité est désormais donnée en France à la recherche scientifique pour des buts militaires, c'est-à-dire que la recherche scientifique à des buts pacifiques est sacrifiée. Cela signifie que la coopération franco-Ouest allemande en matière de recherche scientifique se développera essentiellement dans le domaine militaire et à des fins militaires.

Déjà, à la suite de la visite en France du ministre Ouest-allemand de l'atome et de la recherche scientifique, la presse a annoncé l'adoption de différents projets, notamment la construction d'un réacteur atomique puissant, l'installation d'une usine pour le traitement de combustibles irradiés provenant de réacteurs de recherche à neutrons rapides.

Cette coopération atomique n'indique-t-elle pas : premièrement, que le Gouvernement n'a pas attendu la ratification du traité pour l'appliquer ; deuxièmement, que le Gouvernement est engagé dans la voie d'une politique de force de frappe atomique et que cette force de frappe atomique sera effectivement une entreprise militaire franco-Ouest allemande ?

Les clauses, sur ce qui est appelé la défense, prévoient des rencontres périodiques des ministres des armées, des chefs d'état-major des deux pays dans le but de rapprocher leurs doctrines militaires sur le plan de la stratégie et de la tactique.

Etant donné les conceptions développées dans les revues spécialisées de l'Allemagne de Bonn et surtout l'acceptation de la force atomique multilatérale par le Gouvernement de la République fédérale allemande, quelle sera donc la doctrine militaire commune ou rapprochée de la France et de la République fédérale allemande à l'étape actuelle de l'équipement nucléaire des forces de la Bundeswehr ?

Nous serions intéressés de connaître par quel canal le système de la force atomique dite multilatérale de l'O. T. A. N. à laquelle participe la République fédérale allemande, rejoindra le système de la force nucléaire dite française. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

La politique extérieure gaulliste est fondée sur le refus de la négociation, sur la course aux armements atomiques et sur l'alliance avec la pire réaction en Europe. S'il avait pu y avoir quelques doutes, M. le Premier ministre les aurait levés tous en expliquant tout à l'heure en quoi consistait la politique extérieure française.

Le traité franco-Ouest allemand n'est ni un acte de raison, ni un acte de bonne volonté. La collaboration avec l'Allemagne de l'Ouest que ce traité vise à renforcer, contribue essentiellement à encourager les revendications territoriales et l'esprit de revanche, avec toutes les conséquences que cela comporte. Elle fait peser une menace constante sur la paix en donnant aux revanchards allemands les moyens de réaliser leur plan par la possession et la possibilité de fabriquer les armes thermonucléaires.

La République fédérale allemande gagne sur les deux tableaux : possession de l'arme atomique par le truchement de la force multilatérale de l'O. T. A. N. ; possession et fabrication de l'arme atomique par sa collaboration à la force atomique dite française.

Qu'on ne nous dise pas que l'Allemagne elle-même a, du moins pour le moment, refusé l'armement atomique puisque des armes atomiques sont déjà à la disposition de la Bundeswehr.

D'ailleurs, nous connaissons bien la vieille antienne.

On a commencé par nous dire : Réarmer l'Allemagne ? Jamais ! Et on a réarmé l'Allemagne. L'Allemagne dans le Pacte atlantique ? Jamais ! Et l'Allemagne est entrée dans le Pacte atlantique.

Ainsi donc, quand on nous dit : Donner des armes atomiques à l'Allemagne ? Jamais ! nous répondons qu'elle commence déjà à en posséder et que le traité aura pour principal résultat de lui donner des armes thermonucléaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Le traité, même s'il ne le dit pas — et, en tout cas, il ne dit pas expressément le contraire — peut entraîner la France dans l'aventure, la catastrophe à la suite des provocations revanchardes de l'Allemagne de l'Ouest.

N'oublions jamais ce qui s'est passé en 1938 et 1939 avec la politique de Munich dont nous avons ici une illustration de la continuité.

L'Allemagne de l'Ouest ainsi réarmée peut retourner ses exigences d'abord contre la France

Nous insistons sur le caractère militaire de ce traité parce que nous tenons à mettre à nu son but véritable. Tout ce qui se rapporte à ce qui est appelé l'éducation de la jeunesse et la recherche scientifique a un double objectif. Le premier consiste à masquer ce qui est l'essentiel du traité, son caractère militaire, en faisant croire qu'il y aurait des parties positives dans les domaines que je viens d'évoquer.

Nous avons vu ce qu'il fallait en penser en ce qui concerne la recherche scientifique et la jeunesse.

Le Gouvernement, qui lésine tant lorsqu'il s'agit de fonds réellement destinés à la jeunesse française, aux sports et à leurs organisations représentatives, devient brusquement généreux lorsqu'il s'agit de l'organisme qui sera chargé d'embarquer des jeunes Français sur cette mauvaise galère.

Cet organisme recevra à lui seul deux milliards et demi d'anciens francs, alors que la somme totale des subventions allouées jusqu'à maintenant aux organisations de jeunesse et d'éducation populaire ne dépasse pas deux milliards cent millions d'anciens francs.

Voilà la vérité, monsieur Comte-Offenbsch, et non pas les contes que vous avez racontés à propos de la jeunesse. (Rires et applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Nous voyons alors le deuxième objectif. Ce n'est pas par un brusque intérêt pour la jeunesse et pour la recherche scientifique que des clauses s'y rapportant ont été insérées dans le traité. Il s'agit d'embrigader les jeunes dans l'ensemble militaire; il s'agit de caporaliser les mouvements de jeunesse, de supprimer leur indépendance et le libre choix de leurs activités.

D'après l'exposé des motifs, nous serions devant le « caractère devenu anachronique » des « rivalités passées ».

Entendons-nous bien, M. le Premier ministre a expliqué dans quelles conditions. Sans remonter, comme M. le rapporteur, au traité de Verdun, en 843, il s'est contenté de parler de la période napoléonienne.

Nous voulons bien reconnaître qu'il y a eu rivalité entre l'impérialisme français, qui était déjà puissant, et l'impérialisme allemand, qui est arrivé un peu plus tard dans la distribution...

M. Pierre Lemarchand. Et l'impérialisme russe ?

M. François Billoux. ...mais il n'y a jamais eu entre les classes ouvrières allemande et française, et plus généralement entre les peuples allemand et français, de rivalités. L'un et l'autre ont toujours été les victimes de leur propre impérialisme, ainsi que des ententes et des rivalités de ses intérêts.

Ce qui serait anachronique, c'est que les peuples français et allemand continuent à accepter d'être les victimes de ces impérialismes. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

C'est à eux, et non pas aux représentants des grandes banques et des grands monopoles, de prendre en main leurs propres intérêts pour réaliser leur réconciliation définitive, leur amitié indestructible. (Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Ils ne peuvent attendre rien de bon, pas plus des ententes que des disputes de leurs marchands de canons, et maintenant des fabricants de mort massive par l'arme thermonucléaire.

Ils ne peuvent se laisser bernier par l'idée trompeuse que les rivalités entre leurs exploités seraient devenues anachroniques. D'ailleurs, M. le Premier ministre nous a expliqué tout à l'heure avec beaucoup de détails les contradictions qui minent toutes les combinaisons qu'ils essayent de réaliser. Or une entente provisoire de ces exploités se fait, en définitive, au détriment des peuples intéressés.

Du point de vue économique et politique, en quoi ce traité va-t-il dans le sens de ce qui est appelé la coopération européenne ?

Parce que les deux gouvernements se consulteront sur « les problèmes relatifs aux communautés européennes et à la coopération politique européenne » ?

Mais huit jours après la signature du traité Adenauer-de Gaulle, nous avons eu l'illustration du peu de sérieux de cet argument avec ce qui s'est passé à la réunion de Bruxelles, à propos de l'admission de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Le rapporteur a indiqué : « C'est un incident fâcheux » ou « une coïncidence fâcheuse et fortuite ».

Fâcheux, bien sûr, pour les protagonistes du traité. Cela ne facilite pas leur tâche de mystification. Fortuit ? Non, il est simplement le premier « incident », pour employer ce mot modeste, mais pas le dernier.

Déplacer les contradictions et les antagonismes, ce n'est pas les résoudre mais les porter à un autre niveau.

Le texte même du préambule adopté par le Bundestag rend clair comme le jour que le Gouvernement français et le Gouvernement allemand ne donnent pas la même interprétation, mieux, la même signification au traité.

Vous pourriez nous dire : mais, vous, adversaires du Marché commun et de la petite Europe, vous devriez vous réjouir de toutes ces contradictions !

Nous ne nous sommes jamais fait des illusions et nous n'avons jamais contribué à en créer sur ces constructions prétendues européennes. Il est facile de voir maintenant qu'elles sont à la disposition et sous la haute direction des monopoles capitalistes. M. le Premier ministre en a aussi fait l'aveu tout à l'heure.

Aussi nous pensons que ces constructions, dans leur état actuel, sont déjà suffisamment néfastes pour les ouvriers, les paysans et la masse du peuple, sans y ajouter des méfaits supplémentaires. Ces constructions portent en elles suffisamment de motifs de conflits sans en adjoindre de nouveaux, comme le fait le traité.

A première vue, ce qui est appelé « l'aide aux pays en voie de développement » peut apparaître comme un élément positif. Mais avec des gouvernements au service des monopoles capitalistes, que peut-on attendre de cette « aide » ? Ces gouvernements n'ont pas comme objectif de créer des rapports d'égalité et d'intérêts mutuels avec les autres peuples. M. le Premier ministre l'a avoué : on va vendre surtout à ceux qui peuvent payer, c'est-à-dire que toutes les belles phrases sur les pays sous-développés disparaissent à partir du moment où il s'agit de gros sous pour les grands capitalistes. C'est le seul profit de leurs mandants qui les guide. Il s'agit d'établir des rapports inspirés par le néocolonialisme.

Mais de là encore découlent deux sources de conflits : l'une avec les anciens pays colonisés dont les gouvernements auront de plus en plus à tenir compte des aspirations de leur peuple, se refusant à toutes formes d'oppressions coloniales anciennes ou nouvelles ; l'autre entre les deux Etats français et Ouest-Allemand se disputant la zone d'influence devant leur revenir dans leurs entreprises néocolonialistes.

Mais revenons aux clauses stratégiques et militaires.

La France et la République fédérale allemande sont membres de l'O. T. A. N. Leurs deux gouvernements n'ont pas l'intention de s'en retirer. Chacun, au contraire, affirme son intention de s'y associer encore plus intimement, et c'est ce que nous a répété tout à l'heure encore M. le Premier ministre.

Alors, quelles sont donc les raisons particulières exigeant ce traité spécial franco-allemand ?

Celui-ci ne peut que créer des suspicions nouvelles, aussi bien, d'ailleurs, chez les pays neutres que parmi les autres membres de l'O. T. A. N. et que dans les pays du traité de Varsovie.

Le rapporteur nous a dit : « Ce n'est pas un traité secret ; il ne comporte pas de clauses secrètes ».

Cela reste à vérifier en ce qui concerne l'accession de l'Allemagne à l'arme thermonucléaire et à sa fabrication. En tout cas, l'application du traité se poursuivra dans le secret. Ce sera le cas pour les réunions, au minimum deux fois par an, des chefs d'Etat et de gouvernement ; les réunions, au moins une fois tous les trois mois, des ministres des affaires étrangères, des ministres des armées ou de la défense ; les réunions, au moins tous les deux mois, des chefs d'états-majors, sans parler des travaux de la commission interministérielle permanente.

Des décisions de ces réunions et de la commission interministérielle, il ne sera dit que ce que l'on voudra bien en dire, y compris aux deux peuples intéressés et à leur Parlement.

Oui, ce traité fera naître des suspicions : suspicions chez les Etats neutres qui considèrent avec raison que toute remise en selle du militarisme allemand est préjudiciable à leur sécurité et à la paix ; suspicions de la part des autres membres de l'O. T. A. N., et certains l'ont déjà dit, puisque les Gouvernements français et Ouest-allemand se consulteront en dehors de leurs partenaires, notamment sur toutes les affaires traitées au sein de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.

On nous dira : les Etats-Unis et la Grande-Bretagne se consultent bien de leur côté.

Copier sur ce qui est mal n'est pas autant bien faire.

Non pas que nous rejetions, en principe, les discussions bilatérales et la signature d'accords bilatéraux. Nous condamnons ceux qui, au lieu d'aller dans le sens de la coexistence pacifique, portent en eux de nouvelles sources de conflits.

Nous qui sommes les adversaires du pacte atlantique, sans faire du retrait de la France de cet organisme une condition préalable à un pas en avant vers une politique française pacifique et indé-

pendante, nous considérons que le traité franco-allemand ajouté de nouvelles menaces à la paix et de nouvelles atteintes à l'indépendance de notre pays.

Il rend plus difficile un accord nécessaire entre les pays du bloc atlantique et les pays signataires du traité de Varsovie.

Il est vrai que lorsque l'on a entendu M. le Premier ministre, on comprend bien qu'il ne veut pas de cette entente entre les pays du bloc atlantique et les pays signataires du traité de Varsovie, entente qui reste cependant l'une des conditions fondamentales de la réalisation de la paix en Europe.

Il y aura suspicions de la part des pays du traité de Varsovie qui ont déjà fait connaître leur opinion, ce traité apparaissant nettement dirigé contre eux.

Des incidents fâcheux, mais non fortuits, ont été passés sous silence par le rapporteur, par le ministre des affaires étrangères et par le Premier ministre.

Il s'agit de la manifestation qui s'est déroulée lors des récentes fêtes de la Pentecôte à Stuttgart, où 300.000 revanchards ont réclamé le territoire des Sudètes à la Tchécoslovaquie.

Dimanche, ce fut la manifestation revancharde de Cologne, patronnée par Adenauer, réclamant les terres polonaises. Et voici que les 21 et 22 septembre prochain, un rassemblement international d'anciens S. S., auquel doivent participer des anciens S. S. de nationalité française, est préparé à Hamel, en Allemagne occidentale.

Est-ce en application du traité franco-allemand que le Gouvernement français n'a élevé aucune protestation à ce sujet et tolère d'ailleurs que le chef de la section politique de l'ambassade de Bonn à Paris soit un complice actif de l'extermination des juifs par Hitler? Est-ce cela la modification profonde? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Reste l'application du traité à Berlin-Ouest.

Nous le savons, il y a deux réserves :

« A l'exception des clauses concernant la défense », est-il écrit dans le traité. Mais comme nous avons vu que l'ensemble du traité est dicté par l'intégration militaire, cette réserve n'a guère de valeur.

« Son application, dit d'autre part l'exposé des motifs, demeure subordonnée à l'approbation de la Kommandatura interalliée de Berlin. »

Qu'est-ce à dire? Vous savez bien que, selon toute vraisemblance, la Kommandatura ne pourra pas donner son approbation, c'est-à-dire que, là encore, vous avez volontairement ajouté un objet de litige supplémentaire à ceux existant déjà à propos de Berlin-Ouest.

Nous savons bien que c'est une exigence permanente des dirigeants de la République fédérale allemande de vouloir inclure Berlin-Ouest en son sein. Mais pourquoi le Gouvernement donne-t-il satisfaction à cette exigence inconsiderée? D'autant plus qu'il n'en a pas le droit puisque, avec les gouvernements britannique, américain et soviétique, il a refusé précédemment l'intégration de Berlin-Ouest à la République fédérale allemande.

Vous vous ingéniez à accumuler les litiges, et cela sans aucune utilité, à propos de Berlin-Ouest. Nous l'avons vu encore ici la semaine dernière pour cette simple mise au point de frontières dans la région de Wissembourg.

En conclusion, nous voyons très bien l'avantage que les militaires et revanchards de l'Allemagne de l'Ouest retirent de ce traité.

Par contre, il est contraire à la véritable réconciliation franco-allemande, aux intérêts aussi bien du peuple français que du peuple allemand, à la sécurité de la France, à la cause de la paix dans le monde.

Nous voterons donc contre la ratification de ce traité qui rend plus difficile la solution des problèmes comme celui de Berlin-Ouest et la collaboration pacifique de tous les Etats d'Europe sans exception.

Nous continuons à proposer un règlement par un traité de paix avec les deux Etats allemands qui permettrait de donner à Berlin-Ouest un statut de ville libre neutre et démilitarisée et de faire de toute l'Allemagne un pays démilitarisé.

Un traité de non-agression entre l'organisation du traité de Varsovie et les pays du pacte atlantique contribuerait grandement à assainir la situation en Europe et dans le monde.

Le traité Adenauer-de Gaulle est à l'opposé du grand courant qui gagne les peuples pour la paix, la coexistence pacifique, le désarmement général. Ce courant s'exprime dans les multiples manifestations se déroulant dans le monde à l'initiative des communistes, des socialistes et de tous les amis de la paix.

L'encyclique du défunt pape Jean XXIII... (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Ce sera l'honneur des communistes non croyants de porter à cette tribune ce qui aurait dû l'être d'abord par des catholiques, y compris ceux qui sont membres du Gouvernement. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Hervé Laudrin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Billoux?

M. François Billoux. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Laudrin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Hervé Laudrin. Je tiens, d'abord, à remercier l'orateur de bien vouloir me permettre de l'interrompre.

Pour une fois, nous adressons le même hommage à quelqu'un qui me touche de très près et qui est le souverain pontife.

J'ai lu, à plusieurs reprises, l'encyclique de Jean XXIII. En particulier, j'y ai relevé le droit consacré de la personne humaine à se déplacer où elle le veut, sans que l'autorité de l'Etat puisse l'en empêcher.

Je demande à l'aimable orateur s'il veut bien convenir que, dans la circonstance, le mur de Berlin devrait tout de même être ouvert? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T., du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. François Billoux. Vous savez bien qu'avec ce traité, c'est précisément vous qui maintenez le mur de Berlin... (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Robert Calmégane. Vous êtes au pied du mur!

M. François Billoux. ... et nous comprenons que le peuple d'Allemagne orientale n'accepte pas que vous fassiez de son territoire ce que le Premier ministre indiquait tout à l'heure, à propos de la France.

M. Albert Marcenet. Répondez donc à M. l'abbé Laudrin!

M. François Billoux. Je réponds très tranquillement que, pour le mur de Berlin, c'est vous qui êtes les responsables. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T., du rassemblement démocratique et du centre démocratique. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Albert Marcenet. Alors vous nous donnez l'autorisation de le démolir?

M. Maurice Thorez. M. l'abbé Laudrin n'a sans doute pas lu les recommandations sur le désarmement.

Sur divers bancs. A Moscou!

M. Gabriel Kasperait. Retournez où vous étiez en 1940!

M. Robert Calmégane. Il n'y a qu'à faire un référendum chez les Allemands de l'Est!

M. François Billoux. Vous pouvez toujours crier. Historiquement, c'est vous qui portez la responsabilité de la coupure de l'Allemagne en deux parties, parce que vous n'avez pas appliqué les accords de Postdam. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Albert Marcenet. Qui tire sur les Allemands qui veulent franchir le mur pour aller en zone Ouest?

M. François Billoux. Et qui tire sur les Allemands qui veulent aller vers l'autre côté ? (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Jacques Vendroux. Il n'y en a pas.

M. François Billoux. Il reste que l'encyclique...

M. Albert Marconet. Alors, il faut supprimer le mur !

M. François Billoux. Il est une question dont j'aimerais connaître la réponse.

Quels sont donc les sentiments à l'égard de la France de la plupart de ceux qui passent, comme vous le dites, de l'Est à l'Ouest ? Ne font-ils pas partie de ceux qui réclament non seulement des territoires à l'Est, mais des territoires à l'Ouest pour leur retour au grand Reich ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Vous avez toujours, pour des raisons idéologiques, choisi les pires ennemis de la France. C'est ce que vous continuez encore à faire en ce moment.

Cela dit, l'encyclique du défunt pape Jean XXIII (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) reflétant les aspirations des masses catholiques, a eu un large écho parmi les croyants et les incroyants parce que, devant les effroyables dangers d'une guerre thermonucléaire qui signifie « périr » les peuples choisissent « désarmer ».

C'est ce qu'ont dit en France les Etats généraux du désarmement.

Nous saluons la bonne nouvelle annonçant que, le mois prochain, auront lieu à Moscou des entretiens entre des représentants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, en vue d'aboutir à un accord sur l'arrêt des essais atomiques.

Cela ne peut qu'encourager les partisans de la paix à poursuivre et à renforcer leurs efforts.

Vous voulez faire approuver votre traité de malheur par une majorité de députés « inconditionnels » qui déjà, en novembre, ne représentaient qu'une minorité que les récentes élections ont encore amenues. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Comptez ici ceux qui ne ratifieront pas le traité. Vous verrez qu'ils représentent une grande majorité en France, sans parler de bien d'autres qui se joindront au combat pour une véritable réconciliation franco-allemande basée sur la paix dans le désarmement. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, il avait été convenu de suspendre la séance à dix-neuf heures.

Il apparaît plus commode à l'orateur inscrit ensuite dans la discussion générale, M. le président Pflimlin, de prendre maintenant la parole. M. le président de la commission des affaires étrangères, consulté, m'a fait savoir qu'il n'y voyait aucun inconvénient pour les travaux de la commission.

Dans ces conditions je vous propose d'entendre notre collègue. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Pflimlin. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

M. Pierre Pflimlin. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la réconciliation franco-allemande est — tout le monde l'a dit — un événement de première importance pour tous les Français, pour tous les Allemands. Mais il a pour la province que je représente ici une signification particulière, qui, entre Rhin et Vosges, comme dans la Moselle au nom de laquelle s'exprimait tout à l'heure M. Mondon, touche profondément les esprits et les cœurs.

Pendant des siècles, l'Alsace a été l'enjeu des luttes que se sont livrées les deux nations voisines. Elle leur a souvent servi de champ de bataille et de ces épreuves sanglantes elle est sortie chaque fois meurtrie dans sa chair et dans son âme.

Pour la première fois, l'Alsace peut envisager avec une certaine confiance l'avenir qui attend ses enfants. Elle sait qu'à la

base de la réconciliation franco-allemande il y a la reconnaissance sincère et définitive de l'appartenance à la France de l'Alsace et de la Lorraine. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste, des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il est significatif que dans le débat qui s'est déroulé devant le Bundestag, le 27 avril dernier, le chancelier Adenauer lui-même ait tenu à citer parmi les précurseurs de l'amitié franco-allemande le socialiste Bebel qui, en 1870, fut l'un des seuls à s'opposer courageusement à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine.

Ainsi l'Alsace peut sans crainte et sans arrière-pensée s'épanouir dans la communauté nationale tout en jouant ce rôle de trait d'union auquel la prédestine la géographie lorsque celle-ci n'est pas contrariée par les vicissitudes de l'Histoire.

Si la réconciliation franco-allemande est communément admise aujourd'hui, si certains vont même jusqu'à penser qu'elle ne mérite plus de retenir spécialement l'attention, il faut reconnaître qu'au lendemain de la guerre elle apparaissait comme une chimère ou, au mieux, comme une échéance très lointaine. Il faut, par un effort d'imagination, se replacer dans l'atmosphère où nous étions les uns et les autres, mes chers collègues, en 1945, alors que les ruines étaient encore fumantes, que les blessures étaient béantes et que les esprits et les cœurs étaient pleins d'une amertume et de ressentiments qui n'étaient que trop compréhensibles.

Il ne suffisait pas, par conséquent, de se laisser en quelque sorte glisser sur la pente des événements, de faire confiance à des hasards heureux ou à des conjonctures favorables pour que le grand retournement fut opéré. Il a fallu, on l'a dit et je le répète, la clairvoyance, la lucidité d'un certain nombre d'hommes qui, se plaçant alors à contre-courant, ont les premiers engagé les deux peuples dans la voie nouvelle.

On a cité et il me sera permis de citer à mon tour le président Robert Schuman. Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, M. Terrenoire — je l'en remercie — a bien voulu reconnaître dans son rapport écrit que la déclaration historique du 9 mai 1950 est véritablement l'acte de naissance de l'unité européenne, fondée sur la réconciliation entre la France et l'Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste, des républicains indépendants et de nombreux bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Face à Robert Schuman et à tous les Français qui à ce moment-là — ils appartenaient à divers partis — s'associèrent à son action, il y eut le chancelier Konrad Adenauer qui, ayant longuement et profondément médité sur les malheurs de sa patrie, décida d'orienter la nation allemande dans la voie de l'amitié avec la France.

On sait bien que c'était dans son esprit une inclination déjà ancienne et qu'il l'avait, en d'autres temps, manifestée non sans courage. Mais ce n'était pas là une chose qui allait de soi. On pouvait redouter et nous avons redouté que la nation allemande plongée dans les abîmes du malheur ne tombât dans quelque autre extrémisme où pouvaient la pousser le désespoir et la révolte contre la misère.

Heureusement pour cette nation, heureusement pour nous qui sommes ses voisins, heureusement pour l'Europe et le monde, la sagesse et la raison l'emportèrent. Un acte de volonté lucide écartera ce nouveau péril qui pouvait menacer les Allemands et les Français.

Il est juste et légitime que, dans ce débat, un solennel hommage de respect et de reconnaissance soit adressé au chancelier Konrad Adenauer. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste, des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Quelle était la préoccupation de Robert Schuman lorsqu'en 1950 il fit sa proposition ?

Devant le Bundestag, le chancelier a révélé — ou a confirmé pour ceux qui le savaient déjà — qu'à cette époque Robert Schuman lui avait adressé une lettre personnelle dans laquelle il lui disait en substance ceci : nous redoutons en France qu'un jour une Allemagne redevenue forte ne redevienne agressive et c'est pourquoi je vous propose d'établir un système qui permettra de placer sous surveillance la production du charbon et de l'acier qui, si souvent, a servi à la guerre ; ainsi la sécurité sera assurée.

Il n'est pas surprenant que ce Lorrain, cet homme de la frontière ait été d'abord — le chancelier lui-même l'a parfaitement compris — guidé par le souci de la sécurité française. Mais sa pensée allait beaucoup plus loin.

Réconcilier la France et l'Allemagne, oui ; mais ce n'était pas à ses yeux une fin en soi et ce passage de la déclaration du 9 mai 1950 éclairait parfaitement la route où il voulait nous engager :

« Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une haute autorité nouvelle dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

Ainsi, monsieur le Premier ministre, cette fédération dont vous reconnaissiez tout à l'heure qu'elle pouvait être un but lointain, avait déjà été proposée à nos efforts en 1950, il y a treize ans. Toutes les initiatives qui, par la suite, se sont succédées, ont été orientées vers ce même objectif. A partir des créations successives de la Communauté économique et de l'Euratom, après l'échec de la C. E. D. que, pour ma part, je n'ai cessé de déplorer, peu à peu se construisait un système sur la nature duquel on peut longuement discuter.

Oh ! je n'ouvrirai pas ce soir la querelle de la supranationalité. A la vérité, la C. E. E. n'est pas une institution supranationale. Jean Monnet, actuellement président du comité des Etats-Unis d'Europe, qui a été l'un des constructeurs de l'Europe unie, a déclaré récemment :

« Ce système est caractérisé par un dialogue entre des organes où s'expriment des intérêts et la volonté des pays membres et d'autres organes qui interprètent la volonté commune de l'Europe. Cette méthode est le véritable fédérateur de l'Europe. »

Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de dire qu'il n'est pas possible, en l'état actuel des choses, qu'une politique européenne soit conduite, que des décisions soient prises qui engagent des intérêts importants sans que les gouvernements nationaux y apportent leur contribution. Mais vous avez reconnu aussi — je vous en remercie — que les organes communautaires jouent un rôle utile.

J'ajouterai que ce rôle est indispensable. En effet, si n'étaient en présence que les seuls gouvernements nationaux dont le droit et même le devoir sont de défendre essentiellement des intérêts nationaux dont vous avez vous-même montré qu'ils sont rarement concordants, il serait infiniment difficile d'aboutir à des solutions concrètes. L'expérience, notamment celle du Marché commun, a démontré que l'existence d'un organe communautaire placé sous le signe du bien commun de l'Europe, où en permanence les problèmes sont étudiés, où par un effort constant d'imagination on essaye de transcender, sans les sacrifier certes, les intérêts nationaux pour dégager une ligne commune, est une institution indispensable.

C'est dans la coexistence, dans l'équilibre, dans le dialogue entre institutions intergouvernementales et organes communautaires que réside la très remarquable originalité de l'Europe communautaire actuelle. Je pense que tout ce qui porterait atteinte à ce système, tout ce qui, par rapport à lui, marquerait un recul, serait dangereux. Tout ce qui, en partant de ce qui existe déjà, s'efforce d'aller plus loin encore, sur une voie dont je reconnais qu'elle sera longue, est bon et profitable à l'Europe et aux peuples qui la composent. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Je sais que, lorsqu'on parle d'organe communautaire, certains diront avec un ton de mépris : il s'agit de technocrates internationaux ; et d'autres iront jusqu'à ajouter : il s'agit de technocrates dénationalisés.

Ah ! mesdames, messieurs, le problème de la technocratie est l'un des plus importants de ce temps. Il y a peut-être des technocrates internationaux ; certains mauvais esprits vont disant qu'il y a aussi des technocrates nationaux. La vérité est que le technicien le plus dévoué à sa tâche devient un technocrate lorsque, travaillant à l'ombre d'un pouvoir qui est insuffisamment en contact avec la base populaire, il est amené à prendre des décisions qui ne tiennent pas assez compte des facteurs psychologiques et des aspirations populaires. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

Ce danger peut exister sur le plan européen comme il existe sur le plan national. C'est pourquoi les partisans de la cons-

truction d'une Europe authentiquement communautaire veulent placer en face d'un pouvoir exécutif, qui doit être composé d'experts et de techniciens éminents, un Parlement élu au suffrage universel, capable d'orienter les décisions du pouvoir exécutif et d'établir un raisonnable équilibre entre les exigences de la technique et les exigences de l'intérêt populaire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On pouvait croire, au lendemain de la création des dernières Communautés, que l'évolution envisagée par Robert Schuman dès 1950 allait se poursuivre et qu'elle aboutirait à l'institution d'une communauté politique qui, procédant des mêmes principes, se fondant sur les expériences déjà réalisées, serait en quelque sorte le couronnement de l'édifice. On sait que, depuis 1958, on s'est engagé dans une voie différente. Il a été longuement traité déjà du projet français d'union politique qui a connu toutes sortes de vicissitudes et dont le présent projet de traité franco-allemand est en quelque sorte le résidu.

Sur ce point, M. le rapporteur et M. le ministre des affaires étrangères lui-même nous ont donné tous éclaircissements. Il est clair maintenant, il est évident que ce traité à deux est une sorte de pis-aller auquel on s'est résigné, faute d'avoir pu établir une union politique à six ou à trois.

Je veux dire ici clairement qu'à mon sens ce traité, en tant qu'il consacre solennellement, symboliquement, la réconciliation franco-allemande à laquelle nous sommes profondément attachés, n'appelle de notre part aucune réserve et je suis résolu à l'approuver.

Je pense aussi que le système de consultation qu'il institue peut être utile et peut, dans certains domaines, comme ceux de l'éducation et de la jeunesse, rendre certains services. En prenant cette position qui, sur certains points, peut-être, se distingue de celle de quelques autres, j'ai le sentiment de rester fidèle à une pensée qui fut toujours mienne.

Un orateur du Bundestag a déclaré qu'en somme, en réalisant la réconciliation franco-allemande, le général de Gaulle avait poursuivi l'œuvre de la IV^e République. Je me garderai de reprendre à mon compte une telle appréciation, d'abord parce que je ne suis pas sûr qu'elle soit de nature à faire plaisir au Président de la République (Rires sur divers bancs), ensuite parce que je crois qu'elle n'est pas entièrement conforme à la réalité car, je viens de le montrer, il y a une différence profonde entre le système communautaire et celui qui nous est actuellement proposé.

Le traité franco-allemand a suscité, vous le savez, en France et à l'étranger, bien des critiques à propos desquelles la vérité m'oblige à dire qu'elles sont parfois contradictoires. Les uns le jugent inopérant, inutile ; d'autres, au contraire, le considèrent comme nocif, comme devant conduire à une hégémonie franco-allemande.

Je pense que, pour apprécier la portée pratique du traité, il faut distinguer les différents secteurs auxquels il doit s'appliquer.

Dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse, je l'ai dit et je le répète, il peut être utile.

A cet égard, je ne suis pas de ceux qui pensent que, d'ores et déjà, la réconciliation franco-allemande a des racines très profondes dans les deux peuples. Elle correspond, certes, à une aspiration assez répandue ; mais comment ne pas reconnaître — soyons francs — qu'il subsiste tout de même encore, au fond des cœurs, de mauvais souvenirs ? Comment ne pas reconnaître que ceux qui connaissent l'autre pays sont encore une infime minorité ? Si l'on veut que la réconciliation franco-allemande ne soit pas un jour emportée par le vent de l'Histoire, il est nécessaire que non seulement au sommet, parmi les hommes politiques, les parlementaires, les hauts fonctionnaires, voire les hommes d'affaires, mais dans toutes les couches du peuple, soit entrepris un effort de connaissance et de compréhension réciproques.

Ajoutons même — j'irai jusqu'au bout de ma pensée — que la génération actuellement adulte n'atteindra jamais le but ; elle ne s'affranchira jamais totalement de l'héritage du passé. C'est sur les jeunes générations qu'il faut compter. Ce sont les jeunes générations allemandes et françaises qu'il faut mettre en mesure de faire mûrir un jour les fruits de l'amitié. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Sur le plan politique, le problème se présente de façon quelque peu différente et je suis bien obligé de noter que chez nos

partenaires de l'Europe des Six les réactions ont été presque partout défavorables.

M. Spaak déclarait le 26 janvier, parlant du traité : « Je n'en comprends pas l'intérêt ».

En même temps, un concert de critiques se faisait entendre en Italie : « Le traité est nocif pour le Marché commun », disait M. Fanfani. Tandis que M. Malagati, secrétaire général du parti libéral, le jugeait « anachronique », M. Saragat s'écriait : « C'est une erreur, une illusion ».

Les critiques portaient surtout sur les consultations prévues au traité, dans la mesure où elles concernent les Communautés, spécialement la Communauté économique. Je relève la déclaration de M. Sicco Mansholt, vice-président hollandais de la commission du Marché commun qui disait ceci : « Quand les deux plus puissants pays du Marché commun se lient par des arrangements spéciaux qui prévoient des consultations mutuelles sur des problèmes qui sont en propre du ressort de la Communauté dans son ensemble, l'action en vue des meilleurs intérêts de la Communauté peut être bloquée. » Et il ajoutait : « La signature de ce traité a été un grand choc pour les Européens ».

Sur cette question essentielle de la compatibilité entre le traité et la Communauté européenne, je dois dire que l'exposé des motifs, avec peut-être un peu de sécheresse juridique, apporte des apaisements puisqu'il affirme qu'il n'est pas dérogé par ce traité aux engagements antérieurs, notamment au Pacte atlantique et aux traités instituant les Communautés européennes.

Des assurances ont été données aussi du côté allemand sous une forme encore plus marquée par le rapporteur au Bundestag, le professeur Furler, qui a affirmé que les engagements multilatéraux priment les engagements bilatéraux. Il reconnaissait ainsi au Pacte atlantique d'une part, aux traités de Paris et de Rome d'autre part, une primauté par rapport au traité bilatéral que nous devons aujourd'hui approuver.

A vrai dire, cette question juridique est relativement secondaire. C'est de l'application qu'il s'agit, donc de l'aspect politique du traité et la vérité, ici encore, m'oblige à reconnaître que les craintes de ceux qui redoutaient la formation, au sein de la Communauté, d'un bloc franco-allemand prétendant imposer son hégémonie, sont vaines.

En effet — les porte-parole du Gouvernement l'ont reconnu — on a vu ces temps derniers se multiplier les divergences entre la France et l'Allemagne de sorte qu'assez paradoxalement nous approuvons un traité d'amitié et de coopération franco-allemand au moment même où les voies dans lesquelles sont engagées les deux nations paraissent diverger comme elles ne l'avaient pas fait depuis la fin de la dernière guerre.

Ces désaccords portent sur l'action à mener à l'intérieur de la Communauté. Je ne citerai que les épisodes les plus récents. La réunion des 8 et 9 mai du conseil des ministres de la Communauté avait établi un programme assez ambitieux. Il avait pris de bonnes résolutions, dont certaines concernaient la politique agricole : les produits laitiers, la viande bovine, le riz. Il était prévu qu'avant le 1^{er} juillet un règlement opérant un rapprochement des prix des céréales pour la campagne 1963-1964 serait adopté. Des décisions positives étaient prises en vue des négociations du G. A. T. T.

Malheureusement, tout cela a fait long feu. A la fin du même mois, les 30 et 31 mai, une nouvelle réunion du conseil des ministres aboutissait à un échec. Aucun accord n'intervenait sur les céréales et je crois qu'il faut abandonner l'espoir que le rapprochement des prix puisse s'opérer pour la présente campagne. Seule l'importation des volailles donnait lieu à une décision positive, c'est un épisode de ce que l'on appelle la « guerre des poulets ». La pitance était maigre.

Pourquoi cet échec ? Les Six n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur la question des contacts permanents à établir avec la Grande-Bretagne ? Nos cinq partenaires étaient unanimes à souhaiter qu'il y eût des contacts au niveau des représentants des Six pays, alors que la France seule proposait que les contacts fussent établis au niveau de la commission.

Il est peut-être permis de noter en passant que le Gouvernement français qui paraît avoir tendance à minimiser l'importance de la commission, comme de tous les organes communautaires, est très heureux de pouvoir recourir à l'appui de cette commission lorsqu'il s'agit de lui faire jouer le rôle qu'elle est appelée à jouer, qui est d'interpréter et de défendre les positions communes des Six.

Voilà donc un premier point de divergence.

Il est très clair maintenant que la crise née de la rupture de Bruxelles n'est pas surmontée.

C'est le désaccord entre la France, d'une part, et les cinq autres pays de la Communauté, d'autre part, sur le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne qui pèse encore très lourdement sur l'avenir de la Communauté.

Un mot rapide sur les causes de la rupture.

Certains disent que la France a rompu parce qu'on était tout près du but, parce que l'accord était à portée de main et qu'il fallait l'empêcher *in extremis*.

La version officielle française est que les négociations avaient fait apparaître un monde de difficultés, que le problème était totalement insoluble et qu'il fallait en tirer les conséquences.

Je crois que la vérité est entre ces deux extrêmes et qu'elle a été exprimée par la commission, qui a clairement marqué qu'en réalité, sur toute une série de points, des accords avaient été réalisés, qu'on avait parcouru la moitié de la route, que, sans doute l'autre moitié qui restait à parcourir était hérissée d'obstacles, mais que les chances de succès étaient suffisantes pour justifier la continuation des négociations.

Sur ce point, M. le Premier ministre a fait des déclarations qui méritent de retenir l'attention et il a donné, il faut le dire, à ce débat une ampleur qui déborde largement le cadre de la ratification du traité franco-allemand.

M. le Premier ministre — je me réjouis de sa présence et je l'en remercie — nous a expliqué tout à l'heure — si j'interprète mal ses propos, il voudra bien rectifier — que la Grande-Bretagne aurait pu, l'an dernier, entrer dans la voie de la coopération avec la France dans le domaine des armes nucléaires, qu'elle avait préféré se tourner du côté des Etats-Unis, qu'ainsi elle avait démontré qu'elle n'était pas dans les dispositions qui convenaient pour être admise dans la Communauté.

Il m'a semblé qu'ainsi a été établi officiellement, pour la première fois, par M. le Premier ministre, un rapport de cause à effet entre l'accord de Nassau et la rupture de Bruxelles.

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Pflimlin ?

M. Pierre Pflimlin. Si j'ai mal interprété votre pensée, je serais très heureux que vous la précisiez, monsieur le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. J'ai seulement évoqué successivement le fait que nous n'étions pas arrivés à un accord sur les questions fondamentales dans le domaine de la communauté économique et que, parallèlement, nous avions constaté que, dans le domaine de la défense, la Grande-Bretagne se tournait vers la mer et les Etats-Unis au lieu de se tourner par préférence vers le continent européen.

Mais je n'ai nullement établi un lien de cause à effet entre les deux constatations.

M. Pierre Pflimlin. Je remercie M. le Premier ministre de cette mise au point. Il me permettra de dire que ce qu'il appelle parallélisme suggère tout de même dans les esprits un rapprochement entre deux séries d'événements. (Rires sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Ne voyez là aucune critique. Il vaut mieux voir les problèmes en face.

Il m'est arrivé de dire devant l'Assemblée consultative du conseil de l'Europe, en septembre dernier, qu'il sera difficile de résoudre le problème de l'élargissement des Communautés, si sur des questions fondamentales comme celle de la défense atomique, certains rapprochements ne s'opèrent pas. Nous prenons mieux conscience, après avoir entendu M. le Premier ministre, et compte tenu de la rectification qu'il vient de faire, qu'entre des problèmes qui se situent sur des plans différents il y a une certaine interdépendance.

Ce que je souhaite, monsieur le Premier ministre, c'est que, sur tous ces problèmes, des explications franches et complètes puissent avoir lieu le plus tôt possible entre hommes d'Etat responsables.

Ce qui serait pire que tout, ce serait que l'avenir de l'unité européenne fût compromise et que la solidarité du monde libre fût elle-même menacée du fait de malentendus qu'on n'aurait pas fait l'impossible pour élucider. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

En ce qui concerne le fond des choses, je partage sensiblement l'opinion exprimée cet après-midi par M. Maurice Faure.

Bien sûr, l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés pose des problèmes. Bien sûr, elle exige de la part de cette nation un effort d'adaptation qui n'était peut-être pas encore complètement accompli. Mais ce qui m'a beaucoup touché, c'est de voir qu'il y avait en Angleterre toute une élite qui, elle, était décidée à franchir le pas, à faire effort, même si l'opinion publique britannique dans son ensemble n'y était pas préparée, pour faire entrer la Grande-Bretagne, politiquement et psychologiquement, dans la Communauté européenne.

Je pense que les efforts de cette avant-garde méritaient d'être encouragés. Après-tout, il fut un temps, il n'y a pas si longtemps, où ceux qui, en France, voulaient faire l'Europe unie sur la base de la réconciliation franco-allemande étaient, eux aussi, une avant-garde violemment combattue. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

Un député du groupe de l'U. N. R.-U. D. T. Les socialistes y étaient opposés !

M. Pierre Pflimlin. Je me souviens de certaines controverses qui ont divisé l'opinion française.

A ce moment-là, l'hostilité à la politique européenne et la méfiance à l'égard de l'Allemagne étaient encore des sentiments extrêmement vifs. Et, lorsque nous avons combattu pour la Communauté européenne de défense, les communistes n'étaient pas nos seuls adversaires. Il a fallu, comme toujours dans les grands retournements de l'histoire, qu'une avant-garde se détachât, alors que l'opinion publique n'y était pas encore prête.

Mais lorsque l'avant-garde va dans le sens de l'Histoire et qu'elle est éclairée par la raison, elle finit par entraîner l'opinion publique. Je voudrais qu'à l'avant-garde anglaise aussi on donnât le plus tôt possible une chance. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

J'en viens à d'autres désaccords entre la France et l'Allemagne, à l'affaire du préambule.

Le rapporteur, M. Terrenoire, a déclaré dans une interruption que ce préambule n'engageait que le Parlement, qu'il n'engageait pas le Gouvernement allemand. Il s'est référé à une publication qu'il tenait à la main.

J'ai eu la curiosité de me reporter au procès-verbal officiel des séances du Bundestag en date du 25 avril 1963. J'y ai lu une déclaration de M. Schroeder, ministre des affaires étrangères de la République fédérale.

Il s'agissait à ce moment-là de la résolution du Bundesrat, c'est-à-dire de la chambre des Etats, qui a précédé les débats du Bundestag. Mais on sait que le préambule voté par le Bundestag, c'est-à-dire par la diète ée au suffrage universel, correspond sensiblement au texte adopté antérieurement par la chambre des Etats.

M. Schroeder s'exprimait en ces termes :

« La décision du Bundesrat, à mon avis, est parfaitement appropriée et peut être adoptée aussi sous une forme semblable par le Bundestag. Le Gouvernement fédéral a approuvé expressément, par une décision du cabinet, les formulations excellentes du Bundestag et je pense qu'on arrivera rapidement, au sein de la commission des affaires étrangères, à un accord sur le texte ».

Il s'agit donc bien d'un texte qui a reçu l'approbation formelle et publique du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

M. Maurice Schumann, président de la commission. Ce n'est pas contestable.

M. Louis Terrenoire, rapporteur. Monsieur Pflimlin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Pflimlin. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur avec la permission de l'orateur.

M. le rapporteur. Monsieur Pflimlin, ce que vous dites n'est pas, en effet, contestable.

Je ne me serais pas permis d'avancer que le préambule n'engageait pas le Gouvernement allemand. J'ai simplement voulu marquer que ce dernier n'attachait pas au préambule la même importance qu'au traité lui-même, puisque ayant l'occasion, d'ailleurs réclamée par les lecteurs du *Bulletin officiel* en question, de publier de nouveau le texte, il l'a fait sans reproduire en même temps le préambule.

M. Guy Mollet. Monsieur Pflimlin, me permettez-vous à mon tour une observation ?

M. Pierre Pflimlin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Guy Mollet, avec la permission de l'orateur.

M. Guy Mollet. Je tiens simplement à compléter l'information de M. le rapporteur qui a fait état du *Bulletin officiel* du mercredi 15 mai.

M. le rapporteur. Du 18 mai.

M. Guy Mollet. Je l'invite à lire le *Bulletin officiel* du 22 mai — c'est-à-dire le bulletin suivant — qui publie bien le préambule en question. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. Albert Marcenet. On l'a dit. Vous n'écoutez pas. Vous êtes un mauvais élève !

M. Pierre Pflimlin. S'il m'est permis de reprendre sous la bienveillante protection de M. le président le fil de mon discours, je vous dirai qu'en réalité il n'y a pas de malentendu possible.

Il est certain que le seul document qui lie les deux gouvernements, les deux Etats, est le texte même du traité. Il n'en est pas moins évident que le préambule introduit dans le projet de loi par le Bundestag allemand a valeur contraignante pour le Gouvernement allemand. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Et c'est bien ce qu'ont précisé le rapporteur, les orateurs qui sont intervenus au nom des trois fractions du Bundestag et le Gouvernement allemand lui-même.

Il y a donc dans ce préambule — M. le ministre des affaires étrangères nous l'a, d'ailleurs, exposé hier soir — définition de la politique extérieure allemande.

Il y a plus que cela : il y a injonction faite au Gouvernement allemand de défendre, à l'intérieur même du nouveau traité, spécialement dans le cadre des consultations, les lignes directrices de la politique allemande telles que le Parlement allemand les a fixées.

Quelles sont ces lignes directrices ? M. Couve de Murville a bien voulu nous dire hier soir : mais il s'agit d'objectifs propres à l'Allemagne et nul ne pourrait concevoir que le Parlement français fit siennes les directives allemandes. Son argument a une force particulière lorsqu'il s'agit du problème de la réunification de l'Allemagne qui est proprement allemand, encore que la politique française ait souvent affirmé au cours des dernières années qu'elle considérait la réunification de l'Allemagne comme un objectif souhaitable. Mais si l'on passe à un autre point du préambule qu'y lit-on ? Parmi les buts de la politique allemande, il y a l'unification de l'Europe en suivant la voie amorcée par la création des communautés européennes, en incluant la Grande-Bretagne ainsi que les autres pays disposés à une adhésion. Il ne s'agit plus cette fois d'un problème purement allemand. Il s'agit d'une option en faveur d'une certaine conception de la politique européenne, celle-là même que j'ai essayé de décrire au début de mon exposé en rappelant que les promoteurs de l'unification européenne avaient constaté que l'unité se ferait progressivement, mais par la voie communautaire, par extension progressive des compétences des communautés jusqu'à l'institution d'une communauté politique qui aurait les mêmes caractères fondamentaux que les communautés existantes et qui serait le couronnement de l'édifice. La politique

allemande persiste à s'assigner cet objectif. Sur ce point, il faut bien reconnaître qu'elle se distingue de la politique actuellement suivie par le Gouvernement français.

Si d'aucuns se levaient pour dire : « Mais, après tout, que les Allemands pensent ce qu'ils veulent, nous n'avons pas à nous aligner sur une politique allemande », je leur poserais à mon tour la question suivante : Cette politique est-elle spécifiquement allemande ? Est-elle le fruit de l'esprit germanique ?

N'est-il pas évident, au contraire, qu'il s'agit d'une idée française, lancée il y a treize ans, à laquelle l'Allemagne nouvelle a adhéré avec enthousiasme ? Nous ne pouvons pas reprocher aux Allemands d'être fidèles à une politique française. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Ce que nous pouvons regretter, c'est qu'on ne trouve pas dans la politique française les conceptions qui ont inspiré les promoteurs de la construction européenne. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

S'il m'est permis d'ouvrir une parenthèse, je dirai à M. le Premier ministre et à M. le ministre des affaires étrangères que, dans les contacts nombreux que je puis prendre au sein de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe et au sein du Parlement européen, je perçois souvent les signes d'une certaine déception.

Sans doute les partisans de la politique du pire ne sont-ils pas les plus nombreux, et je m'en félicite.

Sans doute y a-t-il une majorité d'hommes qui, malgré la déconvenue de Bruxelles, veulent poursuivre la construction de la communauté économique européenne.

Mais on nous dit souvent : comment se fait-il que la France ne soit plus la grande inspiratrice d'une Europe communautaire ? On soulève aussi un problème particulièrement douloureux, celui de la ratification de la convention européenne des Droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Aux yeux de beaucoup d'hommes et de femmes dans le monde, la France est le pays des droits de l'homme. Nous avons signé la convention européenne des droits de l'homme. Je sais bien que sa ratification, à un moment donné, s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles dont nul d'entre nous n'a pu minimiser l'importance, mais tous ces obstacles paraissent aujourd'hui levés.

M. le président de la commission. Il y a huit ans que la commission des affaires étrangères réclame cette ratification.

M. Pierre Pflimlin. Je remercie la commission et je me permets de lancer un appel très pressant à M. le ministre des affaires étrangères et à M. le Premier ministre.

Il ne s'agit pas d'un problème politique ; il s'agit véritablement du visage de la France et d'une certaine conception de l'homme et des rapports humains. Il est indéfendable, il est incompréhensible que, sur seize Etats signataires de la convention européenne des Droits de l'homme, la France soit seule à ne pas avoir ratifié cette convention. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

C'est une situation que — je dois le dire en toute vérité — mes collègues, quelle que soit leur opinion politique, qui siègent au sein du Conseil de l'Europe et du Parlement européen ressentent comme un humiliation. Il faut y mettre fin.

J'en viens aux problèmes de défense.

M. le ministre des affaires étrangères nous a expliqué hier qu'il n'était pas étonné que l'Allemagne ait, en matière de défense, des idées particulières. En effet, nous expliquait-il, elle est dans une situation géographique spéciale, sur la frontière entre le monde libre et le monde communiste, et elle est aussi dans une situation juridique particulière, puisqu'elle a souscrit en 1954 certains engagements qui limitent sa liberté d'action.

Particularité géographique ? Monsieur le Premier ministre, je représente ici une région qui, à vol d'oiseau, est plus près du rideau de fer que de Paris. Alors, ce sentiment que vous appelez la préoccupation de la sécurité immédiate et dont vous nous disiez qu'il était propre aux Allemands, je dois dire que nous le partageons entièrement.

Nous avons, nous aussi, ce sentiment de la proximité d'un péril. Et, après tout, que signifient présentement les distances ? Combien de minutes faudrait-il à un avion supersonique ou une fusée pour franchir la distance qui sépare le rideau de fer du Rhin ou pour traverser toute l'étendue du territoire français jusqu'à l'Atlantique ?

Nous devrions tous dans ce pays dont traditionnellement la politique étrangère a toujours été dominée par le souci de la sécurité du sol et des foyers partager aujourd'hui ce souci.

Mais, nous dites-vous, cette préoccupation est nôtre et nous sommes, comme les Allemands, décidés à assurer notre sécurité dans le cadre de l'alliance atlantique.

Mais il se trouve que le préambule allemand va plus loin. On y lit ceci :

« Le recommandant l'intégration des forces des pays appartenant à l'alliance », je dis bien « des pays ».

L'Allemagne ne se prononce pas seulement pour elle-même, elle émet une opinion sur la nature de l'alliance atlantique et nous sommes bien que nous sommes en présence de deux conceptions, différentes de l'alliance. Il y a d'abord une conception classique, qu'on a souvent expérimentée au cours des siècles ; des armées nationales indépendantes, lorsque vient l'heure du péril, combattent côte à côte sur le champ de bataille. Il se constitue ainsi une armée de coalition dont on essaie tant bien que mal de coordonner l'action. L'expérience de la première guerre mondiale a montré la faiblesse de cette formule. On nous a enseigné qu'il a fallu instituer un jour le commandement unique pour que les armées alliées fussent capables d'une action efficace. Depuis, la technique militaire, que je connais mal, je l'avoue, a considérablement évolué. On sait que les délais dans lesquels doivent être prises les décisions capitales ne se comptent plus en semaines ou en jours, mais en heures ou peut-être en minutes. Au surplus, les imbrications techniques sont telles que la formule classique de l'alliance risque d'être tragiquement inefficace. Seule l'intégration paraît répondre aux exigences de la technique d'aujourd'hui.

Je voulais borner mon propos à ces brèves observations, mais M. le Premier ministre nous a fait des déclarations d'une très grande importance. Abordant le sujet de la défense atomique, que je ne m'attendais pas à voir traiter dans le cadre de ce débat, il nous a expliqué les raisons pour lesquelles le Gouvernement français pense devoir doter la France d'une force atomique indépendante. Il a parlé, à ce sujet, des intentions des Etats-Unis.

Il nous a expliqué que l'équilibre des forces s'était modifié depuis dix ans.

C'est sûrement vrai.

Il a continué en indiquant que le risque, pour les Etats-Unis, de subir sur leur propre sol des destructions terribles avait tout naturellement conduit les Américains à reconsidérer la stratégie atlantique, qu'ils pouvaient être, le cas échéant, dominés par le souci d'éviter un conflit ou, s'il éclatait, de le localiser.

Et M. le Premier ministre de nous dire : Il faut bien envisager l'hypothèse où l'intervention des Etats-Unis par les moyens de dissuasion suprêmes ne se produisant pas ou se produisant tardivement, nous subirions la guerre et peut-être son dénouement avant même que l'allié vienne à notre secours de manière vraiment efficace.

Ce sont des propos, monsieur le Premier ministre, qui sont, vous le savez mieux que personne, d'une grande importance. Ils confirment de façon officielle que, à la base de la politique française, il y a un doute, oh ! non pas certes sur la loyauté de nos alliés américains, mais sur leur résolution d'intervenir immédiatement et de façon pleinement efficace à l'heure du péril.

Sur ce point, je crois qu'il est indispensable que le peuple français soit pleinement éclairé.

Je lis toujours très attentivement les déclarations des porte-parole des Etats-Unis d'Amérique. Je sais qu'il y a eu évolution dans les conceptions stratégiques américaines mais je sais aussi que le président Kennedy — c'était je crois fin décembre — nous a donné des assurances formelles. Je sais qu'à une date beaucoup plus récente M. Mac Namara, secrétaire d'Etat américain à la défense, a déclaré qu'aux yeux des Etats-Unis d'Amérique, l'Europe était une zone aussi vitale que Cuba et que, si l'Europe était menacée, elle serait défendue par les moyens de dissuasion suprêmes.

M. Diomède Catroux. Monsieur Pflimlin, me permettez-vous une précision ?

M. Pierre Pflimlin. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Catroux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Diomède Catroux. Monsieur le président Pflimlin, je m'excuse de vous interrompre mais je voudrais faire un raisonnement analogue à celui qu'a développé tout à l'heure M. le Premier ministre et que vous avez bien voulu reprendre.

C'est par un gouvernement auquel participait d'ailleurs M. Maurice Faure, dont je faisais moi-même partie, et qui était soutenu par le parti auquel vous aviez l'honneur d'appartenir, le M. R. P. ...

M. Pierre Pflimlin. Je lui appartiens toujours !

M. Diomède Catroux. ... que fut prise la décision de mettre à l'étude la fabrication de la bombe atomique française. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Pierre Pflimlin. Monsieur Catroux, ce n'est pas la question.

Je veux même vous faire un aveu : J'ai, comme ministre des finances et des affaires économiques, signé, en 1955, le décret-programme qui attribua au commissariat à l'énergie atomique une dotation importante. Je ne suis donc pas de ceux qui s'opposent à ce que la France fasse un effort dans le domaine atomique.

Mais je vous demande la permission de reprendre mon raisonnement dans lequel je voudrais avancer avec une extrême prudence car je suis dans la même situation que M. le Premier ministre, n'ayant pas sous les yeux, pour traiter un sujet si grave, un texte rédigé à l'avance.

M. le Premier ministre, si j'ai bien compris sa pensée, raisonne de la façon suivante : il n'est pas certain, dans l'hypothèse que nous envisageons, que les alliés américains recourent immédiatement à l'arme de dissuasion suprême. Les résultats pourraient être catastrophiques pour l'Europe.

Je ne suis pas scandalisé de voir poser une telle question mais je déclare que nous ne pouvons pas, car il s'agit de la sécurité et de l'existence même du pays, nous contenter d'hypothèses. Je soutiens que nous sommes liés aux Américains et qu'ils sont liés à nous par l'alliance atlantique, qui est notre seule réelle garantie de sécurité et que, sur la portée de l'alliance et sur son éventuelle application, dans les conditions nouvelles d'équilibre où nous sommes placés — M. le Premier ministre a eu raison d'insister sur ce point — il est indispensable que nous soyons clairement fixés. Ce que je souhaite, c'est qu'il y ait, là encore, une explication franche. (Applaudissements.)

Ce qui m'inquiète gravement, c'est le sentiment que nous avons de voir évoluer des politiques nationales qui ne se confrontent jamais.

Ah ! je ne vais pas recommander telle ou telle formule de conférence ou de réunion ! Ce n'est pas mon affaire. Mais je pense qu'à la base de la politique étrangère française et des options que nous devons exercer, il doit y avoir une connaissance suffisamment précise et certaine de ce que sont les garanties de sécurité sur lesquelles nous pourrions compter. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. le Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Pflimlin. Bien volontiers.

M. le Premier ministre. Je veux seulement répondre à M. le président Pflimlin, que je remercie pour le ton qui est le sien et le sérieux avec lesquels il traite de ces questions et veut bien envisager la politique française et la politique du Gouvernement, je veux seulement répondre, dis-je, que ma déclaration ne tend en rien, ne tend nullement à jeter la moindre suspicion sur les intentions, sur la volonté du Gouvernement américain.

Ce que j'ai dit a été dit de la même manière par le Premier ministre britannique, je dirai presque dans les mêmes termes, et cela postérieurement aux entretiens nombreux que les repré-

sentants de la diplomatie britannique ont eus avec les diplomates américains et postérieurement aux accords de Nassau.

Si vous voulez bien lire toutes les publications parues et toutes les déclarations qui ont été faites, vous verrez qu'en dehors de tous principes, les simples problèmes de stratégie militaires tels qu'ils sont à l'heure actuelle conçus outre-Atlantique posent, pour nous qui sommes aux premières lignes, la question que j'ai formulée et qui me semble être, en effet, grave.

M. Pierre Pflimlin. Monsieur le Premier ministre, je mesure naturellement toute l'importance de la référence britannique que vous évoquez. Une fois n'est pas coutume. (Rires.)

Ne voyez, dans mon propos, aucune malice ! (Nouveaux rires.)

Seulement, je voudrais que la réponse que nous pouvons attendre de Washington ne vienne pas nécessairement via Londres. En général, le gouvernement français n'apprécie pas ce genre de détour. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.)

Je dois dire aussi que j'ai été un peu effrayé par une comparaison imagée que vous avez faite lorsque, répondant je crois à M. Maurice Faure, vous avez évoqué l'hypothèse d'une intégration des forces atomiques françaises dans une force atlantique. Vous avez dit : Ce sera le pâté à la composition bien connue : un cheval, une alouette. Permettez à quelques-uns de penser qu'une alouette n'est pas une suffisante garantie de sécurité. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

Mais j'en reviens à mon propos qui est l'examen de la divergence entre la position allemande et la position française.

J'ai relevé, dans les débats du Bundestag, une déclaration de M. Majonika, qui fut le premier porte-parole de l'union démocrate chrétienne. M. Majonika a dit textuellement, le 25 avril 1963 : « Nous croyons qu'une politique qui inclut dans ses calculs, fût-ce à titre de simple possibilité, le retrait d'Europe des Etats-Unis d'Amérique, peut très facilement provoquer un tel retrait ».

Je crois que nous sommes ici au cœur du débat car ceux qui sont pessimistes au sujet des intentions américaines — je ne leur reproche pas leur pessimisme, je dis seulement que le sujet est infiniment grave et qu'il faut l'éclairer — ceux qui sont pessimistes se voient répondre que, après tout, la garantie la meilleure et qui va beaucoup plus loin que toutes les assurances verbales ou écrites, c'est la présence, sur le continent européen, des 400.000 soldats américains. Et les pessimistes de répondre : il faut trois semaines pour les évacuer.

Or pour les Allemands, dont vous avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'ils sont dominés par la préoccupation immédiate de leur sécurité, la pire hypothèse est précisément celle de ce retrait. Ils pensent, à tort ou à raison, qu'une politique de défense qui inclut dans sa justification et dans ses prévisions l'hypothèse d'un retrait est dangereuse. Il faut noter qu'en évoquant cette hypothèse, des personnalités officielles françaises ont dit qu'après tout il est normal qu'une nation, quelle qu'elle soit, ne prenne pas le risque suprême de la destruction de son territoire pour défendre ses alliés.

C'est fournir, en quelque sorte, une justification morale à une politique d'isolationnisme américain qui serait pour nous tous, Français et Allemands, le pire des périls.

Je constate simplement que, sur ce point encore, comme sur la politique européenne, la France et l'Allemagne choisissent des orientations différentes.

M. Majonika a déclaré : « Nous ne nous laisserons jamais enfermer dans le dilemme Washington ou Paris. Pour nous, la devise de la politique étrangère allemande doit être toujours et en toutes circonstances : Washington et Paris ».

Mais il est significatif et inquiétant que le porte-parole d'un parti gouvernemental allemand soit appelé à envisager l'hypothèse d'un choix nécessaire. Si un jour la politique allemande était acculée à ce choix, nous savons bien dans quel sens il s'exercerait.

Nous voyons donc qu'il y a beaucoup de divergences entre la politique française et la politique allemande. Un orateur socialiste du Bundestag, M. Wehner, faisant écho à certains propos pessimistes qui, paraît-il, avaient été tenus quelque temps auparavant par M. Ludwig Erhard, vice-chancelier et

futur chancelier, a dit qu'il ne faudrait pas que ce traité soit seulement un accord destiné à constater des désaccords.

Ce risque existe. On peut évidemment m'objecter que le Gouvernement allemand, lui, est moins intransigeant, moins ferme sur les lignes directrices classiques de la politique étrangère allemande que le Parlement allemand, puisqu'il a accepté le principe de l'union politique.

Je ne m'attarderais pas sur cette affaire de l'union politique, qui a été traitée par M. le ministre des affaires étrangères et par M. le Premier ministre. Nous savons bien, naturellement — et M. Pompidou a pris la peine de nous l'expliquer — qu'on ne peut pas, du premier coup, ni même dans un délai bref, aboutir à un système communautaire ou fédéral. Mais nous savons bien également que les discussions entre la France et ses cinq partenaires ont porté longuement, l'an dernier, sur l'affaire de la clause de révision; que nos partenaires, qui, en effet, avaient accepté en principe l'instauration d'une union politique fondée uniquement sur la coopération intergouvernementale, avaient insisté, en revanche, pour que, dans un délai qui aurait pu être de trois ou quatre ans, on franchisse une étape de plus en procédant notamment à l'élection au suffrage universel du Parlement européen et en instaurant un système comportant des décisions à la majorité.

Mais il se trouve que, dans une conférence de presse en date du 15 mai 1962 dont j'ai quelques raisons de me souvenir, il a été déclaré qu'un tel système dépassant le stade des décisions unanimes, excluant par conséquent le veto d'un seul pays, il était impossible, non pas seulement dans l'imminent mais même dans l'avenir le plus lointain, d'envisager une solution qui soumettrait l'Etat national à une discipline commune appliquée par des décisions majoritaires.

C'est là le déoat. Certains ont tendance à dire qu'il n'a aucune valeur pratique. Disons que l'option ne s'impose pas dans l'imédiat et que des hommes qui pensent différemment peuvent cheminer ensemble, mais la finalité a une très grande importance. Il s'agit de l'avenir des peuples; il est très important de savoir où on les conduit.

Nous sommes bien obligés de noter que le système de coopération intergouvernementale, dont M. Maurice Faure nous montrait qu'il remonte au traité de Vienne, a été longuement pratiqué tout au long du XIX^e siècle. On parlait alors du « concert européen ».

Ah! il n'a jamais manqué de diplomates et d'hommes d'Etat assemblés autour des tapis verts! Mais lorsque ces diplomates et ces hommes d'Etat se réservent totalement leur liberté de décision, lorsque aucun accord n'est possible s'il n'est absolument unanime, les ententes sont infiniment fragiles. Dans le passé elles n'ont jamais empêché les guerres.

C'est pourquoi, pour notre part, nous sommes profondément convaincus qu'il faut s'en tenir à l'idée neuve, à la grande idée du XX^e siècle qui est de dépasser la formule de l'entente entre les gouvernements, de la coopération entre des Etats nationaux pleinement souverains, pour atteindre au stade communautaire et fédéral. Ce sera, à la longue, la seule manière de garantir la paix. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.)

On m'objectera qu'en Allemagne les esprits évoluent et se rapprochent des conceptions actuelles de la France, et c'est vrai.

Me serait-il permis d'avouer franchement que lorsque j'entends M. Mende, porte-parole du parti libéral — dont on sait bien que, dans une certaine mesure, il est l'héritier, non pas, certes, du nationalisme allemand, mais d'une certaine pensée nationale allemande — déclarer au Bundestag qu'après tout l'idée française de l'Europe des patries mérite d'être prise en considération, je ne suis pas tellement rassuré?

Un orateur socialiste allemand, M. Wehner, a posé la question suivante: « Est-ce que l'on n'ouvre pas la voie à un nouveau nationalisme en affirmant avec tant de force l'absolue souveraineté de l'Etat ». Et de citer Salvador de Madariaga qui écrivait:

« Pourquoi l'idée maîtresse de la politique allemande ne serait-elle pas: l'Allemagne au-dessus de tout, si la politique française tire son dynamisme de la seule idée de la grandeur de la France? » (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.)

En vérité, voilà le risque majeur qui me préoccupe gravement. C'est le risque d'une rechute dans le nationalisme. On ne fait pas au nationalisme sa part.

C'est parce que ce risque existe, c'est parce que nous croyons qu'on ne peut le conjurer qu'à la condition de s'en tenir fermement au principe d'une politique européenne communautaire, que nous nous sommes permis de déposer un amendement qui, semblable au préambule allemand sur les deux points fondamentaux — la politique européenne et la politique atlantique — affirme la fidélité de l'Assemblée nationale aux deux grandes orientations européenne et atlantique.

J'ai été informé que M. le président de l'Assemblée avait déclaré cet amendement irrecevable. Je ne parlerai pas du point de droit. Il sera sans doute évoqué dans la suite du débat sous forme d'un rappel au règlement.

Permettez-moi cependant de vous dire, monsieur le Premier ministre, que j'envie les parlementaires allemands, car ils ont, eux, la possibilité de s'exprimer.

Les propos mêmes du rapporteur, M. Terrenoire, nous ont bien fait saisir qu'en réalité le Bundestag allemand a pu faire deux choses distinctes, quoique conjointes. Il a, d'une part, approuvé un traité qui consacre la réconciliation franco-allemande, qui instaure des mécanismes de consultation. Mais il a, en outre, défini une politique. Il ne s'est pas contenté de dire: Nous approuvons que le Gouvernement français et le Gouvernement allemand se consultent, qu'ils essayent de se mettre d'accord. Il a aussi indiqué sur quels points, sur quels objectifs, sur quelles lignes directrices il souhaitait que les deux gouvernements se mettent d'accord. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.)

Et cela, mes chers collègues, dépasse largement, vous le sentez bien, le point de droit qui est de savoir s'il y a incompatibilité entre le traité et les traités antérieurs. J'admets qu'il n'y a pas incompatibilité mais, en somme, ce traité ne constitue qu'un cadre. Il définit une procédure; il ne fixe pas d'objectif. Or, ce sont les objectifs qui importent; le fond est plus important que la forme.

Alors, nous autres pauvres parlementaires français, nous cherchons un moyen. Nous avons envisagé l'amendement. On nous dit, par une interprétation du règlement qui pourrait être discutée, qu'il est irrecevable. Puisque nous ne pouvons pas nous exprimer par voie d'amendement, d'aucuns ont déposé une proposition d'ajournement. Mais, monsieur le Premier ministre, avec une sévérité qui m'a surpris, vous vous êtes exprimé sur cette tentative.

Il faut bien que les parlementaires trouvent une manière d'exprimer leur opinion. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. le rapporteur. Je m'excuse, monsieur le président Pflimlin, mais n'avez-vous pas voté le règlement qui nous régit? (Protestations sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Pflimlin. Monsieur Terrenoire, je crois en effet l'avoir voté, j'espère que vous ne me le reprocherez pas. (Sourires.)

Mais je pense aussi qu'il peut être interprété de façon à la fois correcte et libérale et, au surplus, je ne veux pas m'attarder sur cet incident.

Je veux simplement expliquer — puisque je suis ici comme porte-parole de mon groupe — que si un certain nombre de membres de mon groupe saisissent la seule occasion qui s'offre à eux d'exprimer leur opinion sur le fond des choses, après l'exposé de M. le ministre des affaires étrangères qui a été fort instructif, après le discours de M. le Premier ministre qui, je le répète, a débordé largement le cadre du traité franco-allemand, nous a révélé toute une série d'aspects de la politique étrangère française, si un certain nombre de députés, donc, saisissent la seule occasion qui leur soit offerte d'exprimer leur sentiment, ils ne sont pas, monsieur le Premier ministre, tellement blâmables.

M. le Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Pflimlin?

M. Pierre Pflimlin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Je voudrais bien que tout ce que fait le Gouvernement ne lui soit pas reproché.

M. Maurice Faure nous disait qu'on aurait pu ne pas soumettre ce traité à la ratification de l'Assemblée. Que se serait-il passé si nous ne l'avions pas fait ! Nous l'avons fait, et volontairement.

Voici maintenant que nous devrions modifier le règlement... (Protestations sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. René Pleven. L'interpréter correctement.

M. le Premier ministre. Sur ce point, d'ailleurs, vous déciderez.

Il semble donc qu'il faudrait modifier ou interpréter différemment le règlement pour permettre d'autres manifestations.

En outre, si je comprends bien M. Pflimlin, il faudrait que l'Assemblée puisse donner à la politique étrangère française sa définition et son impulsion.

Je demande à M. Pflimlin de se rappeler, non pas simplement le moment où il a voté le règlement, mais celui où il a voté la Constitution...

M. Guy Mollet. Nous sommes quelques-uns à nous en souvenir.

M. le Premier ministre. ... le moment où il a participé à sa rédaction, le moment où il se souvenait de certains méfaits du régime d'Assemblée (*Murmures sur divers bancs*) dont il vient de nous donner rapidement une définition. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Pierre Pflimlin. Monsieur le Premier ministre, permettez-moi de vous dire que vous vous êtes mépris sur le sens de mes propos et que je ne mérite pas les critiques que vous venez de m'adresser. J'étais d'ailleurs dans une position très humble devant vous puisque je sollicitais votre indulgence pour les députés qui se saisissent du seul moyen réglementaire dont ils disposent — celui d'une motion d'ajournement — pour exprimer leur opinion.

Cela relève-t-il du régime d'assemblée que je condamne, que j'ai condamné en des circonstances dont M. Guy Mollet se souvient aussi bien que vous-même et auquel je ne voudrais pas voir revenir le Parlement français ?

Mais que dit la Constitution ?

Elle ne dit pas qu'il appartient à l'Assemblée nationale de définir la politique étrangère, et j'ai toujours pensé que cette définition était l'apanage du Gouvernement.

Mais la Constitution dit que le Gouvernement peut, par la voie de la déclaration, faire connaître à l'Assemblée nationale la politique étrangère qu'il a définie et solliciter un vote d'approbation.

Ce n'est donc qu'une faculté. Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de nous avoir soumis le traité franco-allemand. Mais je constate — je serais très fâché que vous y voyiez un reproche — qu'à l'occasion de ce débat vous nous avez fait un exposé extrêmement complet sur la politique étrangère. Vous avez abordé les sujets les plus graves, sur lesquels vous nous avez dit un certain nombre de choses que je n'avais jamais entendues jusqu'à présent de la bouche d'un porte-parole du Gouvernement, surtout du plus autorisé.

Alors est-ce vraiment une intention coupable que de chercher quelque moyen d'exprimer une opinion sur ce que vous avez dit ?

Je crois que mes propos s'inspirent d'un respect scrupuleux de l'esprit et de la lettre de la Constitution qui nous régit.

Si je ne craignais d'être taxé à nouveau d'impertinence, je dirais que je souhaiterais que ce respect de la Constitution fût toujours pratiqué par tout le monde. (*Vifs applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

Mais il est temps sans doute de revenir au traité franco-allemand.

Je suis de ceux qui prennent ce traité au sérieux, parce que, comme tous les membres de l'Assemblée, je me souviens du

passé, parce que je suis un fils de la terre d'Alsace et que tout ce qui concerne les rapports entre la France et l'Allemagne n'est pas seulement pour moi objet de réflexion politique, mais me touche dans mes fibres les plus profondes. J'ai passé une grande partie de ma vie, comme l'avaient fait avant moi mes parents et mes grands-parents, à réfléchir sur le voisinage allemand, et si je suis devenu ce qu'il est convenu d'appeler un Européen, c'est essentiellement parce que j'ai cru que la construction d'une communauté européenne était le seul moyen de résoudre le problème allemand, pour la France et pour l'Allemagne elle-même. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je relisais, avant d'entrer en séance, un texte de Claudel peu connu et que j'aime beaucoup. Il fait partie d'une de ces scènes du *Soulier de satin* qu'on ne peut représenter sur la scène d'aucun théâtre. Elle se déroule dans le chœur de la cathédrale de Prague. On y voit entrer successivement des saints, dont saint Boniface qui fut l'apôtre de l'Allemagne et dont le tombeau, à Fulda, est l'objet d'une vénération particulière. Claudel met dans la bouche de saint Boniface un long monologue sur le peuple allemand. Je n'en citerai que ces quelques mots : « Ah ! ce n'est pas peu de chose d'être l'apôtre des Saxons, de ce peuple qui fermentent... Dieu les a faits pour être éternellement en travail ; la matière éternellement à la recherche de sa forme, la poussée éternellement mécontente de l'équilibre... ».

Il se pose, pour le peuple allemand, un problème qui n'est pas simplement de politique au sens ordinaire. Il s'agit de donner à cette nation, tourmentée, travaillée par des fermentations, si souvent portée vers des extrêmes tragiques, un équilibre, une raison d'être, une vocation. L'histoire, qui fut si cruelle, nous a offert une chance extraordinaire : au lendemain de la guerre, alors que l'Allemagne se réveillait d'un cauchemar où l'avait entraînée le plus terrible de ses égarements, elle s'est trouvée soudain disponible. Le nationalisme était mort. D'autres extrémismes pouvaient la guetter. Mais voici que lui était offert un ordre nouveau, fondé sur un idéal nouveau, capable de donner à sa jeunesse un honneur, une raison d'être, une mission à accomplir. C'était cela, d'abord, dans l'esprit d'un Robert Schuman, la construction européenne. (*Applaudissements.*)

Alors je vous dis que si nous voulons vraiment que cette nation soit préservée contre des rechutes toujours possibles, il ne suffit pas de prendre des garanties juridiques, il ne suffit pas d'instaurer des procédures de consultation, il ne suffit pas de recourir à des méthodes qui permettent de comparer, de confronter, de soupeser des intérêts.

On parle un peu trop actuellement, à Paris et à Bonn, des intérêts à confronter. J'ai pour ma part la naïveté de penser, monsieur le Premier ministre, que je suis aussi un réaliste. Mais le réaliste sait que, lorsque les hommes ou les peuples se confrontent uniquement sur le plan de leurs intérêts, il est rare qu'ils puissent se mettre d'accord. Si rien d'autre ne les inspire que l'égoïsme personnel ou national, il y a peu de chances de progrès.

Ce qu'il y avait de grand dans la politique européenne née il y a treize ans, c'est qu'elle suscitait un élan, c'est qu'elle faisait naître un esprit. C'est qu'un certain nombre d'hommes, qui étaient des réalistes, et parce qu'ils étaient des réalistes, ont accepté de consentir des sacrifices sur les intérêts économiques, parce qu'ils savaient que ces sacrifices étaient le prix nécessaire d'un bien plus grand, c'est-à-dire la création d'une entité plus vaste et finalement plus prospère. Il y a un réalisme ordinaire qui ne considère que l'immédiat, les intérêts économiques à marchander, et il y a un réalisme supérieur qui considère le bien de l'avenir, auquel il faut savoir sacrifier les exigences du présent.

Cela suppose autre chose que des traités. Cela suppose un esprit. Cela suppose l'aptitude à construire un monde nouveau. Et c'est cela, me semble-t-il, la vocation de la France.

M. Terrenoire a cité Saint-Exupéry, et je l'en remercie. C'est un auteur que j'aime beaucoup. Ce n'est d'ailleurs pas la seule chose qui nous soit commune.

Je citerais volontiers une autre phrase de Saint-Exupéry, qui a d'ailleurs la même signification : « Aimer, ce n'est point nous regarder l'un l'autre, mais regarder ensemble dans la même direction ».

Dans la phrase que vous avez citée, monsieur le rapporteur, il est question de la construction d'une tour. Je crains qu'en fait de tour à construire nous n'offrions qu'un tapis vert ou de très nombreux tapis verts. Ce n'est pas la même chose.

Je voudrais, pour conclure, citer une parole du pape Jean XXIII (*Murmures sur quelques bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Mais oui ! Il est devenu — et comment ne pas s'en réjouir ? — le bien commun de beaucoup d'hommes qui n'avaient pas coutume de se rassembler autour d'une telle figure. Jean XXIII, qui a fait autour de lui, par sa vie et par sa mort, l'unanimité du respect et de la reconnaissance, a écrit dans son encyclique *Pacem in terris* :

« Autrefois, les gouvernements passaient pour être suffisamment à même d'assurer le bien commun universel. De nos jours, ils ont beau multiplier les congrès, les recherches, ils ne parviennent plus à résoudre efficacement ces problèmes. Le bien commun universel pose des problèmes de dimensions mondiales qui ne peuvent être résolus que par une autorité publique dont le pouvoir, la constitution et les moyens d'action prennent, eux aussi, des dimensions mondiales ».

Vision d'avenir ? Anticipation lointaine ? Peut-être. Mais une voie est tracée, dans laquelle peuvent s'engager tous les hommes de bonne volonté. Nous pouvons nous acheminer vers la communauté mondiale — que, sans doute, notre génération ne verra pas, ni la suivante — en construisant la communauté européenne qui en est une préfiguration, une communauté authentique et fraternelle.

Ainsi, la réconciliation franco-allemande prendra toute sa dimension historique. Ainsi, elle nous engagera nous-mêmes, tout entiers, non pas seulement par une adhésion superficielle, mais par un élan de toute notre volonté, nous qui, pour une part, fût-elle modeste, partageons la responsabilité de l'avenir de ce pays, de l'avenir de l'Europe et de l'avenir du monde. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur plusieurs bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

Monsieur le président de la commission des affaires étrangères, seriez-vous d'accord, en raison de l'heure, pour fixer à vingt et une heures trente la réunion de votre commission ? (*Mouvements divers.*)

M. André Chandernagor et M. Gaston Defferre. Vingt-deux heures !

M. le président de la commission. Je reste à l'entière disposition des commissaires.

Disons, dans un souci de transaction, vingt et une heures quarante-cinq. (*Sourires.*)

M. le président. En conséquence, la commission des affaires étrangères se réunira à vingt et une heures quarante-cinq.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures quinze minutes, deuxième séance publique :

Suite de la discussion d'urgence du projet de loi n° 231 autorisant la ratification du traité du 22 janvier 1963 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande (Rapport n° 307 de M. Terrenoire, au nom de la commission des affaires étrangères).

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures quinze minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

